

rapport annuel 2014

econocom



ECONOCOM, UN NOUVEL ACTEUR DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

Econocom conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises.

Avec plus de 8 500 collaborateurs présents dans 19 pays, et un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros, Econocom dispose de l'ensemble des capacités nécessaires à la réussite des grands projets digitaux :

conseil, approvisionnement et gestion administrative des actifs numériques, services aux infrastructures, applicatifs et solutions métiers, financement des projets.

Cotée sur NYSE Euronext depuis 1986, l'action Econocom a intégré l'indice Bel Mid à Bruxelles le 20 juin 2011.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Econocom a connu une nouvelle année de croissance en 2014.

Avec 18,4 % d'augmentation de notre chiffre

d'affaires, qui a atteint 2 093 millions d'euros, et un résultat opérationnel en progression de 2,3 %, la dynamique de notre groupe est résolument positive. L'année 2014 a ainsi vu la réussite des grandes étapes de construction et de consolidation prévues par notre plan stratégique Mutation, engagé début 2013.

En achevant le rapprochement d'Econocom et d'Osiatis, nous avons bâti un nouvel acteur majeur européen des solutions digitales pour les entreprises et le secteur public.

Avec la création de Digital Dimension en janvier 2014, nous avons accéléré notre développement sur le marché des solutions BtoB en mode cloud.

Grâce au lancement d'Econocom Digital Finance Ltd nous nous sommes donné les moyens de proposer à nos clients des schémas de financement pour les contrats les plus innovants à base d'actifs digitaux de pointe.

Enfin, nous avons continué notre expansion internationale maîtrisée en accompagnant nos clients dans leur transformation digitale en Amérique du Nord et du Sud.

Ces bons résultats, notre notoriété grandissante, la variété de nos métiers, notre dynamique boursière et notre vitalité entrepreneuriale contribuent à motiver nos 8 500 collaborateurs, à attirer les talents commerciaux et techniques dont nous avons besoin et à convaincre de nouveaux clients et partenaires.

Plus de 1 000 nouveaux collaborateurs ont ainsi rejoint le groupe Econocom en 2014, confirmant notre rôle majeur sur le marché de l'emploi du digital. En 2015, Econocom maintiendra un plan de recrutement ambitieux, pour compléter et renforcer les expertises du groupe.

C'est avec enthousiasme et détermination que nous continuerons notre trajectoire de croissance mixte en 2015, avec une ambition affirmée de croissance organique complétée par des acquisitions ciblées apportant toujours plus de valeur aux grandes organisations qui nous font confiance. Ainsi, nous resterons à l'avant-garde de la révolution digitale

Très cordialement.


Jean-Louis Bouchard
Président d'Econocom

ORGANISATION DU GROUPE ECONOCOM

au 31 décembre 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président et Administrateur délégué

Jean-Louis Bouchard

Administrateurs délégués

Jean-Philippe Roesch

Bruno Lemaistre

Administrateur Exécutif

Véronique di Benedetto

Administrateurs non-exécutifs

Robert Bouchard

Walter Butler

Charles de Water

Gaspard Dürrleman

Rafi Kouyoumdjian

Administrateurs indépendants

Christian Bret

Jean Mounet

COMITÉ EXÉCUTIF

Jean-Louis Bouchard

Président et Administrateur délégué

Bruno Lemaistre

Directeur Exécutif en charge des opérations

Jean-Philippe Roesch

Directeur Exécutif en charge des fonctions supports

Jean-Maurice Fritsch

Directeur Exécutif en charge des services

Bruno Grossi

Directeur Exécutif en charge de la stratégie, des acquisitions et de la communication

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Galliane Touze

COMMISSAIRE

PricewaterhouseCoopers

Réviseurs d'Entreprises SCCRL représentée par Damien Walgrave.



Jean-Louis Bouchard



Robert Bouchard



Christian Bret



Walter Butler



Charles de Water



Véronique di Benedetto



Gaspard Dürrelejan



Jean Maurice Fritsch



Bruno Grossi



Rafi Kouyoumdjian



Bruno Lemaistre



Jean Mounet



Jean-Philippe Roesch



Galliane Touze

SOMMAIRE

I. CHIFFRES CLÉS 2014	11
CHIFFRES CLÉS 2014	12
L'ACTION ECONOCOM GROUP SA/NV	14
II. PRÉSENTATION DU GROUPE ECONOCOM	17
1. ORGANIGRAMME DU GROUPE	18
2. PRÉSENTATION DES EXPERTISES DU GROUPE	20
2.1. Le groupe Econocom dispose de 4 expertises	20
2.2. Les principaux marchés et les services Econocom	21
2.3. Historique	26
3. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT	28
3.1. Faits marquants des trois derniers exercices	28
3.2. Données consolidées annuelles : comparaison 2014, 2013 et 2012	28
4. LA SOCIÉTÉ, SES TITRES ET SES ACTIONNAIRES	32
4.1. Évolution du cours de l'action Econocom Group SA/NV	32
4.2. Nom, siège social et constitution	34
4.3. Objet social (article 3 des statuts)	34
4.4. Capital	34
4.5. Droits attachés aux actions	38
4.6. Assemblées Générales	42
4.7. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la société	45
4.8. Notifications des participations importantes	47
4.9. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle d'Econocom	47
5. CORPORATE GOVERNANCE	48
5.1. Conseil d'Administration et Comités exécutifs	48
5.2. Conflits d'intérêts	58
5.3. Curriculum vitae des Administrateurs	58
6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014	60
7. CONCURRENCE	61
8. POLITIQUE RH	63
8.1. Econocom	64
8.2. Econocom-Osiatis	64

SOMMAIRE (suite)

9.	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES	65
10.	CONTRATS IMPORTANTS	66
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	67
12.	ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	68
	12.1. Principaux investissements	68
	12.2. Tendances et perspectives	70
III.	FACTEURS DE RISQUE	71
1.	RISQUES OPÉRATIONNELS	72
	1.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services	72
	1.2. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant	72
	1.3. Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique	72
	1.4. Risques liés à la concurrence	73
	1.5. Risques sociaux	73
	1.6. Risques environnementaux	73
	1.7. Assurances et couverture des risques	73
	1.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt	73
	1.9. Risques liés aux intégrations	74
2.	RISQUES RÉGLEMENTAIRES	74
	2.1. Risques juridiques	74
	2.2. Risques liés aux contrôles fiscaux	74
	2.3. Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs	74
	2.4. Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Gestion Administrative et Financière	75
3.	RISQUES DE DÉPENDANCE	75
	3.1. Dépendance envers les refinanceurs	75
	3.2. Dépendance envers les clients	75
	3.3. Dépendance envers les fournisseurs	75
	3.4. Dépendance envers les technologies	76
4.	RISQUES FINANCIERS	76
	4.1. Risques de marché	76
	4.2. Risques de crédit et de contrepartie	77
	4.3. Risques sur actions	78

SOMMAIRE (suite)

IV. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES	79
1. SITUATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS	80
1.1. Acquisitions et cession	80
1.2. Suivi de l'intégration d'Osiatis	81
1.3. Principaux investissements	81
1.4. Opérations de financement	82
1.5. Recherche et développement	82
2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE	83
2.1. Résultats consolidés	83
2.2. Bilan et structure financière	86
2.3. Comptes sociaux 2014 de la Société Econocom Group SA/NV	87
3. APPRÉCIATION SUR LES FACTEURS DE RISQUES	92
4. PERSPECTIVES 2015 ET RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES	93
5. DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	94
5.1. Code de gouvernement d'entreprise applicable	94
5.2. Dérogations au Code 2009	94
5.3. Description des caractéristiques de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière	95
5.4. Capital et actionnariat	97
5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités	98
5.6. Composition des organes de surveillance	103
5.7. Rapport de rémunération 2014	103
5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes	107
5.9. Relations avec les actionnaires dominants	107
5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group	109
5.11. Émoluments du Commissaire	110
5.12. Autodétention d'actions	110
6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES	111
7. STRATÉGIE RSE	111

SOMMAIRE (suite)

V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	115
1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	116
2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION POUR LES EXERCICES CLOS	118
3. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	120
4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	122
5. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	124
1. Informations relatives au groupe Econocom	125
2. Principes et méthodes comptables	126
3. Variation du périmètre de consolidation	158
4. Périmètre de consolidation	163
5. Information sectorielle	167
6. Immobilisations incorporelles	170
7. Écart d'acquisition	172
8. Immobilisations corporelles	174
9. Immobilisations financières	176
10. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et autres actifs à long terme	178
11. Stocks	179
12. Clients, autres débiteurs et autres actifs courants	180
13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	182
14. Juste valeur des actifs financiers	183
15. Éléments sur capitaux propres	184
16. Provisions	189
17. Provisions pour retraites et engagements assimilés	192
18. Dettes Financières et endettement net	197
19. Fournisseurs, autres créditeurs et autres passifs courants	201
20. Juste valeur des Passifs financiers	202
21. Produits des activités poursuivies	203
22. Charges de personnel	203
23. Charges externes	204
24. Dotations et reprises aux amortissements et provisions	204
25. Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	205
26. Autres produits et charges d'exploitation courants	205
27. Résultat financier d'exploitation	206
28. Autres produits et charges opérationnels non courants	207
29. Résultat financier	208
30. Impôt sur le Résultat	209
31. Résultat par action	213
32. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé	214
33. Gestion des risques	216
34. Engagements hors bilan	223
35. Information sur le transfert d'actifs financiers	224
36. Informations sur les parties liées	226
37. Événements subséquents à la clôture des comptes	228
38. Appréciations émises par la direction et sources d'incertitude	229

SOMMAIRE (suite)

VI. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	231
VII. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	235
VIII. ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS	235
1. BILAN NON CONSOLIDÉ	238
2. COMPTE DE RÉSULTAT	240
3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉ	242
IX. HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	245

CHIFFRES CLÉS 2014

CHIFFRES CLÉS 2014

Compte de résultat consolidé simplifié (en millions d'euros)

	2012 (publié sur le RA 2013)	2013 (retraité)	2014
Chiffre d'affaires consolidé	1 538,3	1 766,7	2 092,6
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	76,8	93,2	95,3
Résultat net, part du groupe	46,6	44,1	30,9

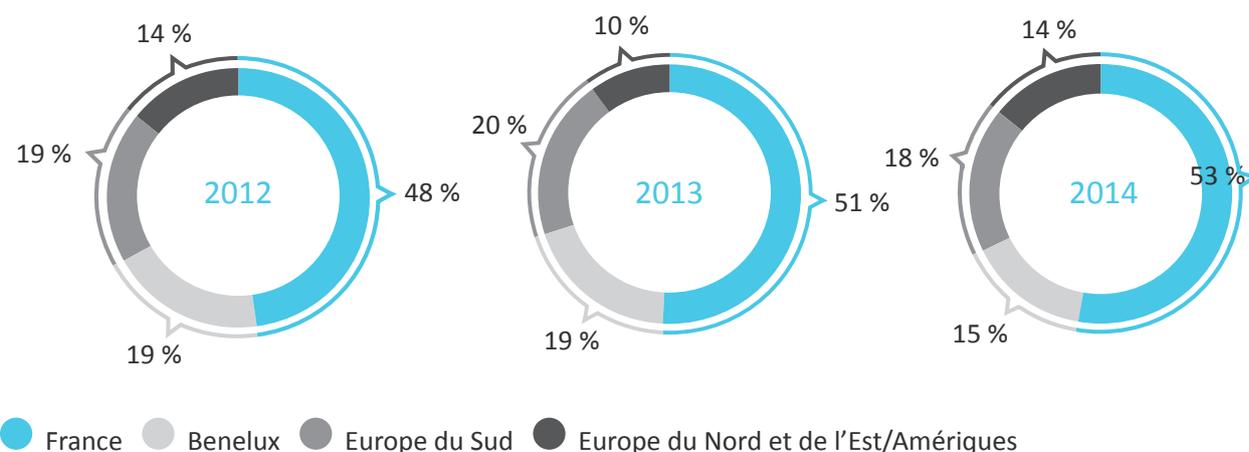
(1) Avant amortissement de la marque Osiatis et de la clientèle ECS.

(NB) Les coûts d'affacturage et les charges d'intérêts des lignes de financement ont été reclassés en frais financiers sur les exercices 2013 et 2014 pour se conformer à la pratique de marché.

Chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique





2 092,6 M€
de chiffre
d'affaires

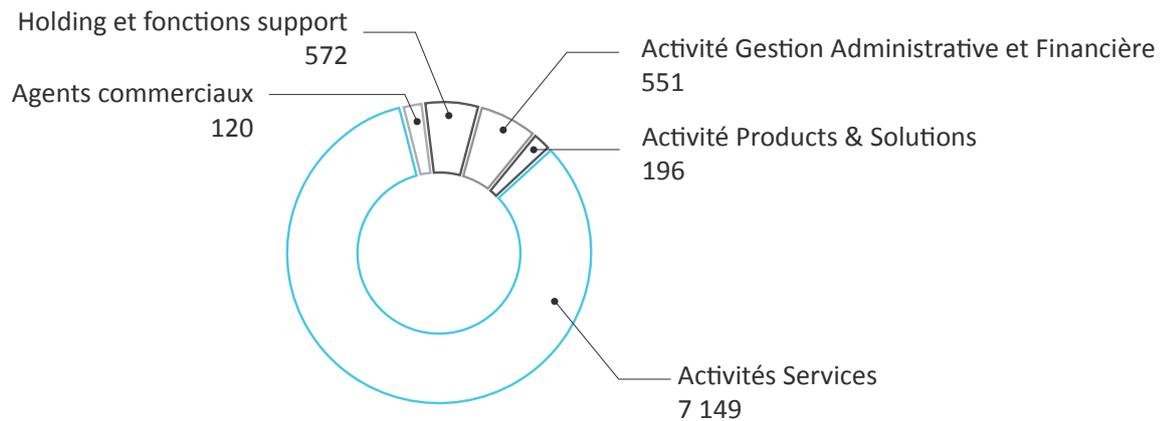


8 588
collaborateurs



19
pays

Répartition des équipes au 31 décembre 2014



Résultat opérationnel courant⁽¹⁾ (en millions d'euros)



Fonds propres (groupe et minoritaire) au 31 décembre (en millions d'euros)



Endettement net au 31 décembre (en millions d'euros)



(1) Avant amortissement des marques et de la clientèle ECS et après reclassement en frais financiers des coûts d'affacturation et les charges d'intérêts des lignes de financement sur les exercices 2013 et 2014.

(2) Dont 30 millions d'euros de solde de la dette d'acquisition d'Econocom-Osiatis

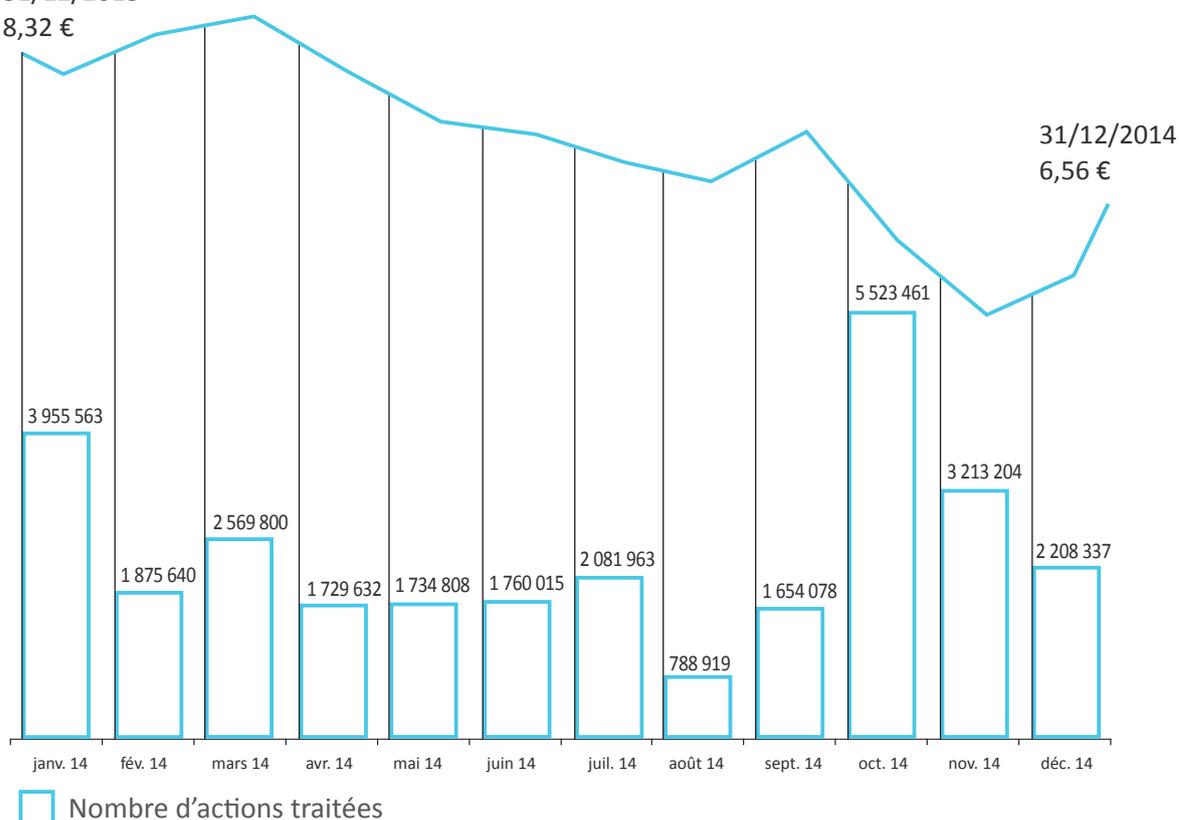
L'ACTION ECONOCOM GROUP SA/NV

- L'action Econocom Group est cotée sur le marché Eurolist (Compartiment B) d'Euronext Bruxelles et fait partie de l'indice Bel Mid.
- Code ISIN : BE0974266950
- Moyenne des échanges quotidiens à Bruxelles en 2014 : 114 100
- Capitalisation boursière au 31 décembre 2014 : 738 millions d'euros

Performance de l'action

31/12/2013

8,32 €



	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2013	2014
Plus haut (en €)	2,66	3,06	4,29	5,95	8,35	9,15
Plus bas (en €)	1,15	2,25	2,51	3,56	5,08	4,83
Cours au 31/12 (en €)	2,59	2,50	3,89	5,95	8,32	6,56
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	257	262	440	575	886	738
Moyenne quotidienne des échanges	64 120	48 984	56 616	77 437	84 938	114 100
Nombre de titres au 31/12 (en millions)	99,2	104,8	104,8	96,7	106,5	112,5

(1) Après prise en compte de la division par 4 du titre Econocom Group (intervenue en septembre 2012).

Remboursement de prime d'émission

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2015 de verser aux actionnaires un remboursement de prime d'émission assimilé à du capital libéré, d'un montant de 0,15 euro par action.

CALENDRIER DE L'ACTIONNAIRE

13 avril 2015

Assemblée Générale Extraordinaire

22 avril 2015

Déclaration trimestrielle d'activité après clôture de Bourse

19 mai 2015

Assemblée Générale

19 juin 2015

Païement du remboursement de prime d'émission

24 juillet 2015

Communiqué du chiffre d'affaires semestriel provisoire après clôture Bourse

3 septembre 2015

Communiqué des résultats semestriels après clôture de Bourse

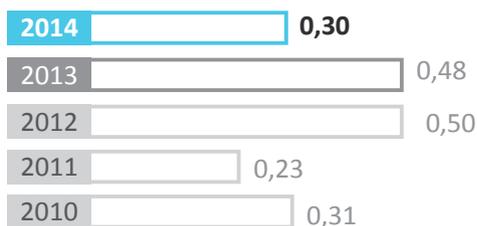
4 septembre 2015

Réunion d'information sur les résultats semestriels

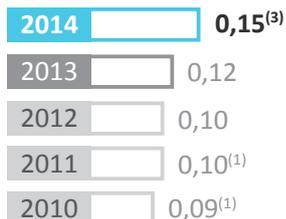
21 octobre 2015

Déclaration trimestrielle d'activité T3 après clôture de Bourse

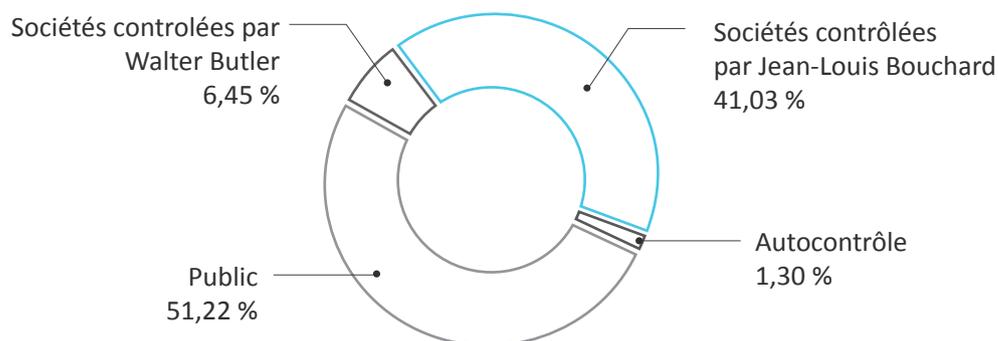
Résultat net par action⁽¹⁾⁽²⁾ (en euro)



Rémunération par action (en euro)



Répartition du capital au 31 décembre 2014



Une actualité financière disponible en temps réel :

www.econocom.com - <https://finance.econocom.com>

(1) Après prise en compte de la division par 4 du titre Econocom Group (intervenue en septembre 2012).

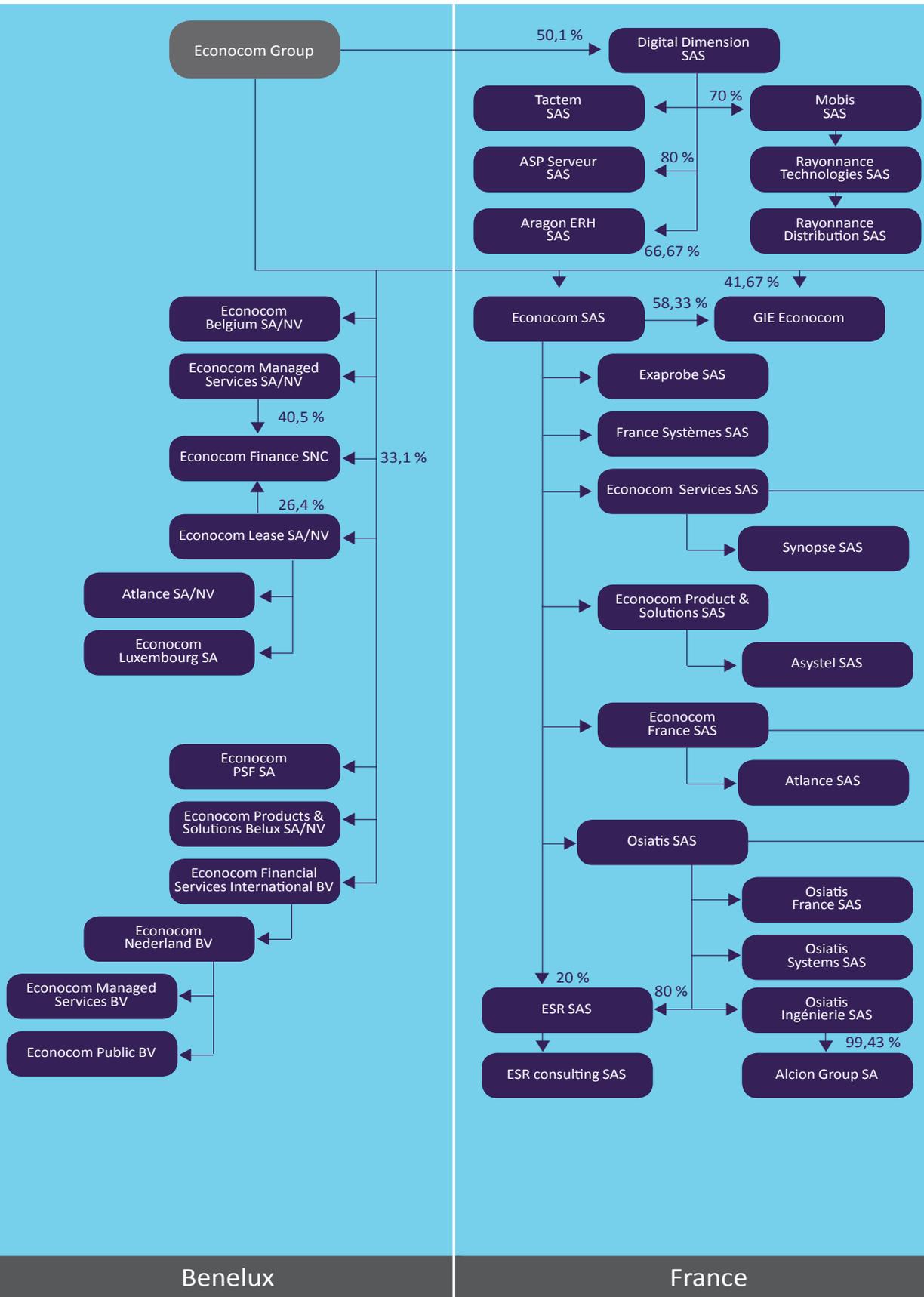
(2) Avant amortissement des marques et de la clientèle ECS.

(3) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2015.

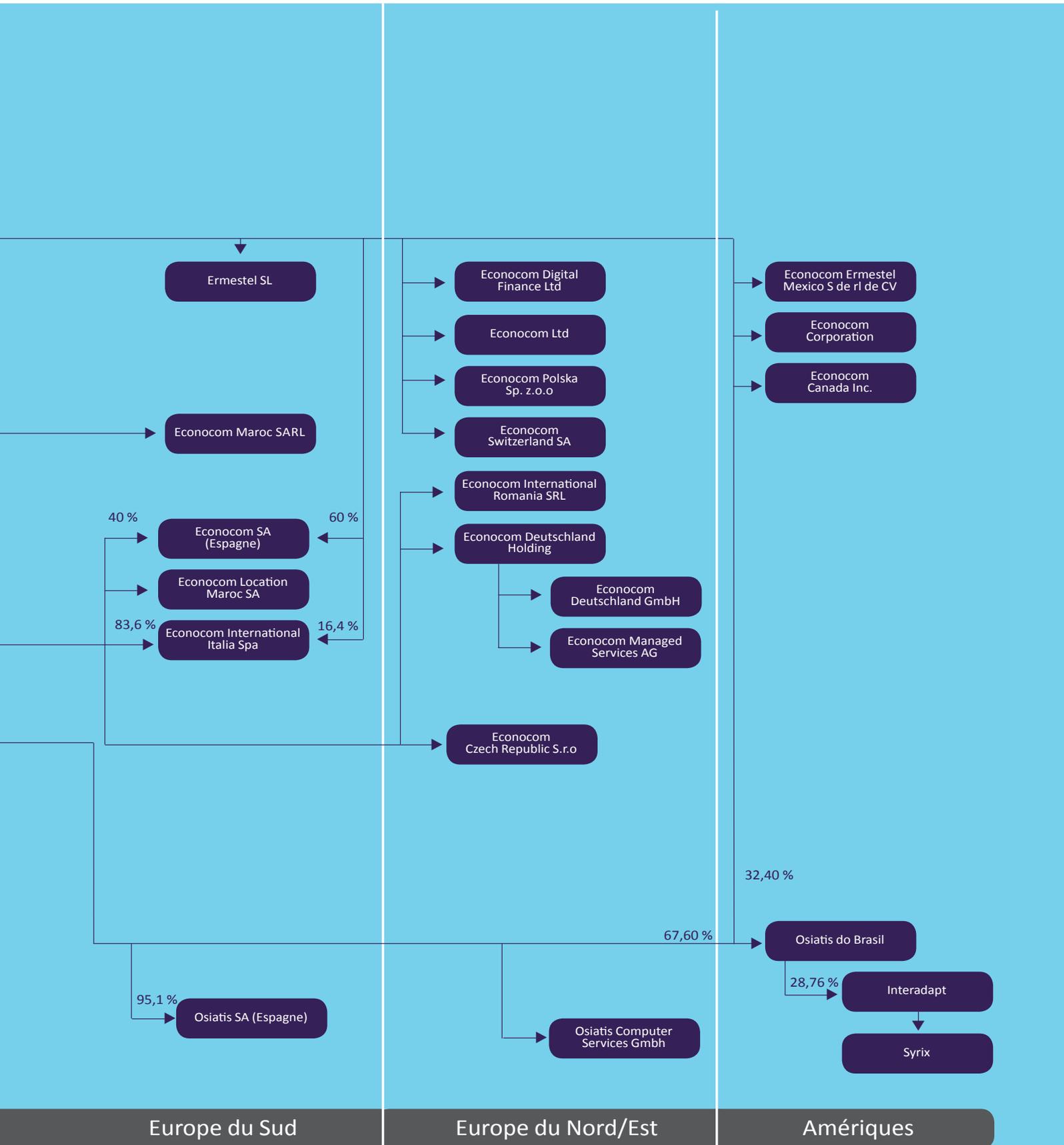
PRÉSENTATION DU GROUPE ECONOCOM

1. ORGANIGRAMME DU GROUPE

au 31 décembre 2014



Ne sont pas indiqués : les pourcentages de détention de 100 % et les filiales sans activité ou dont l'activité est marginale.



Europe du Sud

Europe du Nord/Est

Amériques

2. PRÉSENTATION DES EXPERTISES DU GROUPE

2.1. Le groupe Econocom dispose de 4 expertises

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE : des solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs numériques des entreprises.

LES PRODUITS ET LES SOLUTIONS : des services autour des produits et logiciels informatiques, mobiles, télécoms et multimédias : conseil, approvisionnement, stockage, personnalisation, livraison, installation, maintenance et recyclage.

LES SERVICES AUX INFRASTRUCTURES, APPLICATIONS & SOLUTIONS DIGITALES : une maîtrise reconnue des infrastructures (gouvernance et sécurité du SI, conseil et intégration, transformation vers le cloud, infogérance, maintenance) et des applications (digitalisation, nouveaux usages, collaboration, nomadisme, Big Data, ...) pour accompagner la transformation digitale des organisations.

LA MARKET PLACE DIGITALE : un catalogue de solutions métier, conçues, développées en interne et exploitées sur une infrastructure d'hébergement détenue en propre : solutions métier mobiles professionnelles ; services expert de gestion de flottes de terminaux mobiles multi OS comprenant : intégration, déploiement, maintenance et assistance ; solution de Télécom Expense Management, solutions d'hébergement cloud public & privé, solution SIRH SaaS 100 % cloud.

Fort de ses expertises, Econocom accompagne les entreprises dans la transformation de leurs systèmes d'information et le pilotage de leurs projets digitaux.

Les deux dernières expertises (« Services aux infrastructures, applications & solutions digitales » et « Market place digitale ») sont regroupées au sein de l'activité « Services ».

2.2. Les principaux marchés et les services Econocom

2.2.1. Les marchés d'Econocom

2.2.1.1. La gestion administrative et financière

L'enquête publiée en ce début d'année sur le marché du leasing en Europe⁽¹⁾, constate une augmentation de l'investissement des équipements en mode locatif par les entreprises en 2014.

L'année 2014 a vu la confirmation de l'ampleur et de la rapidité de la pénétration du digital dans le business modèle des entreprises et la croissance des investissements dans ce domaine. La question du meilleur mode de financement pour les entreprises au regard de ces nouvelles technologies et de leur consommation orientée usage continue à se poser de façon récurrente. De ce fait, la frontière entre les services et la location devient de plus en plus ténue et la mutation du marché vers des modèles de financement à l'usage, « *as a service* » ou « *on demand* » est en train de s'opérer.

Si le financement locatif simple répond encore aujourd'hui à des besoins identifiés chez nos clients (infrastructure informatique, matériels spécifiques, ...), son évolution va clairement vers des modèles proposant plus de flexibilité, d'agilité et d'adaptabilité pour répondre notamment aux nouveaux enjeux du marché digital.

2.2.1.2. L'approvisionnement en produits informatiques et télécom en Europe

En 2014, les sociétés de distribution informatique et télécom ont bénéficié de nouvelles tendances :

- une reprise des ventes du marché des PC ;
- des commandes sur des produits digitaux (écrans, bornes interactives, affichage dynamique).

2.2.1.3. Les services en Europe

Le marché des services et logiciels⁽²⁾ a montré une bonne dynamique en 2014 avec une croissance de 2,3 % en Europe de l'Ouest. Pour 2015, la croissance est estimée à 2,9 % en Europe de l'Ouest⁽²⁾.

En France, le poids économique des Services Informatiques et sa dynamique en font un secteur toujours plus important. En 2014, il franchit la barre des 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires⁽³⁾ avec une croissance prévue pour 2015 de 1,8 %⁽³⁾. Preuve de cette bonne santé, les activités informatiques et télécommunications devraient recruter en France en 2015, près de 35 000⁽³⁾ cadres soit 2 %⁽³⁾ de plus qu'en 2014.

L'enquête de conjoncture du Syntec Numérique/IDC de février 2015 présente des indicateurs en amélioration par rapport à 2014, tant sur la confiance en l'avenir que sur l'amélioration du rythme de l'activité (nombre d'appels d'offres, taille des projets, niveau du carnet de commandes). 49 %⁽³⁾ des DSI estiment que leur dépense 2015 sera en augmentation, tandis qu'ils n'étaient que 33 %⁽³⁾ à la même époque en 2014. Pour 70 %⁽³⁾ d'entre eux, c'est la transformation numérique et l'innovation qui porteront les projets 2015 et notamment les SMACS (Social, Mobility, Analytics, Cloud et Security) qui devraient peser, en 2015, 5,5 milliards d'euros, soit une progression de + 18 %⁽³⁾ par rapport à 2014.

(1) *European leasing market on a Steady Growth Path in 2014 - Leaseurope.*

(2) *Source IDC – périmètre : marché des logiciels et services, hors conseil en management, BPO et conseils en technologies.*

(3) *Source conférence semestrielle du Syntec Numérique avril 2015 - périmètre : Conseil en Technologies, Conseil et Services et Édition de logiciels.*

Ces perspectives 2015 sont encourageantes avec la détente anticipée du marché, une transformation numérique toujours en progression et une meilleure perception par les DSI de leurs partenaires ESN (Entreprises de Services Numériques).

2.2.1.3. Les solutions SaaS et services cloud

Le segment de la transformation digitale des entreprises est l'un des plus dynamiques du marché européen des logiciels et services informatiques d'après une étude Pierre Audouin Consulting (PAC, 2014) : les analystes prévoient une croissance de 11,2 % par an au cours des trois prochaines années, alors que le taux de croissance annuel de l'ensemble du marché est de 3,3 %. Le marché de la transformation numérique est ainsi estimé à 30 milliards d'euros en 2016 en Europe.

Au regard des projets d'investissement IT prévus par les entreprises sur les prochaines années, on note que Digital Dimension est bien positionnée :

- le cloud figure parmi le top 5 des projets d'investissement selon Gartner (2015), avec 78 % des entreprises au niveau mondial qui prévoient une hausse de leurs dépenses dans ce domaine dans les trois prochaines années ;
- les applications mobiles, les logiciels métier en SaaS, les outils de travail collaboratif en SaaS et les applications de SIRH figurent dans le top 10 des domaines présentant les plus fortes croissances entre 2013 et 2014 en Europe (Forrester, 2014).

2.2.2. Les expertises du groupe Econocom

2.2.2.1. Généralités

Le groupe dispose de quatre expertises qui lui permettent d'accompagner et de financer les organisations à la fois dans la maîtrise et l'évolution de leurs systèmes d'information, mais aussi dans le pilotage de leurs projets de mutation digitale.

Les quatre expertises sont les suivantes :

- La gestion administrative et financière des équipements numériques ;
- Les produits et les solutions ;
- Les services aux infrastructures, applications & solutions digitales ;
- La market place des solutions digitales

Les deux dernières expertises (« Services aux infrastructures, applications & solutions digitales » et « Market place digitale ») sont regroupées au sein de l'activité « Services ».

2.2.2.2. La gestion administrative et financière des équipements numériques

Le groupe développe cette expertise sous la marque Econocom.

Rendre possible et faire aboutir les projets digitaux dans les organisations nécessitent une marge de manœuvre financière suffisante. Econocom apporte des réponses concrètes et pertinentes aux promesses du digital en levant les freins financiers qui ralentissent l'accès aux bénéfices du digital.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, le groupe enrichit constamment son offre de location afin de proposer aux entreprises des solutions de financement adaptées, dans un cadre budgétaire maîtrisé. Ces solutions s'appliquent aujourd'hui parfaitement aux projets de nos clients (digitalisation des points de ventes, la traçabilité des biens, la mise en mobilité, ...).

Le groupe Econocom propose ainsi une offre unique à ses clients, sous une forme contractuelle à l'usage, alliant connaissances des produits (via son activité Products & Solutions), savoir-faire dans les Services et expertise d'ingénierie financière.

Ces offres sont formalisées à travers des contrats de location évolutive et s'articulent autour de trois pôles : l'ingénierie locative (expertise financière, montage complexe, ...), le pilotage administratif et financier (gestion des commandes, suivi des dépenses, gestion analytique, ...), le retrait et recyclage (destruction au normes DEEE, ...).

Econocom a également créé Econocom Digital Finance Limited (EDFL) en 2014, pour faciliter l'accélération de la diffusion de ses offres digitales les plus avancées dans un cadre maîtrisé. EDFL est une structure dédiée composée d'équipe de spécialistes des risques et de la structuration des solutions de financement. EDFL apporte une expertise spécifique en matière de sécurisation des transactions et de financement des contrats hors des standards. Grâce à EDFL, Econocom accroît ses forces et sa capacité de refinancement.

2.2.2.3. Les produits et les solutions

Le groupe développe cette expertise sous la marque Econocom.

Avec l'émergence du numérique, les nouvelles technologies transforment le paysage informatique traditionnel. Tablettes, portables hybrides, smartphones, écrans géants, bornes tactiles, vidéo-projecteurs interactifs, objets connectés... viennent désormais s'ajouter aux équipements informatiques en place.

Le groupe approvisionne ses clients avec tous les produits et solutions qui composent le système d'information, en facilitant leur intégration dans leur environnement professionnel.

Cette expertise « Produits » conseille, source, stocke, personnalise, livre, installe et recycle les matériels.

Les produits distribués sont :

- Des matériels informatiques et télécoms et/ou des logiciels. Econocom met à la disposition de ses clients plusieurs extranets 100 % développés par ses équipes internes, pour gérer en toute autonomie et transparence les flux importants d'approvisionnements (catalogue personnalisé en ligne, outils de gestion des commandes et des autorisations, etc.) ;
- Des solutions IT comme des solutions d'impression, de mise en mobilité, des solutions de consolidation et de virtualisation de serveurs, etc.

Au titre de cette expertise, le groupe a conclu des contrats de partenariat avec les constructeurs et éditeurs majeurs du marché tels que HP, Apple, Lenovo, Samsung, Dell, Microsoft, Epson, AOC, Fujitsu, VmWare, etc.

2.2.2.4. Les services aux infrastructures, applications et solutions digitales

Le groupe développe ces expertises sous la marque Econocom-Osiatis.

Econocom-Osiatis est un acteur majeur des services qui accompagne la transformation digitale des entreprises en Europe. Les 7 000 collaborateurs présents dans 10 pays interviennent sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures et des applications (design, build, run, transform). Ses périmètres d'intervention couvrent les datacenters et clouds, les environnements utilisateurs, y compris les nouveaux devices et les objets connectés, les réseaux ainsi que les applications.

Au cours de cette année 2014, Econocom-Osiatis a renforcé ses expertises autour du datacenter et du cloud, de la sécurité, de l'internet des objets, des communications unifiées et du multimédia, notamment grâce au rachat de Comiris en août et d'investissements en compétences sécurité. De beaux succès ont été remportés sur ces différents domaines confortant les axes stratégiques définis.

Econocom-Osiatis réalise ses services avec un souci d'excellence, dans le respect des engagements contractuels. Econocom-Osiatis accompagne ses clients dans le changement et l'évolution de leur SI en préconisant des solutions innovantes et efficaces. Au carrefour de leur transformation digitale, Econocom-Osiatis propose au-delà de ses services autour des technologies, des services autour des usages.

2.2.2.5. La market place des solutions digitales

Le groupe développe cette expertise sous la marque Digital Dimension.

Créée en Janvier 2014, la Société Digital Dimension est le fruit d'un projet conçu en commun par Georges Croix, son Président-Directeur Général, co-fondateur et le groupe Econocom. Positionnée comme la « market place » des solutions digitales pour les entreprises, Digital Dimension a l'ambition de rapidement devenir un acteur de référence sur le marché aussi bien en France qu'à l'international. Dans cette perspective, Digital Dimension dispose d'une enveloppe financière d'environ 100 millions d'euros, qui lui permet de réaliser des acquisitions ciblées d'entreprises expertes dans le domaine du digital ayant déjà démontré leur performance sur leur marché (à ce jour, les Sociétés Rayonnance, ASP Serveur, ETS, TACTEM et Aragon-eRH ont rejoint Digital Dimension).

Au sein de sa market place, Digital Dimension propose aujourd'hui une gamme étendue de solutions métier, conçues et développées en interne et exploitées en mode cloud sur une infrastructure d'hébergement détenue en propre. Disponibles dès à présent en mode projet sur mesure, beaucoup d'entre elles seront bientôt accessibles en mode « pay per use » au travers d'un « business store » dédié. Digital Dimension pourra ainsi répondre plus complètement aux besoins d'agilité et de réactivité souhaités par les entreprises.

Comptant de très nombreuses références de projets menés chez les plus grands comptes, les solutions et services composant l'offre de Digital Dimension, couvrent un périmètre étendu de besoins rencontrés au sein des organisations :

- le conseil,
- le développement et l'intégration d'applicatifs métier mobiles professionnels,
- la conception, l'intégration, le déploiement et la gestion de flottes de terminaux mobiles (infogérance de solutions EMM, support desk, formation, ...)
- l'optimisation des coûts et ressources télécoms (Telecom Expense Management),
- l'hébergement d'applications digitales autour de solutions et services en mode cloud public ou privé,
- la gestion de l'ensemble des périmètres RH (Administration RH, Talent management, Workforce management) via une solution SIRH en mode SaaS 100 % cloud.

Enfin, en tant que filiale d'Econocom, Digital Dimension est en mesure de proposer des solutions financières sur-mesure sur l'ensemble des périmètres de son offre.

A ce jour, Digital Dimension représente près de 230 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 41 millions d'euros.

2.3. Historique

1974 : Jean-Louis Bouchard crée le groupe sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS) en France.

1985 : Jean-Louis Bouchard revend à la Société Générale les parts qu'il possède dans ECS France et rachète toutes les filiales étrangères. Concomitamment, il acquiert Econocom, une PME américaine. Les filiales et le groupe sont rebaptisés « Econocom ».

1986 : Econocom Belgique entre au second marché de la bourse de Bruxelles.

1993 : La reprise d'Asystel Belgium fait d'Econocom Distribution le leader de la distribution informatique au Benelux.

1996 : Econocom est coté sur le premier marché de la bourse de Bruxelles.

2000 : Suite à l'OPE sur le groupe Infopoint, Econocom est coté au second marché de la bourse de Paris. Avec la création d'Econocom Telecom, le groupe diversifie son activité.

2001 : Le groupe compte 2 000 collaborateurs.

2002 : Acquisition de Comdisco-Promodata en France (Gestion Administrative et Financière de parcs informatiques).

2004 : Acquisition de Signal Service France.

2005 : Les activités du groupe se recentrent dans 5 pays européens : Belgique, France, Pays-Bas, Espagne et Italie. La filiale suisse d'Econocom est cédée et l'activité de financement est arrêtée aux USA.

2006 : Déploiement de l'offre télécom avec l'acquisition de l'activité entreprises d'Avenir Telecom.

2007 : Le groupe poursuit son développement dans les télécoms avec l'acquisition du pôle entreprise de The Phone House France. Le groupe double également sa capacité commerciale en Italie avec le rachat de Tecnolease, Société italienne spécialisée dans la location de matériel informatique.

2008 : Acquisition en France de la Société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques.

2009 : Ouverture à Rabat (Maroc), d'une plateforme nearshore de services à distance.

2010 : Econocom achète ECS à la Société Générale et devient le premier acteur de gestion administrative et financière en Europe.

2012 : Econocom poursuit son développement dans la virtualisation avec l'acquisition d'Ermetel, pionnier espagnol du marché, et la prise de participation dans Centix, spécialiste belge du cloud computing.

Acquisition de Tactem, fournisseur de solutions de gestion de coûts télécoms.

Acquisition de France Systèmes, le premier revendeur d'Apple en France, principalement actif dans le domaine de l'éducation et de la recherche. Econocom renforce également son offre dans la sécurité avec l'acquisition de Cap Synergy, intégrateur français spécialiste de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

2013 : Econocom acquiert l'intégrateur français Exaprobe et renforce ainsi son activité dans les domaines de la sécurité et des réseaux.

Econocom, en se rapprochant du groupe Osiatis, fait une avancée majeure dans le domaine des services numériques. Suite à cette opération, Econocom réalise près de 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires proforma dont 650 millions dans le domaine des services numériques aux entreprises. Le groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays.

2014 : Econocom et Georges Croix créent ensemble début janvier Digital Dimension, une nouvelle filiale ayant pour vocation de devenir rapidement un acteur majeur dans l'élaboration et le management de solutions digitales innovantes en mode cloud. Trois acquisitions ont été réalisées : Rayonnance, le spécialiste des solutions mobiles en entreprises en mai, ASP Serveur, acteur de référence dans la mise à disposition de solutions cloud public-privé destinées aux entreprises en juillet, et enfin, Aragon e-RH, un éditeur français de solutions SIRH en mode cloud

Econocom place 175 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance en 2019. Le produit de cette émission est destiné à accroître les ressources financières d'Econocom, notamment dans le cadre du déploiement de son plan stratégique « Mutation ».

Acquisition de Comiris, spécialiste français des outils collaboratifs, multimédia et de visioconférence.

Econocom exerce son call afin de monter au capital de la Société brésilienne Interadapt. Celle-ci, avec l'accord d'Econocom, a acquis en août 2014 la Société Syrix, Société spécialisée dans la gestion de la performance des applications, des infrastructures et des solutions cloud.

2015 : Econocom noue un partenariat avec l'allemand TechnoGroup IT-Service GmbH, comprenant une exclusivité en Allemagne et en Suisse, après lui avoir cédé sa filiale allemande de Services.

3. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

3.1. Faits marquants des trois derniers exercices

L'exercice 2014 a été marqué par :

- le renforcement de la présence d'Econocom dans les solutions digitales front office d'entreprise accessibles en mode cloud à travers le développement de Digital Dimension, et d'autre part sur le marché brésilien dans les Services IT ;
- l'émission d'une ORNANE (« Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes ») pour un montant de 175 millions d'euros, renforçant ainsi sa structure financière et contribuant au financement de sa stratégie de développement ;
- l'accélération des plans d'économies et de synergies.

L'exercice 2013 a été marqué par :

- l'intégration du groupe Osiatis qui place le groupe Econocom comme acteur de référence dans le domaine des services numériques ;
- le renforcement de la présence du groupe et de ses expertises sur le marché des services digitaux ;
- une progression organique solide générée par des succès commerciaux importants dans tous les secteurs d'activités de l'entreprise.

L'exercice 2012 avait été marqué par :

- des investissements soutenus pour renforcer l'attractivité commerciale du groupe grâce au lancement de nouvelles solutions innovantes dans le domaine du cloud (viCUBE, viSPACE, etc.) ;
- l'intégration d'acquisitions ciblées afin de compléter les expertises du groupe (virtualisation, cloud, mobilité et sécurité) et sa couverture internationale (Espagne et Mexique) ;
- une politique dynamique de retour aux actionnaires (rachats et annulation d'actions).

3.2. Données consolidées annuelles : comparaison 2014, 2013 et 2012

3.2.1. Chiffres clés

(en millions €)	2014	2013 retraité	2012 (publié sur le RA 2013)
Produits des activités poursuivies	2 092,6	1 766,7	1 538,3
Résultat opérationnel courant (avant amortissement du portefeuille clients ECS et marque Osiatis) ⁽¹⁾	95,3	93,2	76,8
Résultat opérationnel courant	92,3	90,9	74,8
Résultat opérationnel	67,4	77,5	71,3
Capitaux propres (part du groupe et minoritaires)	279,5	260,0	155,2
Endettement net	(105,9)	(39,3)	(30,8)

(1) L'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 millions d'euros à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans. La marque Osiatis a été valorisée à 10 millions d'euros et amortie sur 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2013.

3.2.2. Chiffre d'affaires

(en millions €)	2014	2013 retraité	2012 (publié sur le RA 2013)
Services	663	416	286
Products & Solutions	385	323	249
Gestion Administrative et Financière	1 046	1 028	1 003
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	2 093	1 767	1 538

(1) Il est à noter que l'activité Services en Allemagne, en cours de cession, a été classée en abandon d'activité conformément aux normes IFRS en 2013 et en 2014.

Le groupe Econocom a enregistré un chiffre d'affaires total de 2,09 milliards d'euros sur l'exercice 2014 contre 1,77 milliard d'euros en 2013 (soit une progression de 18 %). Cette performance provient à la fois des effets de la croissance externe (contribution d'Osiatis sur une année pleine, acquisition de l'exercice 2014), du positionnement du groupe sur le marché dynamique de la transformation digitale et par les synergies commerciales entre ses trois activités complémentaires.

Entre 2013 et 2012, le groupe avait enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de 15 %. Cette performance s'appuyait à la fois sur la politique de croissance externe (essentiellement 4 mois d'activité du groupe Osiatis soit 121 millions d'euros), l'intégration réussie des acquisitions réalisées sur 2012 et 2013 et sur une solide croissance organique (égale à 3,5 %).

Activité Services

L'activité Services a mené à bien en 2014 le processus d'intégration d'Osiatis, avec la mise en place d'une nouvelle organisation, le rapprochement des équipes, l'uniformisation des outils et la réalisation du plan de synergies. En 2014, l'activité Services s'est enrichie de la contribution des acquisitions de Digital Dimension.

En 2013, l'activité Services avait bénéficié d'une bonne intégration des acquisitions réalisées depuis juin 2012.

Activité Products & Solutions

L'activité Products & Solutions continue sa progression qui est portée par les ventes de nouveaux types de matériels digitaux qui constituent un relais de croissance et par les synergies commerciales avec les autres activités du groupe. Elle atteste de la pertinence et de la légitimité du positionnement du groupe sur le marché dynamique de la transformation digitale.

L'activité Products & Solutions avait réalisé une excellente année 2013, pour moitié suite à l'intégration de la Société France Systèmes, acquise en décembre 2012 (permettant un renforcement significatif de l'expertise et de l'offre Apple aux entreprises) et pour moitié au titre de la croissance organique. La forte croissance organique est directement liée aux premiers fruits du plan stratégique et en particulier au succès des offres portant sur les tablettes et autres produits digitaux.

Activité Gestion Administrative et Financière

L'activité Gestion Administrative et Financière se maintient en croissance sur l'exercice 2014. Cette activité bénéficie de l'évolution du marché vers l'usage (plutôt que la propriété) et de l'entrée du digital dans les organisations et les entreprises. Elle porte une part prépondérante des investissements réalisés dans le cadre du plan stratégique « Mutation » pour développer et promouvoir des solutions digitales.

La Gestion Administrative et Financière avait renoué avec la croissance organique en 2013 malgré un marché des équipements informatiques traditionnels en décroissance. Cette performance était le fruit des succès des nouvelles offres de solutions digitales (+ 53 %) et des offres transversales aux trois métiers du groupe (+ 26 %).

3.2.3. Résultat opérationnel courant

(en millions €)	2014	2013 retraité	2012 (publié sur le RA 2013)
Services	25,3	20,6	6,7
Products & Solutions	10,3	8,4	6,6
Gestion Administrative et Financière	59,7	64,2	63,5
Total avant amortissement du portefeuille clients ECS et marque Osiatis⁽¹⁾⁽²⁾	95,3	93,2	76,8

(1) L'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 millions d'euros à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans. La marque Osiatis a été valorisée à 10 millions d'euros et amortie sur 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2013.

(2) les coûts d'affacturage et les charges d'intérêts des lignes de financement ont été reclassés en frais financiers sur les exercices 2013 et 2014 pour se conformer à la pratique de marché.

En 2014, le résultat opérationnel courant du groupe (avant amortissement du portefeuille de clientèle ECS et de la marque Osiatis) s'élève à 95,3 millions d'euros en progression de 2 %. L'année 2014 s'est traduite par l'intégration du groupe Osiatis, avec la mise en place d'une nouvelle organisation, le rapprochement des équipes, l'uniformisation des outils et la réalisation du plan de synergies.

En 2013, le résultat opérationnel courant du groupe (avant amortissement du portefeuille de clientèle ECS et de la marque Osiatis) s'élevait à 93,2 millions d'euros ; Osiatis y contribuait à hauteur de 9,8 millions d'euros.

En 2012, la progression des performances en Services IT et Télécoms, la bonne maîtrise des coûts et l'effet continu des synergies nées de l'intégration réussie d'ECS, avaient permis au groupe d'afficher un résultat opérationnel courant de 76,8 millions d'euros en progression entre 2012 et 2011.

3.2.4. Résultat opérationnel

En 2014, le résultat opérationnel s'élève à 67,4 millions d'euros. Il intègre 24,9 millions d'euros de coûts non récurrents qui correspondent pour plus de la moitié à des coûts de mise en œuvre des synergies liées à l'intégration d'Osiatis, aux coûts liés à l'optimisation de l'organisation du groupe et l'accélération de plans d'économies portant sur toutes les activités, ainsi qu'aux coûts exceptionnels liés aux acquisitions.

En 2013, le résultat opérationnel s'élevait à 77,5 millions d'euros. Il intégrait 13,4 millions d'euros de coûts non récurrents, dont environ la moitié est liée au rapprochement avec Osiatis.

En 2012, le résultat opérationnel était en forte progression à 71,3 millions d'euros contre 46,0 millions d'euros en 2011, grâce à l'amélioration du résultat opérationnel courant, à la maîtrise des coûts liés à l'intégration du groupe ECS, ainsi qu'à l'impact positif du dispositif du Crédit Impôt Recherche.

3.2.5. Situation financière

Au 31 décembre 2014, le groupe affiche une situation financière saine avec des capitaux propres totaux en progression à 280 millions d'euros et un niveau d'endettement net comptable de 106 millions d'euros limitant son ratio d'endettement (gearing) à 38 %. Cette performance est d'autant plus satisfaisante qu'Econocom a procédé à des investissements majeurs pour conforter sa croissance future (développement de Digital Dimension, l'acquisition d'entreprises, le déploiement d'une société de refinancement interne pour accompagner les offres innovantes du groupe, et dans les outils de gestion interne). Ces investissements sont permis par l'importante génération de cash-flow du groupe (capacité d'autofinancement de 85 millions d'euros). Le groupe, fort du succès de son deuxième emprunt obligataire en janvier 2014 (ORNANE de 175 millions d'euros), disposait au 31 décembre 2014 d'une trésorerie nette bancaire de 121 millions d'euros. Cette solidité financière lui donne les moyens de poursuivre son plan stratégique ambitieux de développement.

Au 31 décembre 2013, Econocom disposait d'une structure financière saine grâce à une solide génération de trésorerie (78,8 millions d'euros de capacité d'autofinancement) et à la bonne intégration d'Osiatis. La trésorerie bancaire nette était positive de 93 millions d'euros. L'endettement financier net était limité à 39,3 millions d'euros après impact de l'acquisition d'Osiatis et d'Exaprobe, et des rachats d'actions propres et d'OCEANE au cours de l'exercice pour un montant de 33 millions d'euros.

En 2012, le groupe s'était attaché à maintenir une structure financière saine. Au cours de l'exercice 2012, le groupe avait généré une capacité d'autofinancement de 82,7 millions d'euros. A fin décembre 2012, la trésorerie bancaire nette du groupe était positive de 80 millions d'euros. L'endettement net était de 31 millions d'euros et intégrait 81 millions d'euros de dette obligataire convertible en actions à un cours de 5,25 euros par action à échéance juin 2016 et 14 millions d'euros de contrats de location refinancés avec recours et considérés en normes IFRS comme de l'endettement.

3.3. Restriction à l'utilisation des capitaux propres

Dans le cadre de l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) de janvier 2014, Econocom n'est pas tenu de respecter de covenant financier à défaut desquels l'obligation pourrait éventuellement devenir exigible par anticipation. Le groupe est soumis à des clauses standards de respect de la protection anti-dilutive des obligataires et au maintien de la cotation des actions. Ces clauses sont définies dans les Terms & conditions disponibles sur le site internet du groupe.

Les lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du groupe.

4. LA SOCIÉTÉ, SES TITRES ET SES ACTIONNAIRES

4.1. Évolution du cours de l'action Econocom Group SA/NV

Mois	Prix (€)				Volume	
	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Dernier (€)	Prix moyen (€)	Nombre d'actions traitées	Valeur (k€)
Janvier	2,77	2,51	2,91	2,62	1 711 916	4 474,83
Février	3,66	3,12	3,50	3,45	2 182 340	7 515,98
Mars	4,00	3,51	3,88	3,70	2 403 536	8 882,89
Avril	4,22	3,80	3,98	4,06	1 465 504	5 944,16
Mai	4,29	3,94	4,19	4,13	1 054 728	4 359,74
Juin	4,15	3,63	3,80	3,82	601 940	2 298,11
Juillet	4,03	3,65	3,83	3,79	540 392	2 044,87
Août	3,75	3,24	3,65	3,39	794 804	2 689,81
Septembre	3,65	3,19	3,28	3,33	576 828	1 919,72
Octobre	3,48	3,18	3,20	3,30	651 800	2 153,19
Novembre	3,23	2,85	2,95	3,05	2 636 344	8 036,06
Décembre	3,89	3,00	3,89	3,42	754 312	2 578,94
Total 2011	4,29	2,51	3,89	3,59	15 374 444	52 898,30

Janvier	3,96	3,56	3,85	3,75	952 144	3 567,73
Février	3,89	3,58	3,81	3,77	470 940	1 774,43
Mars	4,43	3,78	4,20	4,17	2 458 796	10 241,16
Avril	4,43	4,20	4,31	4,30	1 446 124	6 224,42
Mai	4,42	4,06	4,31	4,25	1 053 416	4 475,46
Juin	4,41	3,75	4,17	4,10	754 640	3 093,22
Juillet	4,38	4,11	4,24	4,30	5 737 776	24 648,31
Août	4,63	4,23	4,53	4,35	498 512	2 167,00
Septembre	4,95	4,38	4,69	4,68	1 461 230	6 836,55
Octobre	5,73	4,75	5,36	5,25	3 293 078	17 282,93
Novembre	5,40	5,02	5,14	5,24	595 539	3 119,81
Décembre	5,95	4,95	5,95	5,4	1 024 301	5 526,37
Total 2012	5,95	3,56	5,95	4,55	19 746 496	88 957,40

Mois	Prix (€)				Volume	
	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Dernier (€)	Prix moyen (€)	Nombre d'actions traitées	Valeur (k€)
Janvier	5,99	5,19	5,98	5,68	2 210 089	12 552,30
Février	6,16	5,55	5,85	5,87	841 502	4 938,35
Mars	6,38	5,90	6,30	6,10	1 085 424	6 620,54
Avril	6,44	5,71	5,71	6,07	1 259 085	7 647,44
Mai	5,90	5,52	5,88	5,78	970 290	5 604,31
Juin	5,90	4,98	5,44	5,45	1 182 183	6 442,31
Juillet	6,03	5,26	6,01	5,57	1 477 196	8 223,49
Août	6,05	5,69	5,80	5,87	637 540	3 742,07
Septembre	6,58	5,81	6,30	6,26	2 014 961	12 620,71
Octobre	7,16	5,82	7,16	6,56	3 202 852	21 006,53
Novembre	7,65	7,06	7,65	7,33	2 524 031	18 498,74
Décembre	8,35	7,67	8,32	7,95	4 084 035	32 455,83
Total 2013	8,35	4,98	8,32	6,20	21 489 188	140 352,62

Janvier	8,52	7,31	7,85	7,87	3 955 563	31 060,67
Février	8,81	7,70	8,66	8,28	1 875 640	15 577,84
Mars	9,15	8,20	8,33	8,49	2 569 800	21 924,08
Avril	8,67	7,36	7,73	7,90	1 729 632	13 580,77
Mai	7,88	6,86	7,11	7,37	1 734 808	12 748,15
Juin	7,65	6,88	6,93	7,24	1 760 015	12 789,98
Juillet	7,31	6,32	6,81	6,95	2 081 963	14 354,27
Août	6,94	6,55	6,86	6,75	788 919	5 340,60
Septembre	7,58	6,80	7,15	7,27	1 654 078	12 072,25
Octobre	7,43	5,00	5,16	6,12	5 523 461	32 095,45
Novembre	5,87	4,83	5,62	5,33	3 213 204	16 996,15
Décembre	6,56	5,30	6,56	5,75	2 208 337	12 589,74
Total 2014	9,15	4,83	6,56	7,10	29 095 420	201 129,94

4.2. Nom, siège social et constitution

- Dénomination : Econocom Group SA/NV
- Siège social : 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles (Tél. 32 2 790 81 11).
- Forme juridique, constitution, publications :
Econocom a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit belge, acte du notaire Jacques Possoz, le 2 avril 1982, publié aux annexes du Moniteur belge du 22 avril 1982 (n° 820-11).
Econocom est régie par le droit belge et a qualité de société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne au sens de l'article 438 du Code des sociétés.
Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.
- Durée : la Société a été constituée pour une durée illimitée
- Année comptable : du 1^{er} janvier au 31 décembre

4.3. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

- l'achat, la vente, la location ainsi que la fourniture d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, de même que toutes opérations financières y relatives ;
- la conclusion de tout contrat d'études de développement industriel d'organisation d'entreprise et de tous conseils techniques dans le domaine de l'informatique ;
- la création et la mise en application de services électroniques et de tous systèmes de programmation s'y rapportant.

A cet effet, Econocom peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques et industrielles.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession, de prêt ou de toute autre manière dans toute entreprise belge ou étrangère ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

4.4. Capital

4.4.1. Capital social (article 5 des statuts)

Au 31 décembre 2014, le capital social d'Econocom s'élève à 21 563 999,86 euros et est représenté par 112 519 287 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominatives ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

4.4.2. Modification du capital par l'Assemblée Générale (article 7 des statuts)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

Lors de toute augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale, celle-ci, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles.

Les nouvelles actions à souscrire contre espèces sont offertes par préférence aux propriétaires d'actions de capital, au prorata du nombre de leurs titres au jour de l'émission, dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification aux statuts ou par le Conseil d'Administration agissant dans le cadre du capital autorisé, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, le tout conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital social peut être amorti sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

4.4.3. Évolution du capital

Au 31 décembre 2014, le capital social d'Econocom s'élève à 21 563 999,86 euros et est représenté par 112 519 287 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme d'actions nominatives ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

Le capital autorisé disponible s'élève au 31 décembre 2014 à 7 717 627 euros (hors primes d'émission).

Les variations de capital intervenues entre 2002 et 2009 ont consisté en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de levées d'options.

En 2010, Econocom a procédé à l'émission de 1 372 897 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à SG Financial Services Holding, filiale Société Générale, en paiement d'une partie du prix d'acquisition du groupe ECS.

Au cours de l'exercice 2011, Econocom a réalisé, pour un total de 84 millions d'euros, l'émission de 4 000 000 obligations convertibles, ou échangeables en actions nouvelles ou existantes à échéance au 1^{er} juin 2016, avec un coupon de 4 % par an, payable annuellement à terme échu. Suite à la division par quatre des actions Econocom en septembre 2012, chaque obligation donne droit désormais à 4 actions Econocom à un cours de conversion de 5,25 euros (21 euros avant le split de l'action).

Par décision du 14 septembre 2012, Econocom a procédé à l'annulation de 2 000 000 actions Econocom puis à la division par quatre des actions Econocom.

Le capital a subi les variations suivantes en 2013 :

- suite à l'augmentation de capital réalisée le 12 septembre 2013 dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle et des bons de souscription d'actions (BSA) d'Osiatis auprès des actionnaires de référence et des managers d'Osiatis, le capital d'Econocom Group a été porté à 18 759 320,08 euros par la création de 9 527 460 actions nouvelles et était représenté par 106 219 048 actions ;
- suite à l'augmentation de capital réalisée le 18 novembre 2013 en rémunération des actions Osiatis apportées dans le cadre de l'offre publique sur Osiatis, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 874 285,37 euros par la création de 6 313 158 actions nouvelles et était représenté par 112 532 206 actions ;
- suite à la destruction de 6 014 892 actions détenues en propre décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013, le capital d'Econocom Group de 19 874 285,37 euros est représenté par 106 517 314 actions.

Le capital s'élève à 19 874 285,37 euros au 31 décembre 2013.

Le capital a subi les variations suivantes en 2014 :

- suite à l'augmentation de capital réalisée le 24 janvier 2014 par l'émission de 20 000 actions nouvelles dans le cadre d'une demande de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 878 017,37 euros et était représenté par 106 537 314 actions ;
- suite à l'augmentation de capital réalisée le 25 février 2014 par l'émission de 266 028 actions nouvelles dans le cadre d'une demande de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 927 658,19 euros et était représenté par 106 803 342 actions ;
- suite à l'augmentation de capital réalisée le 26 mars 2014 par l'émission de 210 592 actions nouvelles dans le cadre de demandes de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 966 954,66 euros et était représenté par 107 013 934 actions ;
- suite à l'augmentation de capital réalisée le 28 mai 2014 par l'émission de 708 428 actions nouvelles dans le cadre de demandes de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 20 099 147,32 euros et était représenté par 107 722 362 actions ;
- suite à l'augmentation de capital réalisée le 18 juin 2014 par l'émission de 7 850 228 actions nouvelles dans le cadre de demandes de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 21 563 999,86 euros et était représenté par 115 572 590 actions ;
- suite à la destruction de 3 053 303 actions détenues en propre décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2014, le capital d'Econocom Group était de 21 563 999,86 euros et était représenté par 112 519 287 actions.

Le nombre d'actions Econocom et le nombre de droits de vote (dénominateur) sont l'un et l'autre de 112 519 287 au 31 décembre 2014.

En synthèse, le capital social et le nombre d'actions, depuis le 1^{er} janvier 2004, ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (€)	Prime d'émission (€)	Total de l'opération (€)	Nombre d'actions	Capital souscrit (€)
01/01/04		-	-	-	-	31 500 000	16 037 822,08
22/12/04	Annulation d'actions propres	(1 500 000)	-	-	-	30 000 000	16 037 822,08
20/07/05	Levée d'options	265 000	143 100,00	966 650,00	1 109 750,00	30 265 000	16 180 922,08
22/12/05	Annulation d'actions propres	(1 265 000)	-	-	-	29 000 000	16 180 922,08
15/05/07	Annulation d'actions propres	(2 200 000)	-	-	-	26 800 000	16 180 922,08
20/12/07	Annulation d'actions propres	(1 000 000)	-	-	-	25 800 000	16 180 922,08
22/12/08	Annulation d'actions propres	(1 000 000)	-	-	-	24 800 000	16 180 922,08
28/10/10	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	1 372 897	895 755,62	14 206 111,38	15 101 867,00	26 172 897	17 076 677,70
14/09/12	Annulation d'actions propres	(2 000 000)	-	-	-	24 172 897	17 076 677,70
14/09/12	Division de l'action par 4	72 518 691	-	-	-	96 691 588	17 076 677,70
12/09/13	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	9 527 460	1 682 642,38	50 734 212,37	52 416 854,75	106 219 048	18 759 320,08
18/11/13	Augmentation de capital en paiement d'une offre publique d'acquisition	6 313 158	1 114 965,29	36 763 982,71	37 878 948,00	112 532 206	19 874 285,37
31/12/13	Annulation d'actions propres	(6 014 892)	-	-	-	106 517 314	19 874 285,37
24/01/14	Augmentation de capital par conversion d'Oceane	20 000	3 732,00	101 268,00	105 000,00	106 537 314	19 878 017,37
25/02/14	Augmentation de capital par conversion d'Oceane	266 028	49 640,82	1 347 006,18	1 396 647,00	106 803 342	19 927 658,19
26/03/14	Augmentation de capital par conversion d'Oceane	210 592	39 296,47	1 066 311,53	1 105 608,00	107 013 934	19 966 954,66
28/05/14	Augmentation de capital par conversion d'Oceane	708 428	132 192,66	3 587 054,34	3 719 247,00	107 722 362	20 099 147,32
18/06/14	Augmentation de capital par conversion d'Oceane	7 850 228	1 464 852,54	39 748 844,46	41 213 697,00	115 572 590	21 563 999,86
29/12/14	Annulation d'actions propres	(3 053 303)	-	-	-	112 519 287	21 563 999,86

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010 a octroyé au Conseil d'Administration, pour une période de 5 ans, une nouvelle autorisation d'augmenter le capital social conformément à l'article 603 du Code des sociétés, en une ou plusieurs fois, pour un montant maximum de 16 180 922,08 euros. Après usage de cette autorisation par le Conseil d'Administration (i) dans le cadre de l'acquisition du groupe ECS le 28 octobre 2010, (ii) dans le cadre des demandes de conversion d'obligations Océanes émises le 17 mai 2011 pour un montant de 1 689 557,62 euros, (iii) de l'augmentation de capital par apports en nature de titres Osiatis actée le 12 septembre 2013 à concurrence de 1 682 642,38 euros (iv) de l'augmentation de capital dans le cadre de l'offre publique mixte lancée sur Osiatis et actée le 18 novembre 2013 à concurrence de 1 114 965,29 euros, (v) dans le cadre de la réalisation définitive de l'émission d'obligations ORNANE le 15 janvier 2014 pour un montant maximum de 3 080 374,17 euros, le montant du capital autorisé s'élève à 7 717 627 euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010 a également autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société et ceci pour une période de 3 ans. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2013, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2014 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés. Elle a fixé à 4 euros le prix minimum de rachat et à 20 euros le prix maximum.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2012 a renouvelé pour une période de 3 ans l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter en cas de danger grave et imminent, des actions de la Société Econocom sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2014, Econocom Group détenait 1 276 134 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 184 052 actions Econocom Group acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane, soit une auto détention de 1 460 186 actions Econocom Group représentant 1,30 % du nombre total d'actions en circulation.

4.5. Droits attachés aux actions

4.5.1. Participation aux Assemblées Générales et droit de vote

4.5.1.1. Participations aux Assemblées Générales

4.5.1.1.1. Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les actionnaires ont le droit de participer aux Assemblées Générales d'Econocom, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour assister aux Assemblées Générales, développées dans la section «Assemblées Générales» du présent chapitre.

4.5.1.1.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 20 % du capital social d'Econocom ont le droit de requérir du Conseil d'Administration ou du Commissaire qu'il convoque une Assemblée Générale des actionnaires.

4.5.1.1.3. Droit d'ajouter des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 3 % du capital social d'Econocom ont le droit de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que de déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux Assemblées convoquées suite à une première Assemblée qui n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les actionnaires désirant exercer ce droit doivent (i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3 % du capital social d'Econocom à la date d'introduction de leur demande et (ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3 % du capital social d'Econocom.

La possession est établie soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation, établie par un intermédiaire financier, un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Les demandes des actionnaires sont adressées à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles sont accompagnées, selon le cas, des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision y relatées et/ou du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour. Les demandes doivent également indiquer à quelle adresse postale ou électronique Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée Générale concernée.

Econocom accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15^{ème} jour calendaire avant l'Assemblée Générale. De même des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site internet de la Société (www.econocom.com). Néanmoins les procurations et formulaires de vote par correspondance qui auront déjà été envoyés à Econocom resteront valables pour les points de l'ordre du jour y mentionnés. Les mandataires auront cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter qui font l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de l'actionnaire qu'il/elle représente. Les mandataires seront tenus d'en informer l'actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires.

4.5.1.1.4. Droit de poser des questions

Tous les actionnaires ont, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Tous les actionnaires ont également, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Les Administrateurs et le Commissaire sont obligés de répondre à ces questions dans la mesure où ceci n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire. Les questions ayant le même objet peuvent être groupées de sorte que les Administrateurs et Commissaire y fournissent une réponse globale.

Les questions peuvent être adressées avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions adressées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom au plus tard le 6^{ème} jour calendaire avant l'Assemblée ; elles ne seront prises en compte que si l'actionnaire a rempli les conditions d'admission à l'Assemblée Générale.

4.5.1.1.5. Autres droits d'informations

Tous les actionnaires d'Econocom bénéficient de droits d'informations spécifiques en vertu du Code des sociétés.

La plupart des droits d'informations concernent les Assemblées Générales des actionnaires. Ils incluent, entre autres, le droit de consulter, ou en obtenir sans frais une copie : (i) le texte des convocations et, le cas échéant, de l'ordre du jour amendé, (ii) le nombre total d'actions et de droits de vote, (iii) les documents qui seront présentés à l'Assemblée Générale (comptes annuels et rapports), (iv) pour chaque sujet à traiter à l'ordre du jour, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration, (v) le cas échéant, les propositions de décision introduites par des actionnaires, dès que possible après leur réception par la Société et (vi) les formulaires de procuration et de vote par correspondance. Ces documents/données peuvent être consultés sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) et, aux jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social d'Econocom, 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, à compter de la date de publication de la convocation. Les détenteurs d'actions nominatives recevront par ailleurs une copie de ces documents en même temps que la convocation pour l'Assemblée Générale.

4.5.1.2. Droit de vote aux Assemblées Générales

4.5.1.2.1. Principe

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des cas de suspension prévus par la loi.

D'une manière générale, l'Assemblée Générale est seule compétente pour :

- l'approbation des comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS ne devant pas faire l'objet d'une approbation) ;
- la désignation et la révocation des Administrateurs et du Commissaire ;
- l'octroi de la décharge aux Administrateurs et au Commissaire ;
- la fixation du montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire relativement à l'exercice de leur mandat ;
- la distribution des bénéfices ;
- l'introduction d'actions en responsabilité contre des Administrateurs ;
- les décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société ;
- l'approbation des modifications aux statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

4.5.1.2.2. Quorum de présence et majorité

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital social et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux statuts porte sur l'objet social, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

4.5.1.2.3. Vote par procuration

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un fondé de pouvoirs, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le 6^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété conformément à l'article 533ter du Code des sociétés reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elle couvre.

4.5.1.2.4. Vote à distance

Les actionnaires qui ont accompli les formalités de participation visées ci-dessous peuvent voter à toute Assemblée Générale par correspondance ou, si la convocation le permet, grâce à un moyen de communication électronique. Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le 6^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée Générale. Si la convocation permet aux actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les actionnaires votant à distance.

4.5.2. Distribution des bénéfices

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement n'étant plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du Conseil d'Administration, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'Assemblée Générale, qui en détermine souverainement l'affectation à la majorité simple des voix émises, dans les limites imposées aux articles 617 et 619 du Code des sociétés. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Le Conseil d'Administration peut, conformément aux dispositions du Code de sociétés, distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice. Il fixe le montant de ces acomptes et la date de leur paiement.

4.5.3. Liquidation

En cas de dissolution d'Econocom, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale et à défaut de pareille nomination, par les soins du Conseil d'Administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation.

Ils disposent à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 186 et suivants du Code des sociétés. L'Assemblée Générale détermine les émoluments des liquidateurs. Les liquidateurs ne peuvent entrer en fonction qu'après homologation, par la tribunal de commerce, de leur nomination par l'Assemblée Générale conformément à l'article 184 du Code des sociétés.

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, l'actif net sert d'abord à rembourser en espèces ou en titres, le montant libéré non amorti des actions.

Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder aux répartitions, rétablissent l'équilibre en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des titres insuffisamment libérés soit par des remboursements préalables en espèces au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

4.5.4. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital

En cas d'augmentation de capital en espèce, avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de warrants exerçables en espèces, les actionnaires existants ont, en principe, un droit de souscription préférentielle pour souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou warrants proportionnellement à la part de capital social représenté par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut, cependant, limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à des conditions particulières et après que le Conseil d'Administration lui ait fait rapport. Une telle décision doit satisfaire des conditions identiques de quorum de vote et de présence à la décision d'augmentation du capital social de la Société. Les actionnaires peuvent également autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une augmentation de capital décidée dans le cadre du capital autorisé.

4.5.5. Modifications des droits attachés aux actions

Les droits attachés aux actions émises par Econocom peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

4.6. Assemblées Générales

4.6.1. Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit tous les ans le 3^{ème} mardi du mois de mai, à onze heures ou le premier jour ouvrable qui suit si ce jour est un jour férié. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration soumet aux actionnaires les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables belges, les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS et les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire portant sur ces comptes. L'Assemblée décide ensuite de l'approbation des comptes annuels statutaires, de l'affectation du résultat, de la décharge des Administrateurs et du Commissaire et, le cas échéant, de la nomination, de la destitution ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

4.6.2. Assemblées Générales Extraordinaires et Assemblées Générales Spéciales

Une Assemblée Générale Spéciale ou, le cas échéant, une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande du Président du Conseil d'Administration, d'un Administrateur Délégué, d'un Directeur Général ou d'un ou plusieurs actionnaires représentant le 5^{ème} au moins du capital social (article 27 des statuts).

4.6.3. Contenu des convocations à l'Assemblée Générale

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins les éléments d'information suivants :

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée Générale ;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision ;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'Assemblée Générale et pour y exercer leur droit de vote, notamment le délai dans lequel l'actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée, ainsi que des informations concernant :
 - les droits des actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour, de déposer des propositions de décision et de poser des questions ainsi que le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les actionnaires peuvent adresser leurs demandes. La convocation indique également, le cas échéant la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site internet de la Société ;
 - la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment un formulaire qui peut être utilisé pour le vote par procuration, les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire ainsi que le délai dans lequel le droit de vote par procuration doit être exercé ;
 - le cas échéant, les procédures et délais établis par ou en vertu des statuts, permettant de participer à distance à l'Assemblée Générale, et de voter à distance avant l'Assemblée (article 33 des statuts).
- l'indication de la date d'enregistrement, ainsi que l'indication que seules les personnes qui sont actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale ;
- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir, le texte intégral des documents et des propositions de décision visés dans la section ci-dessous aux points, 3), 4) et 5), ainsi que des démarches à effectuer à cet effet ;
- l'indication de l'adresse précise du site internet sur lequel les informations visées ci-dessous seront disponibles.

4.6.4. Mise à disposition sur le site web d'Econocom

En outre, le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée Générale et de manière ininterrompue jusqu'au jour de l'Assemblée Générale, les informations suivantes sont mises à disposition des actionnaires sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) :

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété des sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes qui y auraient été portés, et/ou des propositions de décision qui seules auraient été formulées endéans les délais impartis ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation, y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus ;
- les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ;
- pour chaque sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration. En outre, les propositions de décision formulées par les actionnaires en application de l'article 533ter du Code des sociétés sont ajoutées au site internet dès que possible après leur réception par la Société ;
- les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et, le cas échéant, pour voter par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque actionnaire.

Lorsque les formulaires visés au point ci-dessus ne peuvent être rendus accessibles sur le site internet pour des raisons techniques, la Société indique sur son site internet comment obtenir ces formulaires sur papier. Dans ce cas, Econocom est tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque actionnaire qui en fait la demande, à l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) pendant une période de cinq années à compter de la date de l'Assemblée Générale à laquelle elles se rapportent.

4.6.5. Formalités et délais de convocation

Les convocations pour toute Assemblée Générale doivent être faites par des annonces insérées trente jours au moins avant ladite Assemblée :

- dans le Moniteur belge
- dans un organe de presse de diffusion nationale, sauf si la convocation concerne une Assemblée Générale Ordinaire tenue dans la commune, aux lieu, jour et heure indiqués dans les statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, le rapport annuel, le rapport du Commissaire et le vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace économique Européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées 30 jours avant l'Assemblée Générale aux titulaires de titres nominatifs visés par le Code des sociétés, aux Administrateurs et au Commissaire de la Société. Cette communication se fait par lettre ordinaire sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première Assemblée convoquée et pour autant qu'il ait été satisfait au présent paragraphe lors de la première convocation, que la date de la deuxième Assemblée ait été indiquée dans la première convocation et que l'ordre du jour ne comporte aucun sujet à traiter nouveau, le délai de 30 jours visé ci-dessus est porté à 17 jours au moins avant l'Assemblée.

4.6.6. Formalités à satisfaire pour assister à l'Assemblée Générale

Le droit pour un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ces actions au nom de cet actionnaire à la date d'enregistrement, à savoir, le 14^{ème} jour qui précède l'Assemblée Générale, à vingt-quatre heures (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, soit par la production des actions au porteur à un intermédiaire financier, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire le jour de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne qu'elle a désignée à cet effet) leur volonté de participer à l'Assemblée Générale, au plus tard le 6^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée, dans le respect des formalités prévues dans la convocation et moyennant présentation de la preuve de l'enregistrement qui lui a été délivrée par l'intermédiaire financier, le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations, de warrants, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la Société peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les actionnaires.

4.7. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

4.7.1. Généralités

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat (squeeze-out) ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le Code des sociétés et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions (comme l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 8 du présent chapitre) et le contrôle des concentrations), qui sont susceptibles d'être applicables à la Société et qui créent certaines restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle. Ces dispositions pourraient décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts et/ou priver les actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut, dans certaines circonstances différer ou empêcher une offre publique d'émission de titres susceptibles d'avoir un effet de dilution.

4.7.2. Capital autorisé (article 7bis des statuts)

A la suite d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Econocom du 18 mai 2010, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 16 180 922,08 euros. Le capital autorisé disponible au 31 décembre 2014 s'élève à 7 717 627,00 euros (hors primes d'émission).

Le Conseil d'Administration peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en nature, ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentations de capital décidées en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées :

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le Conseil d'Administration fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le Conseil déterminera ;
- soit par incorporation de réserves, mêmes indisponibles, ou de primes d'émission, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010 a également autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société et ceci pour une période de 3 ans. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2013, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale.

En cas d'augmentation du capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra affecter les primes d'émission, s'il en existe, à un compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le Conseil d'Administration, comme prévu ci-avant, être réduit ou supprimé que par une décision de l'Assemblée Générale, statuant dans les conditions requises par l'article 612 du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires dans l'intérêt social et dans le respect des conditions imposées par les articles 595 et suivants du Code des sociétés, même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel ou de ses filiales, sauf dans les cas prévus à l'article 606, 3° dudit Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, à augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés. Cette autorisation est conférée pour une durée de trois ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale du 21 mai 2013. Les augmentations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé prévu au premier alinéa.

Le Conseil d'Administration est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

4.7.3. Acquisition et aliénation d'actions propres (article 12 des statuts)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision d'une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 559 du Code des sociétés, qui fixe notamment le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir, la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 620 du Code des sociétés, ainsi que les contre-valeurs minimales et maximales.

Une telle autorisation a été donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2014 pour une période de cinq ans dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés. Elle a fixé à 4 euros le prix minimum de rachat et à 20 euros le prix maximum de rachat.

L'Assemblée Générale peut également autoriser le Conseil d'Administration à acquérir, conformément aux dispositions légales alors en vigueur, les actions ou parts bénéficiaires de la Société par voie d'achat ou d'échange pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2012 a renouvelé pour une période de 3 ans l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société Econocom en cas de danger grave et imminent.

Cette autorisation peut être prorogée une ou plusieurs fois conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration peut, par ailleurs, aliéner les actions de la Société, inscrites au premier marché d'une bourse de valeurs mobilières ou admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs située dans un État membre de l'Union européenne, en bourse ou de toute autre manière. Lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, il est autorisé à aliéner toutes actions ou parts bénéficiaires en Bourse ou à la suite d'une offre en vente faite aux mêmes conditions à tous les actionnaires.

4.8. Notifications des participations importantes

La Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la Directive 2001/34/CE a été transposée en droit belge par la loi 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (« Loi Transparence ») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'« Arrêté Royal Transparence »). Cette législation est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

Conformément à ces dispositions, toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant le droit de vote de la Société notifiée à celle-ci et à la FSMA le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent une quotité de 5 % ou plus du total des droits de vote existants. Cette notification est également obligatoire en cas d'acquisition, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette acquisition le nombre de droits de vote atteint ou dépasse une quotité de 10 %, de 15 %, de 20 %, et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage, du total des droits de vote existants. Une même notification est également obligatoire en cas de cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils visés ci-dessus.

Conforme à l'article 6 de la Loi Transparence, les obligations de publicité mentionnées ci-dessus, sont applicables chaque fois que les seuils mentionnés ci-dessus sont dépassés (vers le haut ou vers le bas) suite à, entre autres : (i) l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession ; (ii) le franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote) ; ou (iii) la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord d'action de concert.

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrables suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrables qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionariat (telle que résultant des déclarations reçues).

La Société doit également publier le total du capital, le nombre total de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote ainsi que, par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote, à la fin de chaque mois calendrier au cours duquel une augmentation ou une baisse de ces nombres est intervenue. En outre, la Société doit divulguer, le cas échéant, le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription et le nombre total d'actions sans droit de vote.

4.9. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle d'Econocom

À l'issue du rapprochement avec Osiatis, Jean-Louis Bouchard, Président du groupe Econocom, reste le premier actionnaire d'Econocom avec environ 41,03 % du capital au 31 décembre 2014 ; Walter Butler, par l'intermédiaire notamment de BML Belgium, Société qui contrôlait Osiatis, en est devenu un actionnaire significatif avec plus de 6 % et est rentré au Conseil d'Administration d'Econocom.

5. CORPORATE GOVERNANCE

5.1. Conseil d'Administration et Comités exécutifs

La composition et le mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités sont régis par :

- les articles 517 et suivants du Code des sociétés ;
- les articles 13 et suivants de statuts ; et
- les règlements d'ordre intérieur des comités respectifs, disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com), à savoir : (i) le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration du 22 novembre 2012 (« ROI CA ») ; (ii) le règlement d'ordre intérieur du Comité de Direction du 22 novembre 2012 (« ROI Comité de Direction ») ; (iii) le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit du 22 novembre 2012 (« ROI Comité d'Audit ») ; et (iv) le règlement d'ordre intérieur du Comité de Rémunération du 31 août 2011 (« ROI Comité de Rémunération »).

Pour plus de détails quant à la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer également aux sections 5 et 7 du chapitre V du présent document comprenant le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2014.

5.1.1. Conseil d'Administration

5.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

5.1.1.1.1. Nomination (article 13 des statuts et article 3 du ROI CA)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour six ans au plus par l'Assemblée Générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle. Leur mandat est rééligible. Le mandat des Administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à la réélection.

La composition du Conseil assure une représentation équilibrée entre les Administrateurs Exécutifs, les Administrateurs non exécutifs indépendants et les autres Administrateurs non exécutifs. Si le nombre d'Administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens de l'Annexe A du Code Belge de Corporate Governance. L'objectif est que la moitié au moins des membres du Conseil soit des Administrateurs non exécutifs.

Les Administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les candidats proposés par le Conseil.

Les Administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du Conseil. Par ailleurs, même si les Administrateurs connaissent bien le secteur d'activité d'Econocom, ils continuent à se former et à accroître leurs connaissances.

Le Conseil évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement et son interaction avec le ou les Administrateurs Délégué(s) et avec le Comité de Direction.

5.1.1.1.2. Vacance (article 14 des statuts et article 3.2 du ROI CA)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants et le(s) Commissaire(s) réunis sont habilités à combler temporairement cette vacance. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

5.1.1.1.3. Présidence et secrétariat (article 15 des statuts et articles 3.6 et 4 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire Général, chargé notamment de faire rapport sur la manière dont les procédures, les règles et les règlements applicables au Conseil sont suivis et respectés. Les Administrateurs peuvent, à titre individuel, recourir au Secrétaire Général.

Le Conseil d'Administration élit également parmi ses membres un Président.

Les responsabilités du Président du Conseil sont :

- 1) Assurer la gestion du Conseil et, notamment, veiller à ce que le Conseil soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Notamment :
 - a) Préparer, convoquer, présider et diriger les séances du Conseil et s'assurer que, dans les réunions, suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie des dossiers pertinents ;
 - b) Établir l'ordre du jour des réunions du Conseil, en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ;
 - c) Assurer la circulation appropriée de l'information au Conseil, en veillant à l'adéquation des documents à l'appui des propositions de la direction et à leur disponibilité.
- 2) Assurer la qualité et la continuité du Conseil en initiant et dirigeant les procédures concernant :
 - a) L'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du Conseil et de ses comités pour assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
 - b) La nomination ou la réélection des membres du Conseil et de ses comités.
- 3) Assurer la liaison entre le Conseil et le Comité de Direction, à savoir :
 - a) Avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ;
 - b) Veiller à ce que les relations entre le Conseil et le Comité de Direction aient un caractère professionnel et constructif, et à ce que le Comité de Direction fournisse au Conseil les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de supervision et de contrôle.

En cas d'empêchement du Président du Conseil, les Administrateurs présents élisent entre eux un Président pour la séance du Conseil concernée.

5.1.1.1.4. Rémunération (article 13 des statuts et article 8 du ROI CA)

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits. La rémunération éventuelle, fixe ou variable, peut être fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil assisté par le Comité de rémunération.

La rémunération est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du Conseil à charge pour celui-ci de la répartir entre ses membres selon des critères à définir par lui.

Pour les Administrateurs non exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

5.1.1.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

5.1.1.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

5.1.1.3.1. Réunions (article 16 des statuts et article 5.1 du ROI CA)

Le Conseil tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un Administrateur désigné par ses collègues, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Sauf lorsque l'intérêt d'Econocom impose un délai plus court, les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil.

Les données importantes pour la compréhension par les Administrateurs des sujets devant être débattus lors de la réunion, ainsi que le projet du procès-verbal de la réunion précédente, sont adressés à chacun des Administrateurs au moins deux jours ouvrés avant la date du Conseil.

Un Administrateur qui se trouve dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur moyennant procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

5.1.1.3.2. Quorum et délibérations (articles 17 des statuts et 5.3 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président ou, en son absence, de l'Administrateur qui le remplace est prépondérante.

Si, dans une séance du Conseil réunissant la majorité requise pour délibérer valablement, un ou plusieurs Administrateurs s'abstien(n)ent en vertu des alinéas qui suivent, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres présents au Conseil.

Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Il ne peut cependant pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.1.1.3.3. Procurations (article 17 des statuts)

Tout Administrateur peut donner, par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen de conférer mandat spécial sans équivoque délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil et y voter en son lieu et place. Le délégant est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par télégramme ou par télex.

5.1.1.3.4. Procès-verbaux (article 18 des statuts et article 5.5 du ROI CA)

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par la majorité au moins des membres présents.

Ces procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur Général.

5.1.1.3.5. Communications au Conseil (article 7 du ROI CA)

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non exécutifs peuvent interroger les membres du Comité de Direction, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur Délégué et s'être assuré que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

5.1.1.4. Gestion journalière - Délégation (article 20 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs choisis hors ou dans son sein qui porte le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Par contre, en cas de délégation spéciale, le Conseil d'Administration fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

5.1.1.5. Responsabilité du Conseil d'Administration (article 22 des statuts)

Les Administrateurs, les membres du Comité de Direction (tels que visés à la section 6.2.2 ci-dessous) et le(s) Commissaire(s) ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la Société.

Ils sont responsables, conformément au droit commun et aux prescriptions des lois sur les sociétés, de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion.

5.1.1.6. Représentation (articles 24 et 25 des statuts)

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction (tel que visé à la section 6.2.2 ci-dessous) représentent chacun, en tant que collègue, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collègue, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Délégué ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué et un membre du Comité de Direction, agissant conjointement ;
- soit par un Directeur Général.

Ils ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat. A l'étranger, la Société peut être représentée par toute personne mandatée spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont soutenues ou suivies, au nom de la Société, par deux Administrateurs ou deux membres du Comité de Direction.

5.1.2. Comités du Conseil d'Administration (article 20 des statuts et article 6 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration peut instituer en son sein tout comité consultatif ou technique, permanent ou non qu'il juge utile.

Chaque comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant sa composition, son rôle, ses fonctions et responsabilités ainsi que son fonctionnement. Ces règlements sont adoptés par le Conseil.

Lorsque la Société a désigné un ou plusieurs Commissaires, le Conseil d'Administration peut créer en son sein un Comité d'Audit notamment chargé d'assurer le suivi permanent des devoirs accomplis par le(s) Commissaire(s).

Le Conseil d'Administration constitue en son sein des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet, et dont la composition et les missions sont réglées par la loi.

5.1.2.1. Comité de Direction (article 20bis des statuts et ROI Comité de Direction)

5.1.2.1.1. Généralités

Conformément à l'article 524bis du Code des sociétés et 20bis des statuts d'Econocom, le Conseil peut instaurer un Comité de Direction, composé de plusieurs personnes, Administrateurs ou non, et lui déléguer ses pouvoirs de gestion, afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, en ce compris les actes qui relèvent de la gestion journalière, sans préjudice des pouvoirs de gestion journalière conférés aux Administrateurs Délégués, qui conservent, en matière de gestion journalière, une compétence concurrente avec le Comité de Direction.

Toutefois, comme le prévoit l'article 524bis du Code des sociétés, le Conseil conserve la compétence exclusive des actes qui relèvent de la politique générale et des actes réservés au Conseil en vertu de la loi, des statuts ou de son règlement d'ordre intérieur.

5.1.2.1.2. Composition du Comité de Direction

Le Conseil d'Administration détermine la composition et le mode de fonctionnement du Comité de Direction, ainsi que les conditions de désignation de ses membres, leur révocation, leur rémunération éventuelle et la durée de leur mission. A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement, le Comité de Direction agira en tant que collègue.

Le Comité de Direction se compose au moins de trois membres, Administrateurs ou non, employés d'Econocom ou non. Ils sont nommés pour une période de six ans maximum et sont rééligibles. Les membres du Comité de Direction sont, en leur qualité de membres du Comité de Direction, révocables ad nutum par le Conseil.

Lorsqu'un membre du Comité de Direction est également Administrateur, son mandat de membre du Comité de Direction prend fin au terme du mandat d'Administrateur, sauf s'il a été réélu Administrateur au terme de son mandat.

Le Comité de Direction est présidé par un Administrateur Délégué nommé par le Conseil.

5.1.2.1.3. Responsabilités du Comité de Direction

Le Comité de Direction peut notamment, sans que cette énumération soit exhaustive :

- Prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du Conseil ;
 - Arrêter les budgets et proposer des orientations stratégiques au Conseil ;
 - Diriger les entités opérationnelles du groupe et contrôler leurs performances financières et opérationnelles ;
 - Engager et révoquer les membres du Management Exécutif des filiales d'Econocom, déterminer leurs fonctions, salaires, conditions de travail, ainsi que décider des promotions ou révocations, conclure et résilier tous contrats de représentation, d'agence et de distribution, dans le respect de la législation locale ;
 - Conclure tous contrats, faire et accepter toutes offres de prix, passer et accepter toutes commandes pour l'achat et la vente de tout matériel, équipement et autres biens d'investissement et de tous services de fournitures ;
 - Prendre ou donner en location, même pour de longues périodes, tous immeubles, tout matériel ou tous autres biens immobiliers et conclure tous contrats de location concernant lesdits biens ;
 - Conclure des emprunts avec ou sans constitution de sûretés réelles ou personnelles, payer et placer les fonds d'Econocom ;
 - Prendre des participations dans d'autres entreprises ou réaliser des cessions dans le cadre des orientations stratégiques approuvées par le Conseil. L'avis préalable du Conseil est sollicité sur les opérations de nature ou d'importance stratégique ;
 - Agir au nom d'Econocom auprès de l'État, des autorités gouvernementales, communautaires, régionales, provinciales et communales, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration fiscale, de la Poste, de l'administration des douanes, des sociétés de télécommunications, et de tous autres services ou autorités publics ;
 - Représenter Econocom dans toutes procédures judiciaires ou arbitrales, tant en demandeur qu'en défendeur, négocier tous compromis, prendre toutes les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous les jugements et les faire exécuter ;
 - Représenter Econocom auprès des organisations patronales et syndicales ;
 - Déléguer un ou plusieurs de ses pouvoirs à un ou plusieurs employés d'Econocom ou à d'autres personnes ;
 - Rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre des pouvoirs ci-dessus énoncés.
- Par ailleurs, le Comité de Direction est également responsable, sans préjudice des compétences réservées au Conseil ou aux comités du Conseil, comme le Comité d'Audit :
- de la mise en place des contrôles internes ;
 - de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des États financiers conformément aux normes comptables et aux politiques globales d'Econocom définies par le Conseil ;
 - de soumettre au Conseil une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom et, de façon plus générale, de lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations.

Le Conseil d'Administration peut également apporter des restrictions aux pouvoirs qu'il délègue au Comité de Direction. De telles restrictions ne sont pas opposables aux tiers.

5.1.2.1.4. Fonctionnement du Comité de Direction

Sauf pour ce qui est stipulé ci-après, les règles applicables aux réunions, aux délibérations et aux procès-verbaux, prévues par les statuts pour le Conseil sont applicables par analogie au Comité de Direction.

Le Comité de Direction se réunit sur la convocation de son Président, ou lorsque deux membres du Comité de Direction le demandent. Le Comité de Direction se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile.

Le Comité de Direction fonctionne de manière collégiale et ses décisions se prennent dans une recherche de consensus de ses membres. Le cas échéant, le Président du Comité de Direction peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Comité de Direction rend compte de sa gestion et des aspects importants de sa mission au Conseil.

Le Comité de Direction prend toutes les mesures utiles afin que le Conseil puisse exercer le devoir de surveillance qui lui est confié par la loi.

5.1.2.2. Comité d'Audit (article 20 des statuts et ROI Comité d'Audit)

5.1.2.2.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité d'Audit en application de l'article 20 des statuts d'Econocom et conformément à l'article 526bis du Code des sociétés.

Le rôle du Comité d'Audit est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle au sens le plus large des activités d'Econocom. En particulier, il évalue l'information financière, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que les processus d'audit interne et externe.

5.1.2.2.2. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux Administrateurs, exclusivement non exécutifs. En cas d'élargissement du Comité d'Audit à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration. Le mandat est de trois ans renouvelable.

Le Président du Comité d'Audit est nommé par le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration ne peut présider le Comité d'Audit.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne ipso facto la fin de son mandat au Comité d'Audit.

5.1.2.2.3. Responsabilités du Comité d'Audit

Dans l'exercice de son mandat, le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. Reporting financier

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des États financiers ;
- Discuter avec le Management Exécutif et avec le Commissaire des aspects significatifs du reporting financier. Notamment, le Management Exécutif veille à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques.

2. Contrôle interne - gestion des risques

- S'informer des systèmes de gestion et de contrôle des risques mis en place par les directions d'Econocom, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants ;
- Examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein d'Econocom suite à des fraudes, erreurs ou pour toute autre raison, ainsi que les décisions prises par le Management Exécutif à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations ;
- S'informer sur les systèmes mis en place chez Econocom pour assurer le respect des principales dispositions légales et réglementaires applicables à Econocom.

3. Audit interne

- Examiner et faire des recommandations sur les propositions du Management Exécutif relatives à la nomination et au remplacement du responsable de l'audit interne ainsi qu'au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
- Prendre connaissance du programme de travail de l'Auditeur Interne et de ses rapports ;
- Examiner l'efficacité de l'audit interne notamment en analysant la mesure dans laquelle le management tient compte des conclusions et recommandations de l'audit interne.

4. Audit externe

- Formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire d'Econocom ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission ;
- Veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du Code des sociétés et de l'arrêté royal du 4 avril 2003 ;
- Prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports ;
- Analyser périodiquement l'efficacité du processus d'audit externe, de même que vérifier dans quelle mesure le Management Exécutif donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire ;
- Définir, en accord avec le Commissaire d'Econocom, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale.

5. Autres

- Formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit ;
- Accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

5.1.2.2.4 Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an sont consacrées principalement aux États financiers.

Le Président du Comité d'Audit établit l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du Management Exécutif ou un membre du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles, le Commissaire, l'Auditeur Interne ainsi que tout autre membre du Comité de Direction ou du personnel d'Econocom. L'Auditeur Interne, ainsi que le Commissaire participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité d'Audit, les convocations aux réunions sont adressées au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. De l'accord unanime des membres, un délai plus court peut être convenu.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les résolutions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix.

5.1.2.3. Comité de Rémunération (article 20 des statuts et ROI Comité de Rémunération)

5.1.2.3.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération en application de l'article 526quater du Code des sociétés et de l'article 20 des statuts d'Econocom.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration. Le Comité de Rémunération exerce sa mission sous la surveillance et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

5.1.2.3.2. Composition du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération est composé de trois Administrateurs non exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (au sens de l'article 526ter du Code des sociétés). Le Comité de Rémunération possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

La durée du mandat des membres du Comité de Rémunération est de 3 ans et n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité de Rémunération est présidé par un Administrateur non-exécutif.

Le Président du Comité de Rémunération dirige les travaux de celui-ci et il prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Comité de Rémunération en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression constructive des divergences de vues.

Les membres du Comité de Rémunération désignent l'un d'entre eux comme secrétaire.

5.1.2.3.3. Responsabilités du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération assiste le Conseil d'Administration d'Econocom, sous la responsabilité de celui-ci, dans toutes les matières relatives à la rémunération du Président et Administrateur Délégué (le « Président Administrateur Délégué »), des Administrateurs et des membres du Comité de Direction de la Société (voir section 6.2.2 ci-dessus).

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé de :

- sur propositions du Président Administrateur Délégué :
 - faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité de Direction et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

- faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité de Direction en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

- faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité de Direction ;

- préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise ;
- commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des Administrateurs et des membres du Comité de Direction ;
- en général, effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par la Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité de Rémunération conformément à l'article 20 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

5.1.2.3.4. Fonctionnement du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au minimum deux fois par an.

Les réunions du Comité de Rémunération sont convoquées par le Président et il en établit l'ordre du jour. Un Administrateur ou un membre du Comité de Direction peut demander au Président du Comité de Rémunération de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité de Rémunération, les convocations aux réunions (en ce compris l'ordre du jour de la réunion) sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable avant la réunion du Comité.

Le Comité de Rémunération peut inviter toute personne dont il estime la présence utile à assister à ses réunions. Le Comité peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais d'Econocom.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du Comité de Rémunération lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération et il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président Administrateur Délégué peut participer avec voix consultative aux réunions du Comité de Rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs Exécutifs et des autres membres du Comité de Direction.

Le Comité de Rémunération peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du Comité de Rémunération sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité de Rémunération présents ou valablement représentés.

5.2. Conflits d'intérêts

Les mandataires d'Econocom doivent se conformer aux prescriptions de l'article 523 (conflit d'intérêts entre Econocom et un Administrateur), 524 (conflit d'intérêts intra-groupe) et 524^{ter} (conflit d'intérêts entre Econocom et un membre du Comité de Direction) du Code des sociétés.

En outre, afin de se conformer au Code de Corporate Governance, Econocom a émis des recommandations, à l'attention de ses Administrateurs et des membres de son Management Exécutif concernant les transactions et autres relations contractuelles entre Econocom (et les Sociétés liées à Econocom), les Administrateurs d'Econocom et les membres de son Management Exécutif, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts. Ces recommandations sont disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

En résumé, les Administrateurs et les membres du Management Exécutif doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt d'Econocom et de ses filiales. Toute opération conclue entre, d'une part, la Société et ses filiales, et, d'autre part, tout Administrateur ou membre du Management Exécutif, qu'elle soit visée ou non par les articles 523, 524 et 524^{ter} du Code des sociétés, requiert l'approbation préalable respectivement du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction, lequel doit être complètement informé des termes et conditions de l'opération ainsi que des intérêts de la Société qui sont en jeu.

Toutes les transactions majeures du groupe Econocom avec des parties liées sont mentionnées dans la note 36 « Informations sur les parties liées » des Etats financiers consolidés du rapport annuel 2013. Pendant l'exercice 2014, la procédure de l'article 523 du Code des sociétés a été mise en œuvre (cf. paragraphe 5.5.5 du Rapport de Gestion).

5.3. Curriculum vitae des Administrateurs

Jean-Louis Bouchard démarre sa carrière en 1966 chez IBM comme Ingénieur Commercial et passe deux ans chez IBM World Trade à New York. De 1971 à 1981, il crée et occupe la fonction de Président-Directeur Général d'Informatiques Inter Ecoles. En 1973, il fonde la Société Europe Computer Systems (ECS), dont il assure la présidence jusqu'à la vente de sa participation minoritaire à Société Générale en 1984. En 1982, il fonde Econocom à Bruxelles et devient à partir de 1985, Président du Directoire d'Econocom International NV. En 1987, il est élu entrepreneur de l'année par le magazine Challenges.

Robert Bouchard a commencé sa carrière au sein de la Société Cardif en 1995 en tant que négociateur. En 1997, il devient actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine). En 2010, Robert prend la présidence d'APL (Société spécialisée dans la conception, la construction et la maintenance de datacenter) dont il est le premier actionnaire. Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

Christian Bret a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'Ingénieur de fabrication puis Ingénieur Commercial. De 1969 à 1972, il est Directeur Général Adjoint de Sofragem (groupe Rothschild) puis rejoint en 1972 le groupe Sligos dont il devient Directeur Général. De 1989 à 1995, il est Vice-Président Directeur Général de Cisi, puis de 1996 à 2003 Directeur Délégué de la Branche Entreprises de France Télécom. De plus, de 1985 à 1995, Christian a été Vice-Président du Syntec Numérique, puis de 1995 à 1997 Président du groupe inter-industries sur les autoroutes de l'information.

Gaspard Dürrleman a commencé sa carrière au sein du groupe Basaltes en 1982. Puis il dirige successivement Econocom Trading de 1985 à 1987 et Innovation et Gestion Financière de 1987 à 1992. Il prend ensuite la Direction de la division maroquinerie d'Hermès jusqu'en 2000, puis de Delvaux en Belgique jusqu'en 2003. Il rejoint le groupe Arthus-Bertrand qu'il dirige durant 3 ans. Depuis 2009, il est Président du groupe Cambour (Manufacture de Joaillerie).

Charles de Water a commencé sa carrière chez IBM aux Pays-Bas. Il rejoint ensuite le groupe Econocom au sein duquel il dirige les filiales de location aux Pays-Bas et en Allemagne, avant de prendre la direction de l'activité de Location pour l'ensemble du groupe jusqu'en 2006.

Véronique di Benedetto a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1985, elle devient Agent Commercial d'ECS puis en 1995 elle prend la Direction commerciale d'ECS à Paris. Véronique dirige ensuite les activités internationales du groupe ECS avant d'en devenir Directrice Générale en 2009. A l'issue du rapprochement entre Econocom et ECS, Véronique est nommée Directrice Générale Adjointe du nouveau groupe et dirige les activités françaises. Elle est désormais Directrice Déléguée France.

Rafi Kouyoumdjian a commencé sa carrière chez IBM en 1983 en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1987, il rejoint le groupe Econocom dont il dirige la zone Afrique-Moyen Orient. Il prend ensuite la direction des activités du groupe au Royaume-Uni puis de l'activité Location avant de devenir en 1995 Directeur Général du groupe. En 2001, il prend la présidence de Liberty Surf Group (devenu Tiscali en 2001), puis la Direction Générale de NextiraOne Group en 2006.

Bruno Lemaistre a commencé sa carrière en 1981 au BRGM (Bureau de Recherche Géologiques & Minières) en Amérique Latine. Puis en 1983, il rejoint IBM en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1986 il rejoint Promodata dont il devient Directeur commercial avant d'être nommé en 1994 Directeur Général France du groupe Comdisco, puis Directeur Général Europe. A la faveur du rachat de Promodata par Econocom, Bruno dirige les activités Gestion Administrative et Financière du groupe en France, au Royaume-Uni et en Allemagne avant d'être nommé Directeur Général du groupe en 2006. Il dirige les activités opérationnelles hors Services du groupe.

Jean Mounet a occupé différentes fonctions auprès de constructeurs informatiques (IBM et BULL). Puis, il rejoint Sopra Group en 1988 en tant que Directeur Général. En 2005, il est nommé Vice-Président du groupe Sopra. Il a été Président du Syntec Numérique de 2003 à 2010.

Il a présidé, dans le cadre du MEDEF, deux rapports considérés comme majeurs pour les Technologies de l'Information et de la Communication :

- « PME-TIC » destiné à accélérer l'utilisation du numérique au sein des TPE et PME françaises.
- « Faire de la France un leader de l'Economie Numérique ».

Jean Mounet est aujourd'hui Président du Comité Exécutif de l'Observatoire du Numérique, organisme public chargé de délivrer des informations sur l'état et l'évolution du numérique et la diffusion des technologies numériques dans l'économie et la société.

Jean-Philippe Roesch a débuté sa carrière chez Arthur Andersen comme Auditeur puis Manager. Il rejoint le groupe fin 1989 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France. Après avoir dirigé plusieurs filiales du groupe, il devient en 2001 Secrétaire Général du groupe, en 2003 Directeur Général Adjoint, puis en 2006 Jean-Philippe est nommé Directeur Général du groupe. Il dirige l'ensemble des fonctions centrales et support du groupe.

Walter Butler, de nationalité brésilienne, française et américaine, est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Il a débuté sa carrière à l'Inspection Générale des Finances puis est devenu Directeur Exécutif de Goldman Sachs à New York. Il a créé Butler Capital Partners en 1991 (BCP). Son groupe gère aujourd'hui des activités de private equity, de crédit en Europe (Butler Investment Managers à Londres) et des investissements en propre dont faisait notamment partie Osiatiss.

Walter Butler a été Président de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital), membre du Comité du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et du Conseil d'Analyse Economique de la République Française.

Le Conseil d'Administration d'Econocom déclare qu'à sa connaissance aucun des Administrateurs n'a jamais été condamné pour un délit de fraude, qu'aucune incrimination officielle et/ou publique n'a été exprimée ou qu'aucune sanction n'a jamais été imposée par une autorité légale ou de supervision, qu'aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre de l'organe d'Administration et qu'en cette capacité ils n'ont jamais été impliqués dans une faillite.

6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Néant.

7. CONCURRENCE

Le groupe Econocom se distingue de la concurrence par :

- son expérience de près de 40 ans dans la gestion des infrastructures des entreprises ;
- son expérience en matière de solution de gestion administrative et financière combinée à son expertise technologique ;
- sa double compétence informatique et télécoms ;
- son indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières.

Le groupe Econocom dispose de 4 expertises indépendantes et complémentaires que sont la Gestion Administrative et Financière, l'approvisionnement en produits et solutions IT et digitaux, les services aux infrastructures, applications & solutions digitale et la market place digitale. Le groupe n'a pas de concurrent capable de présenter cette palette d'offres dans les domaines de l'informatique et des télécoms. La capacité du groupe à proposer ces offres et à les consolider dans le cadre de solutions transverses à ses activités représente un différenciateur fort qui répond aux attentes du marché.

Une offre diversifiée

Econocom est aujourd'hui en Europe le seul groupe indépendant (des constructeurs d'équipement informatique, des opérateurs, des éditeurs et des banques) en mesure de concevoir, accompagner et financer les projets de transformation digitale des entreprises et organisations.

Le groupe s'est lancé dès 2000 dans les services télécoms, bien avant ses principaux concurrents. Il entend s'appuyer sur ces atouts pour tirer partie de la croissance soutenue attendue du marché de la mobilité, à la croisée du monde informatique et télécoms. Il dispose des compétences pour répondre au fort développement des besoins en solutions de mobilité et de gestion de parc.

Par ailleurs, Econocom a lancé des offres transversales, impliquant plusieurs de ses métiers, afin de répondre aux besoins croissants des entreprises pour des offres globales. Ces nouvelles offres permettent d'optimiser et de maîtriser l'ensemble du cycle de vie des ressources des entreprises :

- leurs parcs informatiques (distribué et centralisé) ;
- leur parc télécom ;
- leur parc d'imprimantes ;
- leurs délais et coûts d'approvisionnement ;
- leur parc de licences ;
- l'intégration des tablettes et des smartphones ;
- leur environnement de travail virtualisé ;
- leur data center sur mesure en mode virtualisé et cloud privé.

Le groupe dispose également avec A2Z d'une offre de prestations de services informatiques et télécoms auprès de PME-PMI, alliant les services d'approvisionnement et de gestion opérationnelle aux services administratifs et financiers. Cette offre de gestion complète est facturée sur la base d'un coût mensuel par utilisateur tout compris.

Dans le cadre de son plan stratégique « Mutation » 2013-2017, Econocom déplace ses offres et solutions sur de nouveaux types d'actifs digitaux. Ces nouveaux actifs rentrent dans le monde de l'entreprise, bouleversant les business modèles existants et créant de nouveaux usages. Econocom s'organise, notamment en se dotant d'une approche verticale afin de se positionner sur ces relais promis à une forte croissance.

En 2014, Econocom a procédé à des acquisitions ciblées pour renforcer l'offre :

En janvier 2014, Econocom, en association avec Georges Croix, crée Digital Dimension avec pour ambition de créer une market place de solutions digitales B2B, principalement délivrées en mode cloud. Depuis sa création, Digital Dimension a conduit trois acquisitions : Rayonnance, spécialiste des solutions mobiles en entreprises, ASP Serveur, acteur de référence dans la mise à disposition de solutions d'hébergement cloud privé et public, et propriétaire d'un data-center éco-performant de dernière génération, et enfin, Aragon e-RH, un éditeur français de solutions SIRH en mode SaaS qui couvre l'ensemble des besoins RH des entreprises.

En juillet, Econocom a fait l'acquisition de Comiris, spécialiste français des outils collaboratifs multimédia et de visioconférence.

Enfin début 2015, Econocom a pris une participation de 45 % dans la Société française Helis (conseil en infrastructures critiques et réseaux) et acquis 100 % de Clesys (spécialisée dans la sécurisation des infrastructures systèmes et réseaux). Ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique « Mutation » et renforcent les capacités de conseil ainsi que le pôle Sécurité du groupe qui sont au cœur des enjeux de la transformation digitale des entreprises.

Implantation géographique

Le groupe Econocom dispose depuis plus de 40 ans d'une solide implantation européenne.

Au plan international, le groupe a pris plusieurs initiatives afin d'accompagner ses grands clients dans leurs principales zones d'opérations. Le groupe est désormais présent par implantations directes dans 19 pays, principalement en Europe, mais aussi au Maroc et plus récemment aux Amériques (États-Unis, Canada, Mexique et Brésil). Cette présence étendue, couplée à des partenariats noués à l'international lui permettent de répondre aux besoins de ses grands clients.

Les principaux concurrents

Les principaux concurrents d'Econocom sur chacun de ses métiers sont les suivants, sans qu'aucun ne combine l'ensemble de ses expertises et n'ait une gamme de produits et services aussi diversifiée :

- Services : Capgemini, Atos Sopra, Steria, CGI, GFI, Devoteam, qui ont une implantation internationale mais ne proposent ni services de distribution ni services de Gestion Administrative et Financière évolutive. De même, le groupe Econocom a peu de concurrents dans le domaine des services Télécoms.
- Approvisionnement : Computacenter (France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni), SCC (France et Royaume-Uni) et Realdolmen (Belgique et Luxembourg).
- Gestion Administrative et Financière : les filiales financières des constructeurs (IBM, HP, Dell) et les Sociétés de leasing filiales des banques (Arius – BNP Paribas Rental Solutions, Etica – Crédit Agricole Leasing) ne présentent pas les mêmes caractéristiques d'indépendance ou de spécialisation informatique que le groupe Econocom. CHG ou Grenke Leasing (Allemagne) n'ont pas d'activités de distribution et de services.

8. POLITIQUE RH

La politique RH d'Econocom s'inscrit dans la continuité des valeurs qui portent les projets du groupe. Econocom est un acteur majeur de la transformation digitale des entreprises et sa capacité à attirer des nouveaux talents et à les fidéliser est un facteur clé de son succès. Sa présence internationale, sa notoriété, la variété de ses métiers, sa dynamique boursière, mais aussi sa vitalité contribuent à ce que des jeunes diplômés, comme des candidats expérimentés, choisissent chaque année de rejoindre Econocom.

Au 31 décembre 2014, les effectifs du groupe atteignent plus de 8 500 collaborateurs, en forte croissance résultant de son dynamisme interne et de la concrétisation de ses projets de croissance externe au premier rang desquels l'acquisition d'Osiatis et de plusieurs sociétés très innovantes sur le marché du digital.

En 2015 Econocom aura un plan de recrutement ambitieux en particulier dans les fonctions d'ingénieurs et commerciales. Pour accompagner sa croissance dans le monde du digital, le groupe devra ainsi procéder à plus de 800 recrutements. Nous attachons une importance particulière à la valorisation de l'esprit d'entreprise et la place laissée aux initiatives est un facteur de motivation et de mobilisation des équipes. Les meilleurs talents peuvent ainsi pleinement s'épanouir en trouvant un terrain d'expression aux challenges multiples et à la hauteur de leurs ambitions. La fidélisation de ses talents est un objectif permanent pour le groupe.

Econocom a l'ambition d'offrir à ses collaborateurs une vie professionnelle passionnante, en leur confiant des projets toujours plus ambitieux et des perspectives d'évolution au sein de nos différentes activités. Le développement des carrières est donc au cœur des objectifs du groupe. Chaque salarié est suivi individuellement, notamment lors des entretiens individuels annuels d'évaluation, durant lesquels sont abordés les objectifs et les réalisations, ainsi que les plans de formation. En particulier, le groupe a lancé son programme Step en 2014, programme de gestion des talents, qui a permis à près de 100 managers européens de bénéficier d'un premier entretien individuel visant à reconnaître leurs aspirations professionnelles au regard des perspectives qu'Econocom pourra leur offrir. Tout autant, la réussite de son école de management (Econocom Management Academy), qui apporte une formation d'excellence aux managers du groupe, témoigne encore de sa volonté à créer un cadre homogène où les équipes partagent et adhèrent aux mêmes valeurs.

Ce sont ces mêmes valeurs partagées qui lui permettent d'afficher l'ambition de jouer un rôle important d'entreprise responsable et solidaire des hommes et des territoires. L'entreprise, par nature ouverte sur le monde, fait de la solidarité une priorité forte de ses actions qui s'appuient sur la cohérence d'initiatives inscrites dans la durée : respect de la diversité, promotion du dialogue social et soutien aux collaborateurs les plus fragiles, sont des éléments auxquels Econocom tient.

Dans cet esprit, Econocom innove dans une nouvelle relation entre l'entreprise et ses salariés où le rapport au temps et à l'espace évolue et où la qualité de vie au travail est un axe central de la performance de l'organisation au profit de ses clients. Econocom croit en un modèle social original où chaque individu est invité à exprimer pleinement ses talents dans la recherche permanente de l'innovation et de l'excellence, l'esprit d'initiative, le goût du travail d'équipe, la responsabilisation et le respect sont autant de facteurs clés de succès.

8.1. Econocom

Econocom a lancé depuis 2011 le programme SHARE qui rassemble des actions visant à l'amélioration de la qualité de vie au travail. Ce programme construit en lien étroit avec les salariés et les représentants du personnel, vise à promouvoir une politique innovante d'organisation du travail permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Le télétravail et plus généralement le travail distribué constitue un principe bien ancré qui permet au sein des fonctions supports à près d'un collaborateur sur deux d'organiser son travail depuis le lieu le plus adapté à répondre à ses obligations. De même, Econocom multiplie les initiatives qui simplifient la vie de ses équipes avec plus de 20 000 prestations en tout genre réalisées chaque année au profit des salariés : conciergerie, formalités administratives, cours à destination des enfants, garde d'enfant, ...

Le nouveau plan stratégique à 5 ans du groupe Econocom lancé en 2013 témoigne d'une forte ambition : il se traduit également par une place accrue faite au développement de son capital humain.

8.2. Econocom-Osiatis

Pour renforcer son positionnement, Econocom-Osiatis propose aux collaborateurs du groupe des cursus professionnalisant adaptés aux différentes fonctions de l'entreprise dans les filières du management humain, du management d'affaires et de projets, ainsi que des accompagnements d'expertises technologiques.

Dans ce cadre, Econocom-Osiatis s'est doté d'un nouveau portail e-learning, mis en place en janvier 2015. « My campus » est un dispositif d'apprentissage interne offrant des cursus techniques variés (IT, Bureautiques), des formations transverses liées au management et développement personnel ainsi que des modules dédiés à certains de nos engagements tel que le handicap. « My campus », c'est plus de 200 parcours et une bibliothèque virtuelle de 11 000 ouvrages.

Ainsi, en 2014, Econocom-Osiatis a consacré plus de 3 % de la masse salariale à la formation.

L'institut de formation Econocom-Osiatis a formé environ 2 000 collaborateurs, avec plus de 3 500 stages. Cela a représenté environ 60 000 heures de formation sur l'année.

9. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Depuis début 2013, un litige oppose la Société Asystel, filiale à 100 % du groupe, au groupe SFR qui envisage de reprendre en direct la gestion des grands comptes de l'offre SFR Business Team au détriment du contrat qui lie les deux entreprises jusqu'à fin 2015.

Asystel a intenté une action contre SFR pour faire valoir ses droits. Le dossier est pendant devant la Cour d'appel de Paris.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage à l'encontre du groupe, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Le montant global consolidé des provisions constituées pour l'ensemble des contentieux du groupe (cf Note 16 des États financiers consolidés) inclut l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le groupe rencontre dans la conduite de ses activités.

10. CONTRATS IMPORTANTS

Le groupe conclut dans le cadre de ses activités des contrats-cadres importants avec ses clients, fournisseurs, financeurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre III, section 3 intitulée « Risques de dépendance ».

En dehors de la marche normale de ses affaires, le groupe n'a souscrit à aucun contrat qui soit source d'un engagement important.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Avec plus de 6 900 ingénieurs et techniciens à fin 2014, représentant environ 80 % de ses effectifs, le groupe consacre un effort important à l'innovation dans les systèmes d'information et de communication des entreprises.

Sa politique de Recherche et Développement vise à concevoir et mettre en œuvre :

- des solutions innovantes aux différentes problématiques liées à l'architecture, l'interopérabilité, la mobilité et la sécurité des systèmes d'information et de communication ;
- des solutions innovantes de gestion unifiée de l'ensemble des ressources de l'entreprise ;
- des systèmes de communication facilitant la collaboration et la sécurité des informations numériques.

Le groupe est éligible au titre de certaines de ces activités en France au bénéfice du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Par ailleurs, considérant que l'innovation reste le principal facteur de compétitivité, Econocom poursuit ses recherches dans le développement des Solutions Intelligentes (Internet des Objets) en s'associant avec des partenaires reconnus pour leur expertise.

Econocom a ainsi créé un programme de R&D européen dédié aux Solutions Intelligentes dont l'objectif est d'imaginer et de concevoir de nouveaux services pour les industriels en partenariat avec l'Institut de Recherche basé à Turin ISMB (Istituto Superiore Mario Boella), organisme rassemblant 150 chercheurs dans le secteur des technologies de l'Information et de la Communication.

De même, Econocom fait partie de plusieurs réseaux d'entreprises et d'instituts ayant vocation à imaginer les usages futurs des objets connectés dans des environnements spécifiques (la santé et l'hôpital, la ville, le bâtiment). Le groupe a ainsi été au cœur de la réalisation de plusieurs projets et prototypes afin de démontrer la réalité et l'apport du numérique et des objets connectés dont par exemple :

- la digitalisation du « Partech Shaker » afin de créer un immeuble « laboratoire » pour faire de la recherche et expérimenter des équipements digitaux et leur impact sur le confort et l'usage ;
- la mise en place de chambres high-tech dans la nouvelle maternité du Grand Hôpital de Charleroi, qui préfigurent ce que seront les soins hospitaliers dans quelques années et la participation au développement d'une « concept room » avec les membres industriels du Clubster Santé.

12. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

La stratégie de croissance du groupe Econocom repose sur un modèle mixte de croissance organique et de croissance externe.

12.1. Principaux investissements

En plus des investissements en matière de développement de nouvelles offres, d'outils logiciels et de recrutement de nouveaux commerciaux et ingénieurs, Econocom procède à des opérations de croissance externe, contribuant à acquérir des compétences spécifiques ou à accélérer sa croissance.

Les principaux investissements du groupe au cours des trois dernières années ont été les suivants :

12.1.1. En 2012

Au cours de l'exercice 2012, le groupe a poursuivi sa stratégie d'acquisitions ciblées en vue de renforcer son expertise dans les domaines de la sécurité, de la virtualisation, des télécoms et de la distribution Apple.

En janvier 2012, Econocom a pris une participation de 40 % dans le capital de Centix, spécialiste belge des solutions de virtualisation des postes de travail et serveurs, et a négocié une option d'achat d'une durée de 3 ans (exercée depuis) pour acquérir le solde du capital de la société pour un prix de 1,35 million d'euros.

En France, Econocom a acquis 3 nouvelles sociétés. En mai, la Société Tactem spécialisée dans la gestion des télécommunications pour les sociétés internationales, en octobre, la Société Cap Synergy intégrateur français dans le domaine de la sécurité des réseaux et des systèmes d'informations, puis, en décembre, la Société France Systèmes, premier revendeur Apple en France auprès des entreprises et des administrations.

Par ailleurs, en septembre, Econocom a acquis la Société Ermestel, pionnier et leader dans le domaine de la virtualisation en Espagne, et la Société Ermestel Latinoamerica basée au Mexique.

Ces acquisitions représentent un investissement global de 16,2 millions d'euros en 2012, payés en numéraire, auquel s'ajoutent des éventuels compléments de prix (earn-out) estimés à 4,4 millions d'euros au total.

12.1.2. En 2013

Le 22 février 2013, Econocom a acquis 100 % d'Exaprobe, Société française spécialisée dans l'infrastructure des systèmes d'information dans les domaines de la sécurité, des communications unifiées, des infrastructures IP, de la virtualisation et des datacenters. Cette acquisition représente un investissement de 1,2 million d'euros comprenant un complément de prix éventuel de 0,5 million d'euros. Elle a été financée sur fonds propres.

Le 21 mars 2013, Econocom a exercé son option d'achat sur les 60 % complémentaires du capital de Centix. Le prix d'exercice s'est élevé à 1,3 million d'euros dont 0,9 million d'euros ont été déjà versés, le reste étant à échéance en février 2015.

Le 12 septembre 2013, Econocom a acquis 51,9 % du capital d'Osiatis, groupe français spécialisé dans les services aux infrastructures et les applications connexes (309 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012 et 4 600 collaborateurs) ainsi que 875 000 bons de souscription d'actions (BSA). Ce bloc a été acquis, par l'émission de 9 142 680 actions nouvelles Econocom et un crédit vendeur de 36,6 millions d'euros dont la majeure partie était à échéance en février 2014. Son refinancement est couvert par des lignes de crédit spécifiquement mises en places dans le cadre de l'opération. Le groupe a par ailleurs acquis le 12 septembre 2013, 660 000 BSA attribués par Osiatis notamment par le biais de l'émission de 384 780 actions nouvelles Econocom.

Conformément à l'article 234-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le groupe a lancé une offre publique amicale « mix & match » visant la totalité des actions Osiatis sur la base globalement d'une action Osiatis pour une action Econocom majorée d'une soulte de 4 euros par action. Le financement de cette opération a été effectué au moyen d'une émission de nouveaux titres Econocom, de fonds propres et de financements externes.

Dans le cadre du règlement livraison de l'offre, les 18 et 19 novembre 2013, Econocom Group a procédé à la création de 6 313 158 actions nouvelles et au versement de 25,2 millions d'euros.

Le succès de l'offre amicale sur Osiatis a permis à Econocom Group de mettre en œuvre au mois de novembre 2013 la procédure de retrait obligatoire et de se voir transférer le solde des actions Osiatis en contrepartie d'une indemnité de 10 euros par action Osiatis, soit un montant total versé de 4,3 millions d'euros.

Début décembre 2013, Econocom Group a exercé la totalité des BSA Osiatis pour 6,4 millions d'euros.

Cet investissement majeur a permis à Econocom de rééquilibrer le mix de ses activités et d'acquérir une position de leader en Europe dans le domaine des services numériques.

12.1.3. En 2014

12.1.3.1. Investissements réalisés pour créer et acquérir des entreprises

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2014, qui s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique « Mutation » 2013-2017, ont pour objectifs d'une part de renforcer les positions d'Econocom sur plusieurs segments de marché porteurs et en particulier le domaine des solutions digitales d'entreprise, et d'autre part d'étendre la présence géographique du groupe afin d'accompagner ses clients internationaux.

En janvier 2014, Econocom a investi dans Digital Dimension en association avec Georges Croix. Ce projet a pour ambition de faire émerger un acteur de référence du marché des solutions digitales en mode cloud destinées aux entreprises. Le groupe a prévu de consacrer un budget d'investissement allant jusqu'à 100 millions d'euros sur 3 ans. L'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros en 2016 avec une rentabilité opérationnelle d'au moins 10 %.

Depuis sa création, Digital Dimension a fait l'acquisition de trois entités :

- Rayonnance (mai 2014), entité détenue à 70 %, est spécialiste des solutions mobiles en entreprises.
- ASP Serveur (juillet 2014), entité détenue à 80 %, est un acteur de référence dans la mise à disposition de solutions d'hébergement cloud public et privé destinées aux entreprises. ASP Serveur est propriétaire de son infrastructure et dispose d'un data center éco-performant de dernière génération.
- Aragon-eRH, entité détenue à 66,67 % par Digital Dimension est un éditeur de solutions SIRH en mode SaaS qui couvre l'ensemble des besoins RH des entreprises.

Par ailleurs, les entités Econocom Telecom Services et Tactem, actives dans les services de mobilité, sont devenues, par soucis de cohérence, des filiales de Digital Dimension.

Des options croisées d'achat et de vente ont été signées afin de permettre l'acquisition par Digital Dimension du solde du capital de ces trois Sociétés.

Econocom a par ailleurs acquis au cours de l'exercice l'activité de Comiris, spécialiste français des outils collaboratifs et de visioconférence réalisant un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros.

Enfin, le groupe a exercé en décembre un call sur la Société brésilienne Interadapt lui permettant d'accroître sa participation et de prendre le contrôle (51,3 %) de cette société et de sa filiale Syrix. Le transfert de propriété des titres est intervenu début 2015.

L'ensemble de ces opérations d'acquisition a été réalisé pour un investissement de 17 millions d'euros (net de la trésorerie nette existante des sociétés acquises). Par ailleurs, Econocom a réglé au cours de l'exercice 2014, le solde de l'acquisition d'OSIATIS pour un montant d'environ 30 millions d'Euros.

12.1.3.2. Autres Investissements

Le groupe a également créé une activité de refinancement interne, logée dans la filiale Econocom Digital Finance Ltd, afin d'accompagner le développement de ses offres les plus innovantes dans le domaine du digital. Cette initiative a permis de conclure 41 millions d'euros de contrats. L'impact sur la dette financière nette du groupe au 31 décembre 2014 se monte à 27 millions d'euros.

Par ailleurs, le groupe a investi dans ses outils (matériels et logiciels) afin d'améliorer la productivité des équipes ou pour permettre de délivrer des nouveaux services aux clients. Ces investissements, financés essentiellement sur fonds propres, se sont montés à 17 millions d'euros sur l'année.

12.2. Tendances et perspectives

Le 24 avril 2013, Econocom a annoncé un nouveau plan stratégique appelée « Mutation » 2013-2017 dont l'objectif à cinq ans est de doubler de taille.

Ainsi, à l'horizon 2017, le groupe vise un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros. Cette forte croissance, soutenue par l'ensemble des activités, doit être réalisée en maintenant un solide niveau de marge opérationnelle courante de 5 % du chiffre d'affaires. Ce plan vise à tirer parti de l'essor du digital et des solutions numériques à travers :

- le renforcement de la capacité d'innovation, notamment autour des objets dits « intelligents » ;
- la conception de solutions verticales adaptées aux enjeux des métiers des clients du groupe, notamment dans les domaines de la santé, de la distribution, de l'éducation et de l'industrie ;
- la facturation « as a service » sous forme de redevances de ses solutions entreprises regroupant l'approvisionnement, les services informatiques et télécoms et la gestion administrative et financière ;
- l'adaptation de son approche et de ses offres à la taille des clients du groupe, de la PME aux grands comptes en ciblant plus particulièrement les entreprises de taille moyenne ayant leur centre décisionnel en Europe et une présence à l'international ;
- une stratégie de développement définie en fonction de la maturité du groupe au sein de chaque zone géographique et notamment : l'utilisation de la France et du Benelux, plus gros contributeurs, comme moteurs du changement ; le déploiement du business model multi-activité en Europe du Sud ; l'approche métier ciblée en Europe du Nord et de l'Est, l'ouverture de nouveaux horizons sur le continent américain.

Pour servir cet objectif, Econocom a annoncé qu'il renforcerait ses expertises dans les services numériques, notamment dans le domaine des réseaux et de la sécurité, et de l'intégration cloud et applicative. L'acquisition structurante du groupe Osiatis en 2013 s'inscrivait pleinement dans cet objectif.

En 2014, le groupe a mené à bien l'intégration de son activité de Services Econocom-Osiatis qui compte désormais plus de 7 000 collaborateurs, et a poursuivi sa stratégie ciblée d'acquisitions dans des domaines porteurs tels que le cloud, le multimédia, la sécurité,

Pour 2015, la Direction du groupe Econocom anticipe une nouvelle année de croissance organique du chiffre d'affaires, une progression de son résultat opérationnel courant et de son résultat net par action.

Ces prévisions sont confortées par les premières tendances positives constatées sur le début de l'exercice 2015.

Par ailleurs, Econocom confirme qu'il poursuivra activement sa politique d'acquisitions ciblées dans ses principaux secteurs stratégiques : sécurité, e-santé, e-éducation, conseil, applications mobiles et internet, ... Les acquisitions de Helis (Conseil et ingénierie des infrastructures critiques et des réseaux) et Clesys (Sécurisation des infrastructures systèmes et réseaux) réalisées respectivement en janvier et février 2015 s'inscrivent dans cette stratégie.

Le groupe déploiera son modèle pluriactivités dans ses pays stratégiques pour conforter son positionnement à l'avant-garde de la transformation digitale des entreprises et des services publics.

FACTEURS DE RISQUE

1. RISQUES OPÉRATIONNELS

1.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services

Le groupe délivre des prestations de service selon trois modèles à savoir :

- Les contrats de forfait avec engagement de résultat par lequel le groupe s'engage à fournir des livrables spécifiés pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat prévoit généralement des pénalités financières évaluées sur la base du montant du contrat et en général plafonnées à un certain pourcentage du montant annuel du contrat. Econocom gère ce risque en procédant au suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jour-hommes passés, et des estimations de temps-consultants restant, indicateurs de qualité de services délais, ...). Ce suivi permet de mesurer l'atteinte des engagements contractuels et d'anticiper comptablement les éventuelles pertes à terminaison. Les contrats avec engagement de résultat représentent près de la moitié de l'activité services en valeur.
- Les contrats de forfait avec engagement de services par lequel le groupe s'engage à fournir une prestation définie, sur une durée définie pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Econocom gère ce risque en procédant à un suivi technique, financier et régulier, notamment au niveau de la consommation en jour-hommes. Les contrats avec engagement de services représentent plus d'un tiers de l'activité Services en valeur.
- Les contrats de régie par lequel Econocom s'engage à délivrer des compétences techniques facturées au temps passé. Econocom gère ces contrats en accordant une attention particulière à sa grille tarifaire et aux coûts de ses consultants.

Par ailleurs, un risque plus faible sur les contrats de Services porte sur le délai de résiliation. Ce délai est traditionnellement assez long pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Dans quelques cas, ce délai pouvant se limiter à un mois, le groupe doit anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser ses employés. Pour augmenter la flexibilité, Econocom recourt à la sous-traitance afin de couvrir une partie de son chiffre d'affaires.

1.2. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom a pour politique de répercuter les pénalités éventuellement prévues à ses sous-traitants. Econocom gardera donc éventuellement le risque lié à la défaillance d'un de ses sous-traitants. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

1.3. Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique

Dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe est exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note sur les principes comptables au 2.9.3 des comptes consolidés.

Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Dans le cadre de son activité Products & Solutions, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des datacenters, le groupe garde un stock dédié. La composition et niveau de ce stock sont suivis en permanence pour correspondre au parc sous maintenance et répondre au risque d'obsolescence.

1.4. Risques liés à la concurrence

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché très concurrentiel, et ce depuis longtemps. Le nombre de concurrents présents dans l'ensemble des activités du groupe au niveau international est réduit. Cependant, dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une importante concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux.

1.5. Risques sociaux

À la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges, espagnoles et italiennes.

1.6. Risques environnementaux

Le groupe n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire afin d'assurer le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie des clients d'Ecologic, pour lesquels l'éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels sur toute la France, dans le respect de la réglementation.

1.7. Assurances et couverture des risques

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

1.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du groupe. Le montant des nantissements et hypothèques figure en note 34 des comptes consolidés.

1.9. Risques liés aux intégrations

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en recherchant des opportunités d'acquisition sur tous les segments d'activité. En acquérant d'autres entreprises, le groupe encourt des risques liés à leur intégration. Ces risques comprennent, mais ne sont pas limités à, la prise en charge de frais financiers et opérationnels plus élevés qu'attendus, l'échec de l'intégration des opérations qui peut se traduire par la perte de clients importants ou le départ de salariés clés des entreprises acquises, et la dégradation de leurs performances financières. L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncée, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies supérieures aux attentes. Les éléments susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif sur le goodwill comptabilisé dans les comptes consolidés en rapport avec les acquisitions (voir aussi Note 7 « Ecart d'acquisition » des comptes consolidés). Historiquement, Econocom a mené à bien sa stratégie de croissance mixte et bénéficie d'une expérience reconnue en matière d'intégration. L'acquisition puis l'intégration réussie du groupe ECS, acquis en 2010 et qui a permis au groupe de doubler de taille, puis celle d'Osiatis en 2013, témoignent de l'expérience du groupe en la matière.

2. RISQUES RÉGLEMENTAIRES

2.1. Risques juridiques

Le groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales avec des dirigeants ayant la connaissance des réglementations et législations locales.

Son siège à Bruxelles lui permet d'être proche des évolutions en matière de réglementation et législation européenne.

Le groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige suffisamment significatif pour affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité, ses résultats. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2014, figurent dans la note 16 des comptes consolidés.

2.2. Risques liés aux contrôles fiscaux

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe a estimé au mieux les provisions pour risque relatives à ces contrôles fiscaux, et les a comptabilisées en conséquence dans ses comptes. Les résultats définitifs de ces contrôles pourraient avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement dans les comptes consolidés.

2.3. Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs

Certains pays ont décidé de durcir la législation applicable aux sociétés de location en la rapprochant de celle applicable aux établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est celui d'une augmentation des coûts administratifs.

2.4. Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Gestion Administrative et Financière

La refonte prévue de la norme IFRS applicable aux contrats de location, IAS17, ferait apparaître au passif la « dette de location » des sociétés. Dans l'activité Gestion Administrative et Financière, le risque d'une concurrence accrue d'un financement de leurs actifs numériques par la dette des entreprises est cependant largement à modérer du fait que les offres d'Econocom apportent une valeur ajoutée construite autour des bénéfices de la location :

- Gestion de l'évolution technologique grâce à la location et notamment aux offres évolutives du groupe ;
- Gestion des actifs et des coûts (asset management & expense management) réalisé par Econocom grâce à ses solutions (suivi des inventaires, gestion de consommations téléphoniques, infogérance pour petites et moyennes entreprises, ...) offrant à nos clients une plus grande visibilité et une gestion plus efficace de leurs actifs ;
- Meilleure gestion économique des actifs en fin d'utilisation ;
- Gestion des actifs en fin de vie plus conforme aux engagements en termes de développement durable des entreprises ;
- Capacité de gestion des objets intelligents (« smart objects »).

3. RISQUES DE DÉPENDANCE

3.1. Dépendance envers les refinanceurs

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité des contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces institutions opèrent généralement sur des zones géographiques ou des types d'équipement bien définis. En outre, le groupe s'attache à conserver l'équilibre de son portefeuille de refinanceurs de sorte à ne pas se trouver dans une situation de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs institutions.

Entre 2014 et 2013, la part des cinq refinanceurs les plus importants a progressé de 62 % à 65 % de la valeur totale des loyers refinancés et en 2014, aucune institution ne représentait plus de 25 % de la valeur totale des loyers refinancés.

3.2. Dépendance envers les clients

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Au 31 décembre 2014, aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe.

3.3. Dépendance envers les fournisseurs

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Gestion Administrative et Financière, Products & Solutions et Services, le choix des fournisseurs revient ultimement à nos clients. Dans ces activités, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre.

Au 31 décembre 2014, aucun fournisseur ne représente plus de 15 % du volume total des achats du groupe.

3.4. Dépendance envers les technologies

Dans le cadre de ses activités de Gestion Administrative et Financière, de Services et de Products & Solutions, le groupe développe des partenariats avec certains constructeurs informatiques, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la solution la plus adaptée, qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

4. RISQUES FINANCIERS

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans plusieurs filiales.

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la direction générale du groupe.

4.1. Risques de marché

En fin d'année, la direction générale du groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change pour l'année suivante.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt en structurant ses financements entre taux fixes et taux variables. Ces instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

4.1.1. Risques de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi que sur le continent américain, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais, le real brésilien, le yuan chinois et le peso mexicain. Les achats et ventes de ces filiales sont libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif ; plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

4.1.2. Risques de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Au 31 décembre 2014, l'endettement du groupe est en partie à taux variable et est constitué des emprunts à court terme (lignes de crédit et bridges) ainsi que de l'affacturage, également à court terme. Il n'y a pas de contrat de couverture de taux ouvert au 31 décembre 2014 sur ces emprunts à taux variable.

L'emprunt obligataire ORNANE est à taux fixe. Par ailleurs, suite à l'acquisition d'Osiatis, Econocom a hérité d'emprunts à taux fixe qui ont une durée maximale de 4 ans.

4.1.3. Risques de liquidité

La direction financière est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie des quinze principales sociétés du groupe,
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant,
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Ainsi, au 31 décembre 2014, le groupe a souscrit des nouvelles lignes de crédit bilatérales auprès de diverses banques à hauteur de 111 millions d'euros, 60 millions d'euros ont été mises en place sur 2014 et 51 millions d'euros le seront sur le premier trimestre 2015. De ces lignes, 40 millions d'euros sont confirmées à 2 ans, 11 millions d'euros à 3 ans, 30 millions d'euros confirmées à 5 ans et 30 millions d'euros confirmées de 3 à 5 ans afin de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement et ce au moindre coût.

Par ailleurs, Econocom n'a pas d'échéance d'emprunts significative en 2015 ni en 2016. Les deux emprunts négociés dans le cadre de l'acquisition d'Osiatis sont à échéance 2015 et sont renouvelables à la discrétion d'Econocom jusqu'en 2017.

En janvier 2014, un emprunt obligataire de type ORNANE (Obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes) de 175 millions d'euros a été émise avec comme échéance 2019. Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 1,5 %, payable annuellement à terme échu le 15 janvier de chaque année. Le prix d'émission unitaire était de 10,60 euros. Elles seront remboursées au-dessus du pair (105,26 %), soit un prix unitaire de 11,16 euros.

Parallèlement, le groupe a procédé au rachat et au remboursement de l'emprunt obligataire OCEANE.

En cas d'exercice de leur droit de conversion, les porteurs recevront un montant en espèces correspondant à la valeur acquise et, le cas échéant, un montant payable en actions Econocom nouvelles et/ou existantes pour le solde (avec la possibilité pour le groupe de remettre seulement des actions nouvelles et/ou existantes).

La direction du groupe estime, compte tenu de nos projections financières actuelles, que le groupe dispose de ressources suffisantes à la poursuite de ses activités. Le groupe envisage de diversifier ses ressources de financement afin d'optimiser ses coûts et de renforcer encore son indépendance financière.

4.2. Risques de crédit et de contrepartie

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Products & Solutions et Services, et de refinancement sans recours fournies par des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Gestion Administrative et Financière limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques, dans la mesure où ces opérations n'impactent pas significativement le profil de risque de l'activité.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

4.3. Risques sur actions

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2014 figurent dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres depuis leur acquisition. Il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

L'émission de l'ORNANE a fait ressortir une composante « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt). L'ORNANE est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation. En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, le nombre d'actions Econocom qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et/ou actions) que le groupe retiendra. Ce facteur de variabilité est enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur par résultat. Cet instrument dérivé passif est évalué à 5,6 millions d'euros dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2014.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES

au 31 décembre 2014

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES

à l'Assemblée Générale du 19 mai 2015 sur les comptes clos au 31 décembre 2014

Conformément à la législation en vigueur et aux statuts de la Société, nous soumettons à votre approbation le rapport d'activité de la Société, ses États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que le rapport de rémunération.

1. SITUATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

Le groupe a mis à profit cette année de construction et de renforcement pour lancer des initiatives visant à préparer ses prochaines étapes de développement. Econocom a ainsi investi dans Digital Dimension, poursuivi sa politique d'acquisitions ciblées, optimisé son organisation et accéléré ses plans d'économies et de synergies.

Le groupe a par ailleurs procédé début janvier 2014, dans un contexte de marché favorable, à l'émission d'une ORNANE (« Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes ») pour un montant de 175 millions d'euros, renforçant ainsi sa structure financière et contribuant au financement de sa stratégie de développement.

Au niveau de l'activité, le chiffre d'affaires consolidé est en croissance de 18,4 %. À périmètre comparable (compte tenu de l'entrée du périmètre Osiatis en septembre 2013), l'activité ressort en hausse de 3 %.

1.1. Acquisitions et cession

Les acquisitions de l'exercice 2014 renforcent la présence d'Econocom d'une part dans les solutions digitales front office d'entreprise accessibles en mode cloud à travers Digital Dimension, et d'autre part sur le marché brésilien les Services IT en fort développement. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique « Mutation » annoncé en 2013.

1.1.1. Investissement dans Digital Dimension

En janvier 2014, Econocom a investi dans Digital Dimension en association avec Georges Croix. Ce projet a pour ambition de faire émerger un acteur de référence du marché du digital avec une gamme étendue de solutions et services « sur-mesure » et « sur étagère » proposés en mode cloud. L'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros en 2016 avec une rentabilité opérationnelle d'au moins 10 %. Digital Dimension est détenue à hauteur de 50,1 % par Econocom qui exerce le contrôle, Georges Croix détient le solde du capital et dirige le groupe Digital Dimension en qualité de Président Directeur Général.

Depuis sa création, Digital Dimension a fait l'acquisition de trois entités :

- Rayonnance (mai 2014), entité détenue à 70 %, est spécialiste des solutions mobiles en entreprise.
- ASP Serveur (juillet 2014), entité détenue à 80 %, est un acteur de référence dans la mise à disposition de solutions d'hébergement cloud public et privé destinées aux entreprises. ASP Serveur est propriétaire de son infrastructure et dispose d'un data center éco-performant de dernière génération.
- Aragon-eRH, entité détenue à 66,67 % par Digital Dimension est un éditeur de solutions SIRH en mode SaaS qui couvre l'ensemble des besoins RH des entreprises (Administration, Talent mgt et Workforce mgt).

Par ailleurs, Econocom a regroupé dans Digital Dimension les Sociétés ETS et Tactem, expertes dans le domaine des services de gestion de flottes mobiles et d'optimisation des coûts télécoms.

Fort de toutes ces acquisitions, Digital Dimension s'impose désormais comme la « Market Place » des solutions digitales pour les entreprises. Digital Dimension a contribué à hauteur de 33 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2014.

1.1.2. Autres acquisitions et développement

Parmi les autres opérations de croissance externe, le groupe a acquis au cours de l'exercice l'activité de Comiris, spécialiste français des outils collaboratifs et de visioconférence réalisant un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros.

Au Brésil, Econocom a exercé son call sur la Société Interadapt dont elle détient désormais le contrôle (51,3 %). Le transfert de propriété des titres est intervenu début 2015. Celle-ci, avec l'accord d'Econocom, avait acquis en août 2014 l'intégralité du capital de Syrix, Société spécialisée dans la gestion de la performance des applications, des infrastructures et des solutions cloud. Au total, Interadapt et sa filiale réalisent un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 14 millions d'euros et disposent d'une équipe de plus de 300 personnes pour servir leurs clients et ceux du groupe Econocom dans cette région.

Au Mexique, Econocom a créé une activité de Gestion Administrative et Financière afin d'accompagner ses clients européens dans cette région, comme cela avait été fait en 2013 au Canada et aux États-Unis.

1.1.3. Cession

En Allemagne et en Suisse, Econocom a fait le choix de nouer un partenariat avec un acteur local, TechnoGroup IT-Service GmbH avec lequel il a conclu un accord exclusif après lui avoir cédé son activité de Services en Allemagne (4 millions d'euros de chiffre d'affaires). Le groupe peut ainsi s'appuyer sur plus de 200 ingénieurs et techniciens (contre une trentaine auparavant) pour servir ses clients dans la zone.

La cession de cette activité entraîne une dépréciation de 1 million d'euros de l'écart d'acquisition de l'activité Services.

1.2. Suivi de l'intégration d'Osiatis

Le 22 novembre 2013, Econocom avait finalisé l'acquisition de la totalité du capital d'Osiatis donnant ainsi naissance à un nouvel acteur de référence dans le domaine des services numériques.

Au cours de l'exercice 2014, le groupe Econocom a concentré ses efforts sur l'intégration d'Osiatis, avec la mise en place d'une nouvelle organisation et la réalisation du plan de synergies.

Les activités de services du groupe rebaptisées Econocom-Osiatis sont désormais unifiées et l'intégration achevée comme en témoigne la bonne dynamique des affaires constatée sur le dernier trimestre 2014.

1.3. Principaux investissements

Le groupe a créé une activité de refinancement interne, logée dans la filiale Econocom Digital Finance Ltd afin d'accompagner le développement de ses offres les plus innovantes dans le domaine du digital. Cette initiative a permis de conclure 41 millions d'euros de contrats tout en limitant l'impact sur la dette financière nette du groupe à 27 millions d'euros.

Par ailleurs, les principaux investissements réalisés par les Sociétés du groupe, en dehors des acquisitions de Sociétés, concernent essentiellement des matériels informatiques et logiciels, que ce soit pour les besoins internes afin d'améliorer la productivité des équipes ou pour permettre de délivrer des nouveaux services aux clients. Ces investissements ont été essentiellement financés sur fonds propres.

En 2014, deux projets informatiques majeurs ont été menés avec l'objectif de les finaliser fin 2015/début 2016. Il s'agit d'une part de la migration de l'ensemble des filiales du groupe sur le logiciel SAP, pour la comptabilité générale et analytique, et d'autre part du développement d'un outil interne innovant, destiné au traitement front et back office de l'activité Gestion Administrative et Financière.

1.4. Opérations de financement

1.4.1. Nouvel emprunt obligataire de 175 millions d'euros (ORNANE)

Le 8 janvier 2014, Econocom Group SA/NV a procédé avec succès au placement d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance janvier 2019 pour un montant nominal total de 175 millions d'euros.

Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 1,5 %, payable annuellement à terme échu le 15 janvier de chaque année. Elles sont émises à 100 % du nominal (soit 10,60 euros par obligation) et, à moins qu'elles n'aient déjà été remboursées, converties ou rachetées, seront remboursées en numéraire le 15 janvier 2019, au prix de 105,26 % du nominal (valeur acquise), correspondant à une prime et un prix effectifs de respectivement 33 % et 11,16 euros.

En cas d'exercice de leur droit de conversion, les porteurs recevront un montant en espèces correspondant à la valeur acquise et, le cas échéant, un montant payable en actions Econocom nouvelles et/ou existantes (les « actions ») pour le solde. La Société a également la possibilité de remettre seulement des actions nouvelles et/ou existantes.

Ces obligations contribuent au financement des ambitions du groupe exprimées dans le plan stratégique « Mutation » 2013-2017 qu'il s'agisse de croissance externe, de développements internes ou du financement de certains contrats de location.

Econocom a choisi cet instrument financier qui permet le cas échéant à l'émetteur de limiter la dilution de l'actionnaire.

1.4.2. Rachat et conversion anticipée de l'OCEANE

Parallèlement, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la dilution, le groupe a poursuivi le rachat des OCEANE émises en mai 2011 pour plus de 47 millions d'euros. Ainsi après avoir annoncé le 12 mai 2014 son intention de procéder à leur amortissement anticipé, la conversion des obligations n'a représenté que 7 850 228 actions nouvelles sur les 16 000 000 d'actions potentielles lors de l'émission des OCEANE, soit une dilution de 6,79 % du capital d'Econocom Group SA/NV.

1.5. Recherche et développement

Le groupe accorde une importance particulière à l'innovation et poursuit ses efforts de recherche et développement, réalisés par des équipes intégrées aux différents métiers et géographies du groupe. Ces efforts se concentrent particulièrement dans le cadre de ses activités de services, où le groupe traite le système d'information et de communication de ses clients dans sa globalité, en concevant et mettant en œuvre des solutions innovantes pour répondre aux différentes problématiques liées à l'architecture, l'interopérabilité, la mobilité et la sécurité des systèmes d'information et de communication. Le groupe compte près de 6 900 ingénieurs et techniciens au 31 décembre 2014.

2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

2.1. Résultats consolidés

(en millions €)	2014	2013	
		Comptes retraités	Comptes publiés
Produits des activités poursuivies (hors activités abandonnées)	2 092,6	1 766,7	1 772,6
Résultat opérationnel courant (avant amortissement du portefeuille clients ECS et marque Osiatis ⁽¹⁾)	95,3	93,2	88,8
Résultat opérationnel courant	92,3	90,9	86,5
Résultat opérationnel	67,4	77,5	73,0
Résultat financier	(11,8)	(9,7)	(6,1)
Résultat avant impôt	55,5	67,8	66,9
Impôt	(21,0)	(23,1)	(22,9)
Résultat net consolidé part du groupe, (avant activités abandonnées et avant amortissement du portefeuille clients ECS et marque Osiatis)	35,9	46,3	45,7
Résultat des activités abandonnées	(3,0)	(0,6)	-
Résultat net consolidé	31,6	44,2	44,1
<i>Résultat net - part des minoritaires</i>	<i>(0,7)</i>		
<i>Résultat net consolidé, part du groupe</i>	<i>30,9</i>	<i>44,1</i>	<i>44,1</i>

(1) L'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 millions d'euros à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans. La marque Osiatis a été valorisée à 10 millions d'euros et amortie sur 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2013.

Au titre de l'exercice 2014, le groupe Econocom a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2 093 millions d'euros contre 1 767 millions d'euros en 2013, ce qui représente une croissance de 18,4 % et 3 % à périmètre comparable (entrée du groupe Osiatis en septembre 2013).

La contribution au chiffre d'affaires consolidé 2014 des acquisitions réalisées en 2014 se monte à 27 millions d'euros, dont 14 millions d'euros issus de l'acquisition de Sociétés brésiliennes.

Il est à noter que l'activité Services en Allemagne, en cours de cession, a été classée en abandon d'activité conformément aux normes IFRS.

La croissance est portée par le positionnement du groupe sur le marché dynamique de la transformation digitale et par les synergies commerciales entre ses trois activités complémentaires.

Le résultat opérationnel courant⁽¹⁾ du groupe s'élève à 95,3 millions d'euros contre 93,2 millions d'euros au 31 décembre 2013, après reclassement sur les deux années de certaines charges financières en résultat financier. Il ressort en croissance de 2,3 %. Le reclassement opéré consiste à classer en frais financiers les coûts d'affacturage et les charges d'intérêts des lignes de financement.

Le résultat opérationnel du groupe est de 67,4 millions d'euros contre 77,5 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les charges nettes non courantes s'élèvent à 24,9 millions d'euros et correspondent pour plus de la moitié à des coûts de mise en œuvre des synergies liées à l'intégration d'Osiatis, aux coûts liés à l'optimisation de l'organisation du groupe et l'accélération de plans d'économies portant sur toutes les activités, ainsi qu'aux coûts exceptionnels liés aux acquisitions.

Le résultat financier est impacté en 2014 par des coûts non récurrents relatifs à l'OCEANE émise en 2011 (rachats et conversion anticipée durant le premier semestre) et à l'émission de l'ORNANE en janvier, ainsi qu'à la variation de la juste valeur du dérivé (produit de 3,8 millions d'euros dû à la baisse relative du cours au 31 décembre 2014 par rapport à la valeur d'émission).

Le résultat net part du groupe est de 30,9 millions d'euros, en baisse par rapport à 2013 du fait des éléments non récurrents.

2.1.1. Chiffres clés par activité

Le groupe Econocom a enregistré un chiffre d'affaires de 2 093 millions d'euros sur l'exercice 2014 qui se répartit par activité comme suit :

(en millions €)	2014	2013	Croissance totale	Croissance à périmètre comparable
Gestion Administrative et Financière	1 046	1 028	2 %	2 %
Services	663	416	59 %	(2 %)
Products & Solutions	385	323	19 %	19 %
Total chiffre d'affaires	2 093	1 767	18 %	3 %
Activité abandonnée	4	6	-	-
Total chiffre d'affaires + activités abandonnées	2097	1 773	18 %	3 %

Le résultat opérationnel courant (avant amortissement des fonds de commerce ECS et de la marque Osiatis) est présenté ci-après :

(en millions €)	2014	2013	Variation
Gestion Administrative et Financière	59,7	64,2	(7 %)
Services	25,3	20,6	23 %
Products & Solutions	10,3	8,4	23 %
Total résultat opérationnel courant⁽¹⁾	95,3	93,2	2 %

(1) Avant amortissement du portefeuille ECS et marque Osiatis.

L'activité Gestion Administrative et Financière enregistre un chiffre d'affaires de 1 046 millions d'euros, en croissance organique de 2 % sur l'exercice par rapport à 2013 avec une forte progression sur le 4^{ème} trimestre. Cette performance témoigne d'une bonne dynamique des affaires qui a permis de compenser intégralement l'effet de base lié à la signature de très importants contrats aux Pays-Bas au premier semestre 2013. Cette activité bénéficie de l'évolution du marché vers l'usage (plutôt que la propriété) et de l'entrée du digital dans les organisations et les entreprises. Elle porte une part prépondérante des investissements réalisés dans le cadre du plan stratégique « Mutation » 2013-2017 pour développer et promouvoir des solutions digitales.

L'activité Services a enregistré un chiffre d'affaires de 663 millions d'euros en 2014 contre 416 millions d'euros en 2013. A périmètre comparable, cette activité est en recul de 2 %. L'activité Services a mené à bien en 2014 le processus d'intégration d'Osiatis, avec la mise en place d'une nouvelle organisation, le rapprochement des équipes, l'uniformisation des outils et la réalisation du plan de synergies. Ces travaux, ainsi qu'une politique plus sélective des affaires, ont pesé sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2014 et sur la rentabilité. L'année 2014 s'achève avec une croissance organique du chiffre d'affaires de 4 % sur le dernier trimestre. Digital Dimension, après une année d'existence, contribue déjà au chiffre d'affaires consolidé 2014 à hauteur de 33 millions d'euros.

L'activité Products & Solutions a enregistré un chiffre d'affaires de 385 millions d'euros, en croissance organique de 19 % par rapport à 2013. Cette progression est portée par les ventes de nouveaux types de matériels digitaux qui constituent un important relais de croissance et par les synergies commerciales avec les autres activités du groupe. Elle atteste de la pertinence et de la légitimité du positionnement du groupe sur le marché dynamique de la transformation digitale.

2.1.2. Chiffres d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique est présenté ci-après :

(en millions €)	2014	2013	Variation
France	1 116	898	24 %
Benelux	315	340	(7 %)
Europe du Sud	372	356	5 %
Europe du Nord et de l'Est/Amériques	290	173	69 %
Total chiffre d'affaires	2 093	1 767	18 %

En dehors du Benelux, toutes les zones progressent.

La croissance en France est liée à deux éléments : d'une part l'acquisition stratégique d'Osiatis en 2013 et, d'autre part à la dynamique forte de l'activité Products & Solutions. À périmètre comparable, le chiffre d'affaires est stable, impacté par la réorganisation de l'activité Services, mais avec une bonne dynamique au dernier trimestre (en croissance organique de 3 %).

Le chiffre d'affaires est pénalisé au Benelux par un effet de base lié à la signature sur le premier semestre 2013 de contrats de taille très significative en Gestion Administrative et Financière aux Pays-Bas.

L'Europe du Sud enregistre un bon exercice 2014, principalement grâce à la croissance de l'activité Gestion Administrative et Financière en Italie et à la présence d'Osiatis en Espagne.

Le reste du monde progresse de 69 % grâce à une croissance à deux chiffres en Allemagne et en Angleterre, et au développement de la zone Amériques qui contribue à hauteur de 38 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2014 (contre 14 millions d'euros en 2013).

2.2. Bilan et structure financière

(en millions €)	31-déc-14	31-déc-13 retraité
Goodwill	381	332
Autres actifs Long terme	123	125
Intérêts résiduels sur contrats de location	88	91
Autres actifs courants	801	773
Trésorerie active	207	150
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	2	-
Total Actif	1 602	1 472
Capitaux propres	260	260
Intérêts minoritaires	20	0
Endettement brut	270	146
Passifs Long terme	69	60
Dettes sur les contrats refinancés avec recours	44	43
Engagements sur valeurs résiduelles financières	51	49
Provisions	41	38
Passifs courant	848	876
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	2	-
Passifs	1 323	1 212

Le total des goodwill s'élève à 381 millions d'euros. La variation de l'exercice provient principalement de la constitution du groupe Digital Dimension (41 millions d'euros).

Les retraitements dans le bilan de 2014 correspondent essentiellement aux ajustements de la balance d'ouverture Osiatis.

Les capitaux propres sont en progression à 280 millions d'euros et les capitaux propres part du groupe restent stables à 260 millions d'euros. La croissance des capitaux propres liée à la conversion de l'OCEANE et à la génération de profits a été compensée par la politique dynamique de rachat d'actions propres au cours de l'exercice.

L'endettement net comptable au 31 décembre 2014 s'élève à 106 millions d'euros et se décompose comme suit :

Trésorerie nette bancaire	121
ORNANE	(170)
Contrats et créances cédés avec recours et autoportés	(44)
Autres dettes et dettes d'affacturage	(13)

Le gearing du groupe reste limité à 38 %.

Les intérêts résiduels sur contrats de location se montent à 88,5 millions d'euros et sont en légère diminution (91,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) en raison d'une politique prudente sur les actifs digitaux. Ils représentent 1,8 % du prix d'achat du portefeuille de contrats de location.

2.3. Comptes sociaux 2014 de la Société Econocom Group SA/NV

Econocom Group SA/NV, en tant que Société holding du groupe, gère des participations, perçoit des dividendes de ses filiales et assure le développement du groupe.

Elle fournit, par ailleurs, aux Sociétés du groupe des prestations en matière de gestion, d'informatique, de garanties, de trésorerie, de mise à disposition de personnel, de conseils divers, de communication et de marketing. Les facturations sont réalisées aux conditions habituelles du marché.

Les chiffres mentionnés ci-après sont relatifs aux comptes sociaux d'Econocom Group SA/NV, établis en référentiel comptable belge conformément aux dispositions réglementaires.

2.3.1. Comptes de résultat d'Econocom Group SA/NV

Les ventes de prestations (non consolidées) de l'exercice s'élèvent à 29,9 millions d'euros contre 14,3 millions d'euros l'an dernier. Cette hausse s'explique d'une part par l'intégration du groupe Osatis ainsi que les investissements réalisés en 2014, et d'autre part par la facturation d'un complément de management fees.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à 22,2 millions d'euros contre - 20,1 millions d'euros en 2013 soit une augmentation de 42,3 millions d'euros. Outre l'augmentation des ventes de prestations décrites ci-dessus, la variation du résultat d'exploitation provient principalement de mouvements sur les dotations et reprises de provisions pour risque de moins-value sur les levées d'option. Cette provision a été reprise à hauteur de 24,1 millions d'euros compte tenu des levées d'options et de la baisse du cours de l'action.

Le résultat financier est positif de 1,2 millions d'euro contre 25,6 millions d'euros en 2013. Il intègre principalement les dividendes reçus des filiales pour 5,3 millions d'euros (en baisse de 20,8 millions d'euros versus 2013) et la charge financière des obligations convertibles, le solde étant issu des opérations avec les filiales (produits nets d'intérêts et facturation de commissions sur garantie).

Le profit exceptionnel s'établit à 3,8 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros en 2013. Il correspond à la plus-value de cession des titres Econocom UK Ltd à Econocom Ltd. Le bénéfice net s'élève à 27,2 millions d'euros contre 13,2 millions d'euros en 2013.

2.3.2. Bilan d'Econocom Group SA/NV

Les capitaux propres d'Econocom Group SA/NV s'élèvent à 300 millions d'euros à comparer à 260,4 millions d'euros en 2013. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de capital réalisée suite à la conversion des OCEANE (45,8 millions d'euros) partiellement compensée par l'annulation des actions propres (19,4 millions d'euros) et l'effet du rachat des OCEANE (15,5 millions d'euros).

Suite aux rachats et à la conversion de l'OCEANE, le solde des dettes financières long terme est exclusivement constitué de l'ORNANE.

Les créances et participations dans les entreprises liées à long terme ont diminué de 125,5 millions d'euros en raison principalement du remboursement du solde du prêt accordé à Econocom SAS dans le cadre de la cession de la participation ECS (transfert de titres).

2.3.3. L'activité de la Société

2.3.3.1 Prise de participations et création de filiales

Au cours de l'exercice 2014, le groupe Econocom a poursuivi sa stratégie de croissance externe ciblée. A ce titre, la Société Econocom Group s'est associée aux côtés de Georges Croix pour créer Digital Dimension, opérateur cloud de solutions de communication et de front office en mode « pay per use ». Econocom Group possède 50,1 % du capital de Digital Dimension et a souscrit à l'augmentation de capital à hauteur de 11 millions d'euros en date du 6 janvier 2014.

Econocom Group a acquis :

- 210 000 titres Econocom Finance cédés par Econocom Lease au prix de 22,7 millions d'euros. Grâce à cette opération, Econocom Lease a remboursé une partie de sa dette à long terme et ses dettes commerciales envers Econocom Group. Suite à cette opération, Econocom Group détient 32,9 % d'Econocom Finance SNC ;
- Les titres Osiatis Belgique (détenus par Osiatis SAS) au prix de 7,5 millions d'euros. Osiatis Belgique a été fusionnée dans Econocom Belgium au 31 décembre 2014 ;
- Les titres de la Société Econocom Technologies Finance (ETFL) cédés par Econocom Plc au prix de 40 000 euros. ETFL a été renommée pour devenir Econocom Digital Finance Ltd. Econocom Group a souscrit à l'augmentation de capital d'Econocom Digital Finance Ltd pour un montant de 10 millions d'euros.

Econocom Group a cédé la totalité de sa participation Econocom UK à Econocom Ltd au prix de 5,6 millions de livres sterling (7 millions d'euros). Cette opération a généré une plus-value de 3,8 millions d'euros.

Econocom Group a souscrit à l'augmentation de capital d'Osiatis do Brasil à hauteur de 1,4 million d'euros, portant sa participation à 32,4 %, le solde étant détenu par Osiatis SAS.

Econocom International Italia S.P.A. a proposé à ses deux actionnaires Econocom Group et Econocom SAS de payer son dividende annuel sous forme d'actions à émettre. Seul Econocom Group a opté pour un paiement sous forme de titres. Les nouvelles actions souscrites par cette dernière ont été évaluées à 1,6 million d'euros.

2.3.3.2 Réorganisation juridique

Le groupe Econocom compte, au 31 décembre 2014, suite à l'acquisition du groupe Osiatis, 75 Sociétés dans 20 pays.

Au cours de l'exercice 2014, le plan adopté par le Conseil d'Administration du 28 mai 2012 et visant à rationaliser et simplifier l'organisation juridique du groupe a été poursuivi. Les opérations suivantes ont ainsi été menées à bien, conformément aux grandes orientations de ce plan qui visent à :

- Fusionner les Sociétés ayant des activités similaires dans un même pays ou regrouper ces activités au sein d'une même structure.
- Séparer les activités du groupe au sein de filiales distinctes dans chaque pays lorsque ces activités ont une taille suffisante.

À ce titre, aux Pays Bas, les activités de Gestion Administrative et Financière ont été réunies au sein d'Econocom Nederland BV et les activités de Services au sein de la Société Econocom Managed Services BV. En Belgique, les activités de Services ont été regroupées au sein de 2 filiales : Econocom Managed Services et Econocom Belgium. En France, enfin, les Sociétés Exaprobe et Cap Synergy ont été fusionnées afin de regrouper les activités d'infrastructures de réseau en France.

- Simplifier l'organigramme et réduire les niveaux de détention en rapprochant les filiales de la maison mère du groupe. Dans cette perspective, Econocom Group a, en 2014, acquis sa filiale irlandaise auprès d'Econocom Ltd et souscrit directement à l'augmentation de capital de la holding brésilienne du groupe.

Les opérations de réorganisation menées à bien en 2014 ont permis de réduire de sept le nombre d'entités juridiques au sein du groupe et d'en simplifier l'organigramme.

2.3.3.3. Les actions propres

Econocom Group a une politique de rachat d'actions propres principalement motivée par les raisons suivantes :

- livraison d'actions afin d'éviter aux actionnaires la dilution potentielle liée aux exercices de titres donnant accès au capital ;
- moyen éventuel de paiement lors d'opérations de croissance externe ;
- destruction des actions acquises.

L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres. Elle a fixé à 6 euros le prix minimum de rachat, à 36 euros le prix maximum. Suite à la division par quatre des actions intervenue par décision d'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2012, le prix minimum de rachat a été ramené à 1,5 euro, le prix maximum à 9 euros.

Le nombre maximum de titres pouvant être rachetés pendant la durée du programme (5 ans) se monte à 20 938 316.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2012 a renouvelé, pour une période de trois ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter, en cas de danger grave et imminent, des actions de la Société Econocom Group sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2014, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group a acquis des actions propres pour un prix d'acquisition de 50,89 millions d'euros représentant 7 265 612 actions Econocom Group ;
- Econocom Group a cédé 3 612 000 actions propres dans le cadre d'exercice de plan de stock options arrivés à échéance ;
- enfin, Econocom Group a annulé 3 053 303 actions Econocom Group lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2014.

Par ailleurs, la Société a maintenu avec Exane BNP Paribas son contrat de liquidité en vue de l'animation du titre Econocom Group.

Au 31 décembre 2014, Econocom Group détenait 1 276 134 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 184 052 actions Econocom Group acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane, soit une auto détention de 1 460 186 actions Econocom Group représentant 1,30 % du nombre total d'actions en circulation.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende.

Les réserves disponibles d'Econocom Group (données non consolidées) s'élèvent à 191,5 millions d'euros auxquelles s'ajoute un bénéfice reporté de 76,1 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group s'élèvent à 8,7 millions d'euros.

2.3.3.4. Le capital

Au 31 décembre 2014, le capital d'Econocom Group est représenté par 112 519 287 actions sans désignation de valeur nominale.

En 2011, Econocom Group a réalisé une émission d'OCEANE pour un total de 84 millions d'euros. Les obligations ont été émises à une valeur nominale de 21 euros par obligation, avec un coupon de 4 % par an, payable annuellement à terme échu. Econocom Group a annoncé le 12 mai 2014 sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des obligations OCEANE encore en circulation à cette date. Econocom Group a reçu des demandes de conversion pour 1 962 557 obligations OCEANE, soit 99,65 % des obligations OCEANE encore en circulation. En conséquence, Econocom Group a procédé le 18 juin 2014 à l'augmentation de son capital social à concurrence de 41 213 697 euros (prime d'émission comprise), par la création de 7 850 228 actions nouvelles, représentant une dilution de 6,79 % du capital d'Econocom Group. Les 6 810 OCEANE n'ayant pas fait l'objet d'une demande de conversion ont été remboursées le 23 juin 2014, à concurrence d'un montant total de 143 336,88 euros (montant principal augmenté des intérêts courus depuis le 2 juin 2014).

Au 31 décembre 2014, suite aux conversions intervenues au cours de l'exercice, aux rachats d'OCEANE réalisées par la Société, et au remboursement anticipé, il n'existe plus d'OCEANE en circulation.

En janvier 2014, Econocom Group a procédé avec succès au placement d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance janvier 2019 pour un montant nominal total de 175 millions d'euros.

La valeur nominale des Obligations fait ressortir une prime de conversion initiale de 33 % par rapport au cours de référence de l'action Econocom de 7,9696 euros. Les Obligations portent intérêt à un taux nominal de 1,5 %, payable annuellement à terme échu le 15 janvier de chaque année. Elles sont émises à 100 % du nominal (soit 10,60 euros par Obligation) et, à moins qu'elles n'aient déjà été remboursées, converties ou rachetées, elles seront remboursées en numéraire le 15 janvier 2019, au prix de 105,26 % du nominal, correspondant à une prime et un prix de conversion effectifs de respectivement 40 % et 11,16 euros.

À ce jour, le nombre total d'ORNANE à échéance le 15 janvier 2019 en circulation est de 16 509 433. En cas d'exercice du droit d'attribution d'actions, les porteurs d'obligations recevront un montant en numéraire et le cas échéant un montant payable en actions nouvelles et/ou existantes. Econocom dispose également de la faculté de remettre uniquement des actions nouvelles et/ou existantes. Si toutes les obligations étaient converties en actions nouvelles, au prix de conversion initial et selon le ratio de conversion initial de 1 action pour 1 obligation, 16 509 433 actions nouvelles donnant droit de vote seraient émises.

Enfin, en décembre 2014, le Conseil d'Administration a approuvé un plan d'options de souscription d'actions (les « Options de Souscription 2014 ») et décidé d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, 2 500 000 droits de souscription donnant droit chacun de souscrire, sous certaines conditions, une nouvelle action Econocom Group. Le Comité de Rémunération dispose d'un délai de deux ans pour déterminer les bénéficiaires des Options de Souscription 2014. L'émission des Options de Souscription 2014 entraîne de ce fait une émission maximale possible de 2 500 000 actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé. Au 31 décembre 2014, 2 075 000 Options de Souscription 2014 ont été accordées à une vingtaine de managers du groupe.

Le capital autorisé disponible s'élève au 31 décembre 2014 à 7 717 627 euros (hors primes d'émission).

Les variations de capital intervenues entre 2002 et 2013 ont consisté d'une part en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de levées d'options par les salariés du groupe et d'autre part des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'opération de croissance externe en paiement d'une partie du prix d'acquisition comme en 2010 lors de l'acquisition du groupe ECS et en 2013 dans le cadre de l'offre publique mixte menée à bien pour acquérir Osiatis.

Au cours de l'exercice 2014, cinq augmentations de capital ont été réalisées dans le cadre de demandes de conversion d'OCEANE :

- le 24 janvier 2014 par l'émission de 20 000 actions nouvelles, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 878 017,37 euros et était représenté par 106 537 314 actions ;
- le 25 février 2014 par l'émission de 266 028 actions nouvelles, le capital d'Econocom Group a été porté à 19.927.658,19 euros et était représenté par 106 803 342 actions ;
- le 26 mars 2014 par l'émission de 210 592 actions nouvelles, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 966 954,66 euros et était représenté par 107 013 934 actions ;
- le 28 mai 2014 par l'émission de 708 428 actions nouvelles, le capital d'Econocom Group a été porté à 20 099 147,32 euros et était représenté par 107 722 362 actions ;
- le 18 juin 2014 par l'émission de 7 850 228 actions nouvelles, le capital d'Econocom Group a été porté à 21 563 999,86 euros et était représenté par 115 572 590 actions.

Enfin, Econocom a procédé à la destruction de 3 053 303 actions détenues en propre par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2014, le capital d'Econocom Group était de 21 563 999,86 euros et était représenté par 112 519 287 actions.

Le capital s'élève ainsi à 21 563 999,86 euros au 31 décembre 2014.

La structure de l'actionnariat est décrite au paragraphe 5 « Déclaration de gouvernement d'entreprise ».

3. APPRÉCIATION SUR LES FACTEURS DE RISQUES

Econocom Group SA/NV est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers ou juridiques. Une revue de l'exposition et des positions retenues, par type de risque, est incluse dans les cahiers financiers du rapport annuel.

Econocom Group SA/NV est en revanche, compte tenu de son business model, peu exposé aux risques de change, de taux et environnementaux.

La faible concentration de la clientèle limite le risque de dépendance. Le groupe est exposé au risque de solvabilité clients mais la politique de refinancement très majoritairement sans recours des contrats de Gestion Administrative et Financière et les solutions d'affacturage des créances limitent cette exposition.

Le groupe dispose d'une trésorerie brute significative ce qui réduit le risque de liquidité. Le groupe a, par ailleurs, émis avec succès un emprunt obligataire (ORNANE) de 175 millions d'euros en janvier 2014.

Econocom Group SA/NV est exposé au risque de résiliation des contrats de services, la plupart du personnel travaillant sur ces contrats étant employé à durée indéterminée. Cependant, une partie significative des contrats est conclue sur des périodes excédant un an et comportent des durées de préavis réciproques.

Le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers et emploie la grande majorité de son personnel en Europe de l'Ouest et principalement en France, au Benelux, en Espagne et en Italie.

Le marché des services informatiques est très concurrentiel et soumis à l'évolution des technologies. Econocom Group SA/NV veille à adapter ses offres et son organisation à ces évolutions de façon à conserver et développer sa clientèle.

4. PERSPECTIVES 2015 ET RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES

Econocom anticipe en 2015 une nouvelle année de croissance organique de son chiffre d'affaires ainsi qu'une progression de son résultat opérationnel courant et de son résultat net par action.

Par ailleurs, Econocom projette de poursuivre sa stratégie d'acquisitions et de développement sur les segments porteurs de la sécurité, l'e-santé, les applications mobiles, ... et de poursuivre le déploiement de son modèle pluri-activités dans ses pays stratégiques.

Les acquisitions des Sociétés françaises Helis et Clesys intervenues en janvier et février 2015 s'inscrivent dans cette stratégie et contribuent à renforcer le positionnement du groupe sur les marchés à potentiel et les prestations de services à forte valeur ajoutée, comme le conseil et l'ingénierie des infrastructures critiques et des réseaux, ou encore la sécurité des infrastructures qui est au cœur des enjeux de transformation digitale.

La structure financière solide du groupe et ses perspectives permettent au Conseil d'Administration de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré, à la place d'un versement de dividende, à raison de 0,15 euro par action.

Ce remboursement représente une progression de 25 % de la rémunération brute des actionnaires par rapport au dividende de 0,12 euro brut par action versé en 2014.

Par ailleurs, le groupe a prévu de continuer à procéder à des rachats d'actions propres notamment pour servir les plans de stocks options arrivant à échéance.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. Code de gouvernement d'entreprise applicable

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code Belge de Corporate Governance entré en vigueur en 2009 ou « Code 2009 ». Celui-ci est disponible sur :

www.corporategovernancecommittee.be

Econocom publie sur son site internet sa charte de corporate gouvernance :

www.econocom.com rubrique Finances / Gouvernance.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2012, le Conseil d'Administration a formellement renouvelé son adhésion au Code de Gouvernance d'entreprise et mis à jour la Charte de Corporate Gouvernance du groupe notamment les Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil et des Comités afin d'y intégrer les nouvelles dispositions en vigueur.

5.2. Dérogations au Code 2009

Econocom Group applique les recommandations du Code 2009 à l'exception de celles que le Conseil a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom Group n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous.

Le groupe n'applique pour l'instant que partiellement les recommandations du Principe 1 du Code 2009.

Pour des raisons liées aux caractéristiques de l'actionnariat d'Econocom Group, Monsieur Jean-Louis Bouchard cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur délégué et de Président du Comité Exécutif. En cela, le groupe ne respecte pas le principe de séparation du pouvoir de contrôle du Conseil d'Administration et du pouvoir exécutif. Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait indirectement 41,03 % du capital d'Econocom Group le 31 décembre 2014.

Le cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques doit être élaboré et soumis au Conseil d'Administration.

Econocom Group se conforme à la recommandation du Code Belge de Corporate Governance (Principe 2), selon laquelle la moitié au moins du Conseil d'Administration doit être constituée d'Administrateurs non exécutifs. Le Conseil d'Administration compte au 31 décembre 2014 sept membres non exécutifs sur douze.

En revanche, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent nommer de secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance et de lui faire rapport sur la manière dont les procédures et les règlements applicables sont suivis et respectés. Cette fonction est néanmoins assurée de façon informelle par Madame Galliane Touze, Secrétaire Générale du groupe.

A ce jour, Econocom Group, ne dispose pas d'un Conseil d'Administration dont au moins un tiers des membres est de sexe différent tel que prévu par l'article 518bis du Code des sociétés. Au 31 décembre 2014, le Conseil ne compte que deux femmes, Mesdames Véronique di Benedetto et Chantal De Vrieze, nommées au cours de l'exercice 2011. En application du §3 de l'article 518bis, Econocom Group dispose de 4 exercices pour atteindre cet objectif (soit jusqu'à la clôture de l'exercice 2017). Madame Chantal De Vrieze a démissionné de son mandat d'Administrateur en janvier 2015.

Afin de se conformer aux recommandations du Principe 3 du Code 2009, Econocom Group a défini et mis en œuvre une procédure relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre les Sociétés du groupe Econocom et ses Administrateurs et dirigeants.

Le Conseil d'Administration n'a pas rédigé de procédure spécifique sur les opérations d'initiés mais tient à jour la liste de personnes initiées, ces dernières sont sensibilisées à la loi en matière d'abus de marché.

Econocom Group n'applique pas pour l'instant les recommandations du Principe 4 du Code 2009, selon lesquelles « le Conseil d'Administration établit des procédures de nomination et des critères de sélection pour les Administrateurs » et « un Comité de Nomination recommande les candidats appropriés au Conseil d'Administration ». Ce principe prévoit également une évaluation périodique de chaque Administrateur et du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités, selon des procédures établies par lui.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent mettre en place de Comité de Nomination, ni de procédures formelles de nomination des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Cette recommandation du Code est considérée comme étant peu adaptée au groupe Econocom compte tenu de sa taille.

Quant à l'évaluation du Conseil d'Administration, de ses membres et de ses Comités, il s'agit d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

Afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation en matière de Corporate Governance, et en particulier de la loi du 6 avril 2010, le Conseil d'Administration d'Econocom Group s'est doté en 2011 d'un Comité de Rémunération. L'évolution de la composition de ce comité au cours de l'exercice 2014 a permis d'aller dans le sens des exigences du Code 2009 qui prévoit que la majorité des membres du comité est indépendante. Le mandat de Monsieur Gaspard Dürleman ayant pris fin au cours de l'exercice, ce Comité est désormais composé de trois Administrateurs non exécutifs, dont deux indépendants.

Le Président du Conseil d'Administration ne participe pas systématiquement aux Assemblées Générales comme le recommande le Principe 8 du Code 2009, mais il veille à ce que le Conseil d'Administration soit toujours représenté par au moins un Administrateur Délégué.

5.3. Description des caractéristiques de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

L'information financière communiquée par le groupe correspond aux États financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces États financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au Comité d'Audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des Administrateurs.

5.3.1. Organisation financière

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale. En effet, le groupe est organisé par métier et par pays, les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, directeurs financiers et contrôleurs de gestion de chaque entité sous la responsabilité du Directeur Financier du groupe. Les Directeurs financiers Métiers veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité quel que soit le territoire concerné.

Par ailleurs, dans un souci d'indépendance de la fonction par rapport aux opérationnels, les fonctions financières sont hiérarchiquement rattachées à la Direction Financière du groupe.

5.3.2. Reportings et pilotage

La consolidation des comptes est réalisée par une équipe dédiée sur une base trimestrielle. Les sociétés consolidées transmettent, via l'outil de consolidation, leurs États financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (Société ou Business Unit) réalise un budget. La prévision de résultat est réactualisée plusieurs fois dans l'année et fait l'objet d'un suivi mensuel sur la base des reportings d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces reportings sont réalisés conjointement par le responsable et le contrôleur financier de l'entité.

Les différents budgets, reportings et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiquées par la Direction Administrative et Financière du groupe.

5.3.3. Normes comptables et veille

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel est accessible informatiquement à toutes les équipes comptables ; il définit les normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation a également pour mission de réaliser une veille et un suivi des évolutions comptables des normes IFRS. A ce titre, elle définit avec la Direction Financière du groupe et les Directeurs financiers Métiers les évolutions à apporter dans les principes comptables du groupe, les diffuse et organise les formations correspondantes.

5.3.4. Systèmes d'information

Les systèmes d'information utilisés par le groupe pour l'élaboration de l'information financière sont, en raison de l'acquisition du groupe Osiatis, en voie d'harmonisation et d'unification. L'une des étapes importante de cette harmonisation est la migration de l'ensemble des filiales du groupe sur le logiciel SAP, pour la comptabilité générale et analytique ; cette migration a été menée à bien dans 12 Sociétés en 2014 et devrait être finalisée d'ici au premier trimestre 2016.

5.3.5. Facteurs de risques, surveillance et contrôle

Les reportings mensuels permettent aux différents responsables opérationnels et financiers ainsi qu'à la Direction du groupe de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. Ces reportings contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'Audit Interne du groupe complète l'organisation en matière de Risk Management et réalise entre autres la cartographie des risques. Dans le cadre de ses missions, il s'assure du respect des règles « groupe », de la fiabilité des reportings et de l'adéquation de la couverture des risques.

Le groupe est doté de contrôleurs internes qui dépendent du Directeur Financier et d'un Responsable de l'Audit Interne rattaché à la Secrétaire Générale du groupe en 2014 et qui reportera directement au Comité d'Audit en 2015.

5.3.5.1. Risques liés aux systèmes d'information comptables

Les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont aujourd'hui organisés par métier. Un projet de transfert de l'ensemble des systèmes comptables des diverses entités du groupe vers une solution unique et intégrée a démarré en 2012 et devrait s'achever en début 2016.

Les différents systèmes d'information métier sont interfacés avec les systèmes comptables afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard. Les systèmes comptables sont soit des systèmes comptables de marché, soit des outils historiques maîtrisés en interne permettant de garantir l'évolution éventuelle des paramètres et la maintenance des outils.

5.3.5.2. Risques liés aux normes comptables

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Financière du groupe et les Directeurs financiers Métiers, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS et adapte en conséquence les principes comptables du groupe. Il organise également les formations des personnels financiers lorsque cela est nécessaire.

5.3.5.3. Principaux contrôles des opérations

Afin de s'assurer de la fiabilité des informations financières liées aux opérations, les équipes « contrôle de gestion » s'assurent chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux flux attendus lors de l'approbation des opérations.

La Direction Financière réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, des contrôles mensuels définis par métier sont réalisés par les équipes des directions financières des filiales.

5.3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté en 2004 d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 5.5.3 ci-après.

5.4. Capital et actionariat

Au 31 décembre 2014, le capital d'Econocom Group était composé de 112 519 287 actions, détenues ainsi qu'il suit :

Actionariat	31 déc. 2014
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	41,03 %
Sociétés contrôlées par Walter Butler	6,45 %
Public	51,22 %
Autocontrôle	1,30 %
Total	100,00 %

Econocom Group est informé que trois actionnaires, en dehors des Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard, dépassent, au 31 décembre 2014, le seuil de participation de 5 %, il s'agit de Butler Management Ltd (et indirectement WB Finance et Partenaires et Monsieur Walter Butler), de la Société française AXA.SA et de Kabouter Management, LLC.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

En dehors des actions auto-détenues qui sont privées de droit de vote, il n'existe pas de restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités

5.5.1. Composition du Conseil d'Administration

Jean-Louis Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016)

23, avenue de Boufflers, 75016 Paris (France)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué d'Econocom Group,
Président de la Société Econocom International NV

Jean-Philippe Roesch,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

21, avenue de la Criolla, 92150 Suresnes (France)

Administrateur délégué d'Econocom Group

Bruno Lemaistre,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

Avenue des Éperons d'Or 15, 1050 Bruxelles (Belgique)

Administrateur délégué d'Econocom Group

Véronique di Benedetto,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

86, rue Miromesnil, 75008 Paris (France)

Administrateur Exécutif d'Econocom Group

Robert Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2015)

4, rue des Cérises, 75008 Paris (France)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group

Christian Bret,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016)

7, rue Pérignon, 75015 Paris (France)

Administrateur indépendant d'Econocom Group

Charles de Water,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

Korte Veersteeg, 4D 4157 GR Enspijk (Pays-Bas)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group et Administrateur de la Société Econocom International NV

Gaspard Dürleman,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

50, avenue Bosquet, 75007 Paris (France)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group

Rafi Kouyoumdjian,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

25, rue de Lubeck, 75016 Paris (France)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group

Jean Mounet,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

60, quai du Parc, 94100 Saint-Maur-des-Fossés (France)

Administrateur indépendant d'Econocom Group

Walter Butler,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

30, Cours Albert 1^{er}, 75008 Paris (France)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group

Cinq membres du Conseil d'Administration ont exercé des fonctions exécutives durant l'exercice 2014 : il s'agit de Messieurs Jean-Louis Bouchard, Jean-Philippe Roesch et Bruno Lemaistre, et de Mesdames Véronique di Benedetto et Chantal De Vrieze. Messieurs Walter Butler, Gaspard Dürrleman, Rafi Kouyoumdjian, Charles de Water et Robert Bouchard sont Administrateurs non exécutifs. Messieurs Christian Bret et Jean Mounet sont Administrateurs indépendants au sens de l'article 526ter du Code des sociétés.

Madame Chantal De Vrieze a démissionné de son mandat d'Administrateur en janvier 2015.

Le Président du Conseil d'Administration détient des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe Econocom et y exerce des mandats d'Administrateur ou de Président. A ce titre, Monsieur Jean-Louis Bouchard est Président des Sociétés Ecofinance Nederland BV, Econocom International NV, Matignon Finance et Château Fontainebleau du Var, et Gérant des Sociétés SCI Orphée, SCI de Dion Bouton, SNC Ecurie Jean-Louis Bouchard, SCI LBB et SNC Fontainebleau International. Par ailleurs, il exerce les fonctions d'Administrateur de la Société APL France.

Outre ses mandats sociaux au sein d'Econocom Group et de ses filiales, Monsieur Jean-Philippe Roesch est gérant de la Société Civile La Criolla.

Monsieur Bruno Lemaistre n'a pas d'autres mandats sociaux que ceux exercés pour Econocom Group et ses filiales.

Madame Véronique di Benedetto exerce plusieurs mandats d'Administrateur au sein d'associations dont le Syntec Numérique (association professionnelle française des acteurs du numérique et de l'informatique) et Pascaline, association issue du Syntec.

Monsieur Charles de Water est Administrateur de la Société Econocom International NV, membre du Conseil de Surveillance de la Société Rabobank West-Betuwe, membre du Conseil de Surveillance de la Société Khondrion Mitochondrial Scientific Services BV, et Président de la Société Kaacel BV.

Monsieur Christian Bret est Associé gérant de la Société Eulis et Administrateur des Sociétés Altran Technologies et de Sopra Steria Group. Monsieur Christian Bret est également Administrateur de Digital Dimension.

Monsieur Gaspard Dürrleman est Président de Montmorency Investissements, des Etablissements Cambour et des Ateliers Montdor.

Monsieur Robert Bouchard exerce les fonctions de représentant de GMPC pour son mandat de Président d'APL France, de Président d'Ecofinance SAS et de gérant des Sociétés SCI Maillot Pergolèse, SCI Taillis des Aigles et GMPC.

Monsieur Rafi Kouyoumdjian est Directeur Général et Administrateur de la Société RKO Management and Investment BV, et Administrateur de la Société ITO33 et d'Ecofinance International.

Monsieur Jean Mounet est Administrateur de l'Association Pacte PME, de la Fondation Telecom, de Sopra Banking Group et de Malakoff Médéric. Il est également Vice président et Administrateur de Sopra Group.

Monsieur Walter Butler est Président Directeur Général de WB Finance et Partenaires, de Butler Capital Partners et de WB Debt Partners, Gérant d'Amstar Entreprises et de la SCI 30 Albert 1^{er}, Président d'Anov Expansion, d'Eden Innovations et de Doc, Président du Conseil d'Administration de Butler Safe Technologies (Suisse), Président du Conseil de surveillance de Safetic AG, Membre du Conseil de surveillance de groupe Partouche et de Corum Asset Management, Administrateur de BML Belgium et de ADIT, Directeur de Butler Investment Managers Limited, de Butler Management Limited, de BST Butler Technologies et de Butler Safe Technologies UK. Monsieur Walter Butler est par ailleurs le représentant permanent de Butler Capital Partners dans ses fonctions de Président de Financière Acces Industrie et de Acces Investissements, comme membre du Conseil de surveillance de Acces Industrie et de Colfilm, et comme Administrateur de Anov France et de Holding Sports et Evenements.

À part la durée (six ans au plus) et le caractère renouvelable du mandat, les statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat.

Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

5.5.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

Il a tenu en 2014 neuf réunions, dont deux réunions convoquées pour les arrêtés des comptes semestriels et annuels. Le taux de participation des Administrateurs à ces réunions est de 91,67 % sur l'exercice (en dehors des réunions tenues devant notaire à l'occasion de l'émission de l'ORNANE en janvier 2014, d'une part, et de l'émission des Options de Souscription 2014 en décembre 2014, d'autre part).

Le Conseil d'Administration approuve la stratégie de la société proposée par le Président, les projets importants et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Il est compétent pour les décisions autres que la gestion journalière.

La gestion opérationnelle est confiée aux Administrateurs Délégués et au Comité Exécutif (Comité de Direction au sens de l'article 524 bis du Code des sociétés et de l'article 20 bis des Statuts). Le Conseil nomme les membres du Comité Exécutif, ainsi que le ou les Administrateur(s) Délégué(s). Il exerce une surveillance de la qualité de la gestion et de sa cohérence avec les objectifs stratégiques. Il reçoit à cet effet chaque trimestre une information comprenant le budget et ses révisions, la synthèse consolidée du reporting trimestriel et tout élément qu'il juge utile.

Le Conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Cependant, cette procédure ne peut être mise en œuvre pour l'arrêté des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.5.3. Comités créés par le Conseil d'Administration

Les statuts autorisent la création par le Conseil d'Administration de comités spécifiques dont les missions et les règles de fonctionnement sont fixées par lui.

5.5.3.1. Comité Exécutif (Comité de Direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés)

Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité Exécutif du groupe, dont l'existence a été ratifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2004.

Sa mission est de proposer les orientations stratégiques du groupe, mettre en œuvre la stratégie définie par le Président et approuvée par le Conseil d'Administration de diriger les entités opérationnelles du groupe et contrôler leurs performances financières et opérationnelles.

La composition du Comité Exécutif a été revue lors du Conseil d'Administration du 9 septembre 2014. Le Comité Exécutif est désormais composé de Monsieur Jean-Louis Bouchard, Président, et de Messieurs Jean-Maurice Fritsch, Bruno Grossi, Bruno Lemaistre et Jean-Philippe Roesch, Directeurs Exécutifs.

Monsieur Jean-Louis Bouchard se consacre principalement à la stratégie, à la communication et aux acquisitions, aidé dans ses fonctions régaliennes par Monsieur Bruno Grossi. Monsieur Jean-Maurice Fritsch dirige l'activité Services. Monsieur Bruno Lemaistre est en charge des Opérations et dirige les activités de Gestion Administrative et Financière ainsi que Products & Solutions. Monsieur Jean-Philippe Roesch dirige l'ensemble des fonctions centrales et support du groupe.

Le Président et deux autres membres du Comité Exécutif exercent des mandats d'Administrateurs délégués. Monsieur Jean-Philippe Roesch a été nommé en qualité d'Administrateur délégué par le Conseil d'Administration, en sa séance du 3 juillet 2006 et Monsieur Bruno Lemaistre lors du Conseil d'Administration du 20 novembre 2008 avec prise d'effet le 22 décembre 2008 lors de sa nomination effective en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Comité Exécutif se réunit au moins dix fois par an.

5.5.3.2. Comité de Rémunération

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...). Il prépare le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise et l'un de ses membres le commente lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération conformément à l'article 20 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers. A cet effet, le Comité de Rémunération s'est substitué au Comité à l'Exécution du plan d'options sur actions créé en février 2003.

Le mandat de Monsieur Gaspard Dürtleman ayant pris fin au cours de l'exercice, le Comité se compose actuellement de trois membres, Messieurs Bret, Kouyoumdjian et Mounet, qui ont été nommés pour une durée de 3 ans ne pouvant excéder la durée de leur mandat d'Administrateur. Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2014.

5.5.3.3. Comité d'Audit

Un Comité d'Audit a été instauré par le Conseil d'Administration du 18 mai 2004.

Il est constitué de deux Administrateurs non exécutifs, Messieurs Dürtleman et Kouyoumdjian et d'un Administrateur indépendant Monsieur Christian Bret. Le Conseil d'Administration du 7 mars 2012 a renouvelé pour 3 ans les mandats de Messieurs Dürtleman et Kouyoumdjian.

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2014, en présence de tous ses membres, de Jean-Philippe Roesch, Administrateur délégué en charge des fonctions supports, de Galliane Touze, Secrétaire Générale et de Nicolas Noquet, Responsable de l'Audit Interne. Lorsque l'ordre du jour le requiert, les membres du Comité d'Audit invitent le Commissaire et toute personne que le Comité juge utile.

Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. En particulier, il examine la qualité et la pertinence des missions d'audit interne et externe, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, le caractère adapté des méthodes comptables utilisées, l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

L'article 96 du Code des sociétés précise que les entreprises doivent justifier de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit. Econocom confirme respecter cette réglementation.

5.5.4. Gestion journalière

Le Comité Exécutif prend en charge la gestion journalière ; il prend connaissance des résultats mensuels et veille à l'avancement des projets du groupe.

Toutes les décisions importantes des filiales sont prises par leur organe compétent sur avis conforme du membre du Comité Exécutif en charge de la problématique ou de l'activité concernée. Les filiales n'ont généralement pas d'autres délégations significatives que la gestion journalière. Les pouvoirs des dirigeants des filiales du groupe et les limites apportées à ces pouvoirs sont précisés dans un document de référence interne au groupe.

5.5.5. Mise en œuvre des dispositions des articles 523 et 524 du Code des sociétés

L'article 523 du Code des sociétés a été mis en œuvre dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2014, un Administrateur ayant déclaré avoir, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale aux décisions suivantes :

1/ Délégation de pouvoirs d'opter pour un règlement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou en actions existantes en cas de demande de conversion d'ORNANE 2019.

Monsieur Jean-Louis Bouchard, premier actionnaire d'Econocom Group, est susceptible d'avoir un intérêt patrimonial opposé au règlement en actions nouvelles en raison de son effet dilutif.

Afin d'en tenir compte, le Conseil a donné pouvoir à deux Administrateurs conjointement dont un non exécutif, étant précisé qu'aucun de ces Administrateurs ne peut représenter un actionnaire de référence, chacun pouvant agir individuellement, afin de décider en cas de demande de conversion d'ORNANE 2019, émise en janvier 2014, entre un règlement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes. Conformément à l'article 523 du Code des sociétés Monsieur Jean-Louis Bouchard n'a pas pris part au vote.

2/ Stock options : prêts à des membres du personnel du groupe dans le cadre d'exercice de stock options en 2014.

Madame Véronique di Benedetto, bénéficiaire pressentie d'un des prêts dans le cadre d'exercice de stock options, est susceptible d'avoir un intérêt patrimonial opposé à l'octroi de ces prêts.

Après avoir pris en considération les conséquences patrimoniales pour la société de ces prêts remboursables au plus tard le 31 mars 2017, portant intérêt à 3% par an et garantis par le nantissement des titres pour une valeur égale à deux fois le montant prêté, le Conseil a approuvé les prêts accordés à Galliane Touze et Véronique Di Benedetto dans le cadre d'exercice d'options en 2014, et les modalités de ces prêts. Conformément à l'article 523 du Code des sociétés, Madame Véronique Di Benedetto n'a pas pris part au vote.

L'article 524 du Code des sociétés n'a pas été mis en œuvre au cours de l'exercice 2014.

5.6. Composition des organes de surveillance

Le Commissaire d'Econocom Group est PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL (Woluwe Garden, Woluwedal, 18 1932 Saint-Stevens-Woluwe (Belgique). Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale de mai 2013 et arrive à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016.

Le Commissaire d'Econocom Group est représenté par Monsieur Damien Walgrave, réviseur d'entreprises, qui remplace Madame Emmanuèle Attout depuis le 20 mai 2014 dans l'exercice du mandat du Commissaire au nom et pour le compte de la SCCRL PwC Réviseurs d'Entreprises.

5.7. Rapport de rémunération 2014

Ce rapport est établi en application des dispositions des articles 526 quater et 96 §3 du Code des sociétés. Il a pour objet de décrire et d'explicitier la politique de rémunération des Administrateurs (délégués à la gestion journalière, exécutifs et non exécutifs) ainsi que des membres du Comité Exécutif d'Econocom Group (Comité de Direction au sens de l'article 554bis du Code des sociétés).

5.7.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif

5.7.1.1. Procédure pour élaborer la rémunération des Administrateurs et membres du Comité Exécutif et fixer leur rémunération individuelle

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération. Le comité est composé de trois Administrateurs non-exécutifs dont deux indépendants au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés. Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...).

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé de :

1°) sur propositions du Président Administrateur Délégué :

a) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

b) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

c) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;

2°) préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise ;

3°) commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ;

4°) soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;

5°) en général, effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération conformément à l'article 20 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

Le Comité de Rémunération s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2014.

5.7.1.2. Politique de rémunération 2014

Les statuts prévoient depuis 1999 que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés. La rémunération des Administrateurs non exécutifs avait été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2004 à 2 500 euros par réunion du Conseil d'Administration et par Administrateur sous condition de leur présence effective. Cette rémunération a été portée à 3 000 euros par réunion sous condition de présence par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013.

Les Administrateurs Exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur d'Econocom Group. Leurs rémunérations résultent de leur relation contractuelle avec l'une ou plusieurs des sociétés du groupe ou de leur mandats au sein d'une ou plusieurs filiales du groupe.

Par ailleurs, les Administrateurs non exécutifs membres du Comité d'Audit perçoivent une rémunération de 2 000 euros par réunion, sous condition de leur présence effective. Les membres du Comité de Rémunération perçoivent une rémunération de 2 000 euros par réunion, sous condition de leur présence effective.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction exécutive ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence stipulés ci-dessus.

Les rémunérations des Administrateurs Exécutifs et des membres du Comité Exécutif sont fixées par le Président et Administrateur Délégué, conseillé par le Comité de Rémunération.

Les rémunérations des Administrateurs Exécutifs et des membres du Comité Exécutif comportent une part variable significative comprise entre 30 et 50 % de la rémunération totale. L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à déroger aux règles de fixation des rémunérations variables des dirigeants prévues à l'article 520ter, alinéa 2 du Code des Sociétés, pour les exercices 2011 et 2012. Cette autorisation a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 mai 2013 sans limitation dans le temps. La rémunération variable des Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif a été fixée en 2014 sur la base de critères de performance annuels.

Les rémunérations variables 2014 des Administrateurs Exécutifs étaient liées, en fonction de la mission et des responsabilités de chacun, (i) aux résultats (chiffres d'affaires et résultat avant impôt) du périmètre dont ils ont la responsabilité, (ii) au résultat opérationnel courant consolidé d'Econocom Group, (iii) à des objectifs de chiffre d'affaires sur des segments de marché stratégiques pour le groupe (Digital), (iii) à des objectifs d'économies et enfin (iv) à des objectifs qualitatifs et mesurables. A l'exception des objectifs qualitatifs, les objectifs correspondent à des résultats figurant soit dans les états de gestion du groupe, soit dans ses comptes consolidés audités. Ces objectifs portent sur l'année calendaire.

Comme tous les autres collaborateurs du groupe Econocom, les Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif sont évalués de façon continue tout au long de l'année par leur hiérarchie et lors d'un entretien annuel d'évaluation qui se déroule au premier trimestre de l'année suivante.

La politique de rémunération pour 2015 s'inscrit dans la continuité de la politique de rémunération 2014. Les rémunérations variables des Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Une part significative des rémunérations variables des membres du Comité Exécutif est conditionnée à l'atteinte d'un objectif commun relatif à la réalisation des objectifs budgétaires du groupe et en particulier au résultat net par action 2015. Les autres objectifs quantitatifs et qualitatifs sont propres à chaque membre du Comité Exécutif et Administrateur Exécutif en fonction de la mission et des responsabilités de chacun. Ces objectifs portent sur (i) les résultats (chiffres d'affaires et résultat avant impôt) du périmètre dont ils ont la responsabilité, (ii) à des objectifs de chiffre d'affaires sur des segments de marché stratégiques pour le groupe (Digital), (iii) à des objectifs d'économies et enfin (iv) à des objectifs qualitatifs et mesurables. Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 mai 2013, les rémunérations variables 2015 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs sur un an. En conséquence, les rémunérations 2016 n'ont pas encore fait l'objet de discussion.

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

5.7.2. Rémunérations allouées en 2014

5.7.2.1. Administrateurs non exécutifs

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs non exécutifs par Econocom Group ou toute société du groupe en 2014.

Rémunérations allouées en 2014 (€) :

Christian Bret	35 000
Robert Bouchard	12 000
Walter Butler	12 000
Gaspard Dürrleman	26 000
Charles de Water	15 000
Rafi Kouyoumdjian	35 000
Jean Mounet	15 000
Total	150 000

5.7.2.2. Rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

Jean-Louis Bouchard assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur délégué et de Président du Comité Exécutif du groupe. Il ne perçoit pas de rémunération de quelque nature que ce soit, ni ne bénéficie de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés directement ou indirectement par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation. La Société Econocom International NV, dont Jean-Louis Bouchard est Président, a facturé à Econocom Group et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 2 858 milliers euros en 2014 (2 222 milliers euros en 2013).

5.7.2.3. Rémunération globale allouée en 2014 aux Membres Exécutifs du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif

La présente section détaille de manière globale le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs Exécutifs par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation en 2014.

Rémunération globale versée en 2014 (€) :

Part fixe	2 491 517
Part variable	1 078 553 ⁽¹⁾
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations	794 958 ⁽²⁾
Total	4 365 028

(1) dont 876 953 € au titre de 2013 et versé en 2014.

(2) dont 732 540 € au titre de 2013 et versé en 2014.

Rémunération globale au titre de l'exercice 2014 (€) :

Part fixe	2 491 517
Part variable	828 354 ⁽³⁾
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations	767 415 ⁽⁴⁾
Total	4 087 286

(3) dont 720 354 € au titre de 2014 à verser en 2015.

(4) dont 763 457 € au titre de 2014 à verser en 2015 – ce montant intègre une indemnité de départ.

Ces informations correspondent aux rémunérations chargées sur 12 mois des Membres Exécutifs du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif en fonction au 31 décembre 2014, c'est-à-dire Bruno Lemaistre, Jean-Philippe Roesch, Jean-Maurice Fritsch et Bruno Grossi en qualité de membre du Comité Exécutif, ainsi que Véronique di Benedetto et Chantal De Vrieze en qualité d'administratrices exécutives. La rémunération de Jean-Louis Bouchard, Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur délégué et Président du Comité Exécutif du groupe est commentée au paragraphe 5.7.2.2. Cinq des neuf Administrateurs Exécutifs et membres du Comité exécutifs ont disposé en 2014 d'une voiture de fonction.

5.7.2.4. Options sur actions et actions accordées, exercées, venues à échéance en 2014

Le 17 décembre 2014, le Conseil d'Administration a approuvé un nouveau plan portant sur 2 500 000 Options de Souscription attribuables dans un délai de 2 ans. Le Comité de Rémunération a attribué, le 18 décembre 2014, 2 075 000 des 2 500 000 Options de Souscription à 20 managers du groupe.

Au cours de l'exercice, les plans de stocks options attribués en 2010 sont arrivés à échéance. Les huit bénéficiaires ont exercé 903 000 stocks options ouvrant droit à 3 612 000 actions. Les livraisons de ces actions ont été réalisées par des cessions d'actions Econocom Group auto-détenues.

5.7.2.5. Indemnité de départ et autres engagements contractuels

Les contrats des Administrateurs Exécutifs contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites ou indemnités de départ à l'exception des éléments cités ci-après.

Monsieur Jean-Philippe Roesch bénéficie d'une indemnité de départ d'un mois de salaire par année d'ancienneté. Cet engagement contractuel est intégralement provisionné dans les comptes.

Monsieur Jean-Maurice Fritsch perçoit une rémunération en sa qualité de Président de la Société française Osiatis SAS. Celle-ci a souscrit à son bénéfice une assurance chômage (selon la « formule 70 ») auprès de la GSC (Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise).

Par ailleurs, Monsieur Jean-Maurice Fritsch (dont le contrat de travail a été suspendu) bénéficierait en cas de licenciement (hors cas de faute grave ou lourde) de la reprise de son ancienneté au 24 mars 1986 pour le calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement. Enfin, en cas de révocation de ses mandats au sein du groupe Osiatis, pour un motif autre qu'une violation caractérisée de ses obligations en qualité de mandataire social, dans l'hypothèse où ces révocations seraient accompagnées d'un licenciement (non motivé par une faute grave ou lourde), il bénéficierait d'une indemnisation équivalente à celle dont il aurait bénéficié de la part de l'ASSEDIC comme si les rémunérations qui lui sont versées au titre de ses mandats l'avaient été au titre d'un contrat de travail, étant précisé que seront déduites de l'indemnisation les sommes qui lui seront attribuées par la GSC. Pour le calcul de cette indemnisation, toutes les règles et obligations stipulées dans la convention d'assurance-chômage s'appliqueront mutatis mutandis notamment la période de carence éventuelle ou encore l'obligation de recherche d'une nouvelle activité.

5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Extraordinaire procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré, à la place d'un versement de dividende, à raison de 0,15 euro par action.

Ce remboursement représente une progression de 25 % de la rémunération brute des actionnaires par rapport au dividende de 0,12 euro brut par action versé en 2014.

Le groupe poursuivra par ailleurs sa politique de rachats d'actions propres.

5.9. Relations avec les actionnaires dominants

Les déclarations de transparence transmises à la société mentionnent la présence d'Econocom International NV comme actionnaire dominant.

En application de l'article 74 § 6 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les OPA, la Société Econocom Group a reçu, le 4 décembre 2007, une notification de la part de la Société Econocom International NV, contrôlée par Jean-Louis Bouchard, indiquant qu'Econocom International NV détenait au 1^{er} septembre 2007, 12 857 760 actions Econocom Group, représentant 47,97 % du capital.

Au 31 décembre 2014, Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait directement et indirectement 46 166 451 actions Econocom Group, représentant 41,03 % du capital. Monsieur Jean-Louis Bouchard est le seul actionnaire qui contrôle plus de 30 % du groupe ; il est dispensé de lancer une OPA, car il détenait déjà 30 % au 1^{er} septembre 2007 et a procédé aux notifications de participation prévues par la loi.

Le 7 janvier 2014, suite à la destruction de 6 014 892 actions détenues en propre décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013, Econocom Group a reçu une notification conjointe de franchissement de seuil d'Econocom International NV, de la SCI de Dion Bouton, d'Econocom Group SA et indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard, informant que, en date du 31 décembre 2013 :

- la participation d'Econocom Group dans le capital d'Econocom Group est passée en dessous du seuil de 5 % pour s'établir à 0,59 % et
- la participation d'Econocom International NV, de la SCI de Dion Bouton, d'Econocom Group et indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard est passée en dessous du seuil de 45 % pour s'établir à 44,71 % hors contrat de liquidité.

Econocom International NV, la SCI de Dion Bouton, Econocom Group et indirectement Monsieur Jean-Louis Bouchard, détenaient au 31 décembre 2013, 47 625 285 actions Econocom Group.

Le 16 janvier 2014, Econocom Group a reçu une notification de BNP Paribas Investment Partners SA, dont le siège social est établi TSA 47000-75318 Paris Cedex 09, France, informant que sa participation dans le capital d'Econocom Group est passée au-dessus du seuil de 5% suite à une acquisition de titres conférant le droit de vote. BNP Paribas Investment Partners SA détenait, au 8 janvier 2014, 5 638 318 actions Econocom Group, soit 5,29 % des titres conférant le droit de vote.

Le 6 février 2014, suite à un rachat d'actions propres par la Société Econocom Group, Econocom Group a reçu une notification conjointe de franchissement de seuil d'Econocom International NV, dont le siège social est établi Rond't Fort 38, Postbus 264, 3430 Nieuwegein, Pays Bas, de la SCI de Dion Bouton, dont le siège social est établi 34, avenue Matignon, 75008 Paris, France, d'Econocom Group SA et indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard, informant que, en date du 3 février 2014, la participation d'Econocom International NV, de la SCI de Dion Bouton, d'Econocom Group et indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard est passée au dessus du seuil de 45 %, passant de 44,71% à 45,06 %. Econocom International NV, la SCI de Dion Bouton, Econocom Group et indirectement Monsieur Jean-Louis Bouchard, détenaient, au 3 février 2014, 48 004 781 actions Econocom Group.

Le 15 avril 2014, Econocom Group a reçu une notification de franchissement de seuil de BNP Paribas Investment Partners SA/NV, dont le siège social est établi TSA 47000-75318 Paris Cedex 09, France, informant que sa participation dans le capital d'Econocom Group est passée en-dessous du seuil de 5 % le 10 avril 2014 suite à une cession de titres. BNP Paribas Investment Partners SA/NV détenait, à cette date, 5 297 216 actions Econocom Group, soit 4,95 % des titres conférant le droit de vote.

Le 26 mai 2014, suite à un transfert d'actions propres dans le cadre d'exercice de stock options, Econocom Group a reçu une notification conjointe de franchissement de seuil d'Econocom International NV, dont le siège social est établi Rond't Fort 38, Postbus 264, 3430 Nieuwegein, Pays Bas, de la SCI de Dion Bouton, dont le siège social est établi 34, avenue Matignon, 75008 Paris, France, d'Econocom Group SA et indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard, informant que, en date du 20 mai 2014, la participation d'Econocom International NV, de la SCI de Dion Bouton, d'Econocom Group et indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard est passée en dessous du seuil de 45 %, passant de 45,06 % à 44,76 %. Econocom International NV, la SCI de Dion Bouton, Econocom Group et indirectement Monsieur Jean-Louis Bouchard, détenaient, au 20 mai 2014, 47 904 310 actions Econocom Group.

Le 17 décembre 2014, Econocom Group a reçu une notification de franchissement de seuil de Kabouter Management, LLC, dont le siège social est établi 401 N. Michigan Ave, Suite 2510, Chicago, IL 60611, États-Unis, informant que sa participation dans le capital d'Econocom Group est passée au dessus du seuil de 5 % suite à une acquisition de titres conférant le droit de vote. Kabouter Management, LLC détenait, au 9 décembre 2014, 5 781 705 actions Econocom Group, soit 5,00 % des titres conférant le droit de vote.

Les relations avec l'actionnaire majoritaire, la Société Econocom International NV, correspondent à des prêts/emprunts et à des prestations de services à caractère courant, rémunérées à des conditions normales. En octobre 2012, Econocom France a signé un bail avec la Société SCI Dion Bouton, détenue par la Société Econocom International NV, dans le but de regrouper une partie de ses équipes situées en région parisienne dans un immeuble situé à Puteaux à compter de 2013. Ce bail est conclu à des conditions normales de marché.

5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group

Plusieurs plans d'options ont été mis en place à partir de novembre 1997 en faveur du personnel, des cadres et des dirigeants du groupe.

En décembre 2014, le Conseil d'Administration a approuvé un nouveau plan portant sur 2 500 000 droits de souscription (les « Options de Souscription 2014 »), dont 2 075 000 ont été attribuées à date.

Une synthèse actualisée au 31 décembre 2014 des engagements pris par le groupe à ce titre figure ci-après :

	Nombre d'options non encore exercées ⁽¹⁾	Nombre d'actions correspondantes ⁽¹⁾	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (€) par option ⁽¹⁾	Prix d'exercice (€) par action ⁽¹⁾
2011	30 000	120 000	déc. 15	12,93	3,23
	790 000	3 160 000	déc. 16	12,25	3,06
2013	1 075 000	1 075 000	déc. 18	5,96	5,96
2014	2 075 000	2 075 000	déc. 19	5,52	5,52
Total	3 970 000	6 430 000	-	-	-

(1) Les options attribuées antérieurement à la division par quatre de l'action Econocom Group (intervenue en septembre 2012) donnent droit chacune à quatre actions Econocom Group et les options attribuées en 2013 donnent droit chacune à une action Econocom Group.

Ces plans portent sur les actions Econocom Group cotées sur Euronext Bruxelles. Ils visent à associer les salariés, cadres et dirigeants du groupe à la marche des affaires et au développement du groupe.

Une partie des options est soumise à des conditions de réalisation d'objectifs individuels par leurs bénéficiaires.

Les options sont accordées par un contrat d'options signé par Econocom Group et le bénéficiaire.

Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2000 a ratifié le texte des contrats d'options. Par application de l'article 523 du Code des sociétés, trois Administrateurs se sont abstenus lors du vote, dans la mesure où ils bénéficiaient ou pourraient bénéficier à l'avenir de ce régime.

La dernière mise à jour du texte de la convention type relative au plan d'options a été faite de façon à le mettre en concordance avec l'évolution de la législation, et approuvée par le Comité de Rémunération réuni le 16 septembre 2013.

Le prix d'exercice des options est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Les options sont incessibles. Il n'existe pas de couverture du risque de perte par Econocom Group en cas de baisse du cours de Bourse.

Au cours de l'exercice 2013, aucune option n'a été levée, aucune option n'a été perdue par leurs bénéficiaires, et 1 100 000 nouvelles options ont été accordées.

Au cours de l'exercice 2014, 903 000 options ont été levées ouvrant droit à 3 612 000 actions et 25 000 options ont été perdues par leurs bénéficiaires. En décembre 2014, 2 075 000 Options de Souscription 2014 ont été accordées.

Au 31 décembre 2014, 3 970 000 options n'ont pas encore été exercées. Les options attribuées antérieurement à la division par quatre de l'action intervenue en septembre 2012 donnent droit chacune à quatre actions Econocom Group et les options attribuées au cours des exercices 2013 et 2014 donnent droit chacune à une action Econocom Group, soit un total de 6 430 000 actions Econocom Group représentant 5,71 % du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice. L'exercice de la totalité des options conduirait à une augmentation des fonds propres de 27,9 millions d'euros.

5.11. Émoluments du Commissaire

Au cours de l'exercice 2014, le réseau PricewaterhouseCoopers a rendu à Econocom Group et à ses filiales diverses prestations tant d'audit (comptes consolidés et comptes sociaux des sociétés du groupe) qu'exceptionnelles. La nature de ces prestations et les rémunérations associées sont précisées ci-après :

(en euros)	2014	2013
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes	406 475	373 045
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	788 600	751 630
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire		
Autres missions d'attestation	32 100	200 470
Missions de conseils fiscaux		
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	6 088	-
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le / les Commissaire(s) est / sont lié(s)		
Autres missions d'attestation	10 000	28 879
Missions de conseils fiscaux	642 934	714 142
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	93 320	289 441

5.12. Autodétention d'actions

Se reporter au paragraphe 2.3.3.3 ci-dessus.

6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Digital Dimension, filiale du groupe Econocom, a annoncé le 20 janvier 2015 l'acquisition d'Aragon-eRH, éditeur de logiciels SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) SaaS en mode cloud. Créée en 2007 par des experts en ressources humaines, cette société édite la solution SIRH simple et globale qui couvre l'ensemble des besoins RH des entreprises. Au terme de cette acquisition, Digital Dimension détient les deux tiers du capital, le tiers restant étant conservé par les deux fondateurs qui continuent d'assurer leur rôle opérationnel au sein de l'organisation.

Econocom a annoncé le 9 février une prise de participation de 45 % dans la Société française Hélis, active dans le conseil et l'ingénierie des infrastructures critiques et des réseaux, qui réalise un chiffre d'affaires de plus de 8 millions d'euros. Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie d'Econocom visant à renforcer son positionnement sur les marchés à potentiel et les prestations de services à forte valeur ajoutée.

Enfin, Econocom a finalisé le 11 février l'acquisition de 100 % du capital de la Société française Clesys, spécialisée dans la sécurisation des infrastructures systèmes et réseaux. Spécialiste des infrastructures open source, et de la sécurisation des flux à partir de softwares de marché (Cisco, Juniper, ...) ou applications « in house », Clesys développe également ses propres applications pour répondre à des demandes spécifiques. Par ailleurs, la Société fournit l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les définitions d'architecture et l'administration de solutions techniques. Clesys réalise près de 6 millions d'euros de chiffre d'affaires et compte une cinquantaine d'ingénieurs. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Mutation » 2013-2017 et renforce le pôle Sécurité du groupe qui est au cœur des enjeux de transformation digitale.

7. STRATÉGIE RSE

Le groupe Econocom est convaincu que la mise en place d'une politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est créatrice de valeur sociale, environnementale, sociétale et économique à la fois pour Econocom, mais également pour toutes ses parties prenantes. La politique RSE fait partie intégrante des valeurs du groupe et de sa vision stratégique.

L'intégration de critères éthiques et responsables dans la conduite des affaires est fondamentale pour garantir les succès et réussites sur le long terme.

Dans ce cadre, le groupe a adhéré en 2012 au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est ainsi engagé à respecter et promouvoir les 10 principes du Pacte en faveur des Droits de l'Homme, du Droit de travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la corruption.

En 2014, le groupe Econocom a fait le choix de structurer sa stratégie RSE, en lien étroit avec son plan stratégique « Mutation », et de renforcer ses actions afin que chaque métier intègre une dimension RSE.

1. La politique du groupe Econocom

Le groupe a défini la mission qu'il entend se donner en matière de RSE : « Mettre le digital au service des organisations en apportant des réponses innovantes, réalistes et durables à de grands défis sociétaux. »

La mission se décline en deux engagements forts :

- Le premier, tourné vers les collaborateurs : « Faire de nos collaborateurs les premiers acteurs du changement et de la responsabilité d'entreprise ».

Le groupe entend développer et promouvoir l'organisation collaborative et transversale dans le cadre de sa transformation digitale, s'assurer de la satisfaction de ses collaborateurs et mettre en place des actions afin d'améliorer perpétuellement cette satisfaction. Econocom s'engage dans une politique de diversité, et encourage la formation et le développement des compétences de ses salariés. Des principes d'éthique et de bonne gouvernance permettront de guider nos actions pour atteindre les objectifs que le groupe s'est fixé.

- Le second, tourné vers ses parties prenantes externes : « Être un pionnier de la Responsabilité Numérique des Entreprises en développant des projets en mode collaboratif, au service de la société et du développement durable ».

Econocom s'engage envers ses parties prenantes externes à développer des solutions digitales innovantes pour la compétitivité des entreprises européennes et proposer des solutions au service de la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie. Le groupe a également à cœur de se positionner sur un défi sociétal fort qui est celui du numérique au sein de l'éducation.

Le groupe promeut l'entrepreneuriat, qui fait également partie des valeurs fortes du groupe, au sein de son écosystème, mais aussi au sein du groupe.

Enfin, Econocom souhaite renforcer sa politique d'achats responsables afin de faire évoluer ses relations avec ses fournisseurs.

Econocom s'engage à limiter son propre impact environnemental. Pour cela, le groupe réalise chaque année un Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur l'ensemble des pays où Econocom est implanté. Le groupe sensibilise ses collaborateurs au respect de l'environnement en mettant à leur disposition des « outils digitaux » permettant de limiter leur impact environnemental, deux voitures électriques ont ainsi rejoint la flotte de véhicules Econocom, ainsi qu'une machine connectée permettant de collecter les déchets de boissons des collaborateurs du siège.

2. Les actions et axes de développement

2.1. « Faire de nos collaborateurs les premiers acteurs du changement et de la responsabilité d'entreprise. »

Le groupe a la conviction que la transformation digitale des organisations et notamment sa propre transformation digitale implique de nouvelles façons de travailler et une union des différents savoir-faire qui composent l'organisation. Econocom a choisi d'aménager son siège à partir de ces critères et propose ainsi des environnements de travail favorisant la collaboration entre les équipes. Econocom s'attache également à développer des solutions « cross-activités » à forte valeur ajoutée. La part de ces activités dans le chiffre d'affaires du groupe enregistre une forte progression chaque année.

Econocom est attentif à la satisfaction de ses collaborateurs, le digital permet notamment une autre relation au travail qui favorise l'épanouissement et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle : Econocom a lancé le programme SHARE en 2012. SHARE permet notamment la modernisation de l'organisation du travail grâce au télétravail. Le programme SHARE met à disposition des collaborateurs une conciergerie d'entreprise regroupant un ensemble de services afin de faciliter l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Un soutien psychologique a été mis en place afin de venir en aide aux collaborateurs en ressentant le besoin.

Econocom encourage un environnement de travail qui favorise l'intégration et repose sur le mérite en s'engageant dans une politique de diversité. Econocom-Osiatis a ainsi adhéré à HandiNumérique afin de faire de la politique « handicap » un enjeu majeur et donne une réelle impulsion à l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'égalité homme-femme est un sujet emblématique du secteur sur lequel Econocom entend se positionner. Enfin le groupe encourage le recrutement de jeunes diplômés et offres de nombreuses possibilités de stages et d'alternance afin de recruter de nouveaux talents de tous horizons.

Le groupe est conscient de l'importance de son capital humain et a mis en place une politique de formation afin de développer les compétences et l'employabilité de ses collaborateurs. Econocom a ainsi créé son école de management l'« Econocom Management Academy » (EMA) qui permet de développer les compétences managériales.

2.2. « Être un pionnier de la Responsabilité Numérique des Entreprises en développant des projets en mode collaboratif au service de la société et du développement durable. »

Econocom s'engage à développer et proposer à ses clients des solutions au service de la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie. Le groupe a pour ambition d'aider les organisations à identifier et maîtriser les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux liés à l'utilisation de matériels numériques. Depuis plusieurs années, dans le cadre de son activité de Gestion Administrative et Financière, Econocom a développé une filière de traitement des matériels en fin de contrat. Les matériels sont soumis à des audits permettant de favoriser la réutilisation dès que possible et d'optimiser le recyclage et la destruction, lorsque cela est nécessaire, dans le respect des normes DEEE.

« Aimer entreprendre » est essentiel au sein du groupe Econocom et est une de ses valeurs phares. Econocom souhaite promouvoir l'entrepreneuriat aussi bien en interne qu'au sein de son écosystème. Des partenariats ont ainsi été développés avec des accélérateurs de Startups du numérique, le « Club Open Innovation » et « StartUp 42 ». Le groupe a également développé le programme « Entrepreneurs associés d'Econocom » afin de dynamiser le développement de jeunes sociétés du numérique en leur fournissant l'appui d'un grand groupe. En 2013, Econocom a rejoint le fond d'amorçage « Partech Entrepreneur » pour promouvoir les jeunes entreprises innovantes dans le secteur du numérique. En 2014, le groupe a renforcé sa collaboration en s'associant au Partech Shaker, campus dédié à l'open innovation.

Econocom doit contribuer à relever le défi du numérique au sein de l'éducation et promouvoir l'accessibilité et la lutte contre la fracture numérique. Econocom met en œuvre des solutions adaptées au milieu éducatif. Pour la rentrée scolaire 2014, 12 nouveaux établissements « tout numériques » ont été inaugurés en Seine-Saint-Denis. Ces collèges sont dotés d'un niveau d'équipement inédit avec un accès au Très Haut Débit, livrés, installés et intégrés par Econocom.

Dans le domaine de l'éducation, depuis 2006, Econocom a établi une relation forte avec l'association Passerelles Numériques qui permet à des jeunes en situation de précarité au Cambodge, Vietnam et Philippines d'accéder à une formation et à un emploi qualifié dans le secteur des technologies de l'information. Ce partenariat prend la forme de dons financiers, de dons de matériels, de mécénats.

Econocom entend développer et améliorer sa politique d'achats responsables afin de faire évoluer ses relations avec ses fournisseurs. Le groupe souhaite partager ses engagements avec ses fournisseurs et les inciter à s'engager à ses côtés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

SOMMAIRE

État de la situation financière consolidée	116
Compte de résultat et état du résultat global consolidé	118
Variation des capitaux propres consolidés	120
Tableau des flux de trésorerie consolidés	122
Notes annexes aux États financiers consolidés	124

1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

au 31 décembre 2014

Actif

(en milliers €)	Notes	31-déc-14	31-déc-13 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	6	57 558	59 239
Écarts d'acquisition	7	380 787	331 632
Immobilisations corporelles nettes	8	26 200	21 747
Immobilisations financières	9	22 393	18 248
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	10	62 612	63 462
Autres créances à long terme	10	2 233	2 045
Impôts différés Actif	30	14 799	23 859
Total actifs non courants		566 582	520 232
Actifs courants			
Stocks	11	27 304	20 317
Clients et autres débiteurs	12	723 982	712 888
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	12	25 863	27 907
Actif d'impôt courant		14 829	7 472
Autres actifs courants	12	34 456	32 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	207 335	150 140
Total actifs courants		1 033 769	951 526
Actifs détenus en vue de la vente		2 066	-
Total bilan actif		1 602 417	1 471 758

Passif

(en milliers €)	Notes	31-déc-14	31-déc-13 retraité
Capital		21 564	19 874
Primes et réserves		207 494	195 846
Résultat de l'exercice		30 879	44 138
Total capitaux propres - part du groupe	15	259 937	259 858
Intérêts minoritaires	15	19 547	112
Total capitaux propres		279 484	259 970
Passifs non courants			
Dettes financières	18	45 999	16 809
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	18	38 159	33 472
Emprunt obligataire	18	166 956	73 924
Provisions	16	5 083	4 105
Provisions pour retraites et engagements assimilés	17	36 131	30 658
Autres dettes		20 703	5 756
Impôts différés Passif	30	6 867	19 313
Total passifs non courants		319 898	184 037
Passifs courants			
Dettes financières	18	97 624	95 559
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	18	13 012	15 298
Emprunt obligataire	18	2 625	3 138
Provisions	16	40 643	37 676
Passifs d'impôts courants		8 664	10 278
Fournisseurs et autres créditeurs courants	19	685 208	687 606
Autres passifs courants	19	153 686	178 196
Total passifs courants		1 001 462	1 027 751
Passifs liés aux actifs en cours de cession		1 573	-
Total bilan passif		1 602 417	1 471 758

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION POUR LES EXERCICES CLOS

au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013

(en milliers €)	Notes	2014	2013 retraité
Produits des activités poursuivies	21	2 092 612	1 766 725
Charges opérationnelles		(2 000 343)	(1 675 803)
Coût des ventes		(1 385 863)	(1 237 556)
Frais de personnel	22	(441 289)	(297 219)
Charges externes	23	(155 861)	(126 366)
Dotations aux amortissements et provisions	24	(9 699)	(1 084)
Impôts et taxes d'exploitation		(12 408)	(9 652)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	25	754	(5 336)
Autres produits et charges d'exploitation	26	1 936	(759)
Résultat financier opérationnel	27	2 087	2 169
Résultat opérationnel courant		92 269	90 922
Autres produits et charges opérationnels non courants	28	(24 916)	(13 404)
Résultat opérationnel		67 353	77 518
Produits financiers	29	4 279	291
Charges financières	29	(16 093)	(10 033)
Résultat avant impôt		55 539	67 776
Impôts	30	(21 004)	(23 128)
Résultat net - activités poursuivies		34 535	44 648
Résultat SME		15	91
Résultat des activités abandonnées		(2 989)	(582)
Résultat net consolidé		31 561	44 157
Résultat net - part des intérêts minoritaires		682	19
Résultat net - part du groupe		30 879	44 138

(en €)

Résultat par action - activités poursuivies	31	0,31	0,47
Résultat par action - activités abandonnées		(0,03)	(0,01)
Résultat net par action		0,28	0,46
Résultat dilué par action - activités poursuivies		0,26	0,42
Résultat dilué par action - activités abandonnées		(0,02)	(0,01)
Résultat net dilué par action		0,24	0,41

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ DES EXERCICES CLOS

au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013

(en milliers €)	2014	2013 retraité
Résultat net consolidé	31 561	44 157
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :	(1 964)	232
- Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	(2 808)	490
- Impôt sur le résultat lié aux éléments non reclassés	844	(258)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :	853	(626)
- Écarts de change découlant de la conversion d'établissement à l'étranger	853	(626)
Autres éléments du résultat global	(1 111)	(394)
Résultat global total	30 450	43 763
<i>Attribuable au groupe</i>	29 767	43 744
<i>Attribuable aux intérêts minoritaires</i>	683	19

3. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013

(en milliers €)	Nombre d'actions	Capital souscrit	Primes d'émission
Solde au 1^{er} janvier 2013	96 691 588	17 077	72 530
Résultat de l'exercice	-	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-
Résultat global total de l'exercice 2013	-	-	-
Annulation des titres	(6 014 892)	-	-
Augmentation du capital	15 840 618	2 797	104 233
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-	-	-
Paie ment de dividendes	-	-	-
Mouvement de titres d'autocontrôle	-	-	-
Mouvements sur les emprunts obligataires	-	-	(1 774)
Opérations affectant les participations minoritaires	-	-	-
Solde au 31 décembre 2013	106 517 314	19 874	174 989
Résultat de l'exercice	-	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-
Résultat global total de l'exercice 2014	-	-	-
Annulation des titres	(3 053 303)	-	-
Conversion et rachat d'OCEANE	9 055 276	1 690	30 315
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-	-	-
Paie ment de dividendes	-	-	-
Mouvement de titres d'autocontrôle	-	-	-
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires ⁽¹⁾	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	112 519 287	21 564	205 304

(1) Impact principalement lié à l'engagement de rachat de minoritaires dans les entités de Digital Dimension (capitaux propres « attribuables au groupe » et « aux intérêts minoritaires »), et à l'impact de l'entrée à la juste valeur des intérêts minoritaires des entités du groupe Digital Dimension et Interadapt.

Actions d'autocontrôle	Autres Réserves	Autres éléments du résultat global	Attribuables au groupe	Attribuables aux intérêts minoritaires	Total
(9 894)	78 673	(3 417)	154 969	192	155 161
-	44 138	-	44 138	19	44 157
-	-	(394)	(394)	-	(394)
-	44 138	(394)	43 744	19	43 763
34 073	(34 073)	-	-	-	-
-	-	-	107 030	-	107 030
-	1 236	-	1 236	-	1 236
-	(9 280)	-	(9 280)	-	(9 280)
(31 083)	306	-	(30 777)	-	(30 777)
842	-	-	(932)	-	(932)
-	(6 132)	-	(6 132)	(100)	(6 232)
(6 062)	74 868	(3 811)	259 858	112	259 970
-	30 879	-	30 879	682	31 561
-	-	(1 112)	(1 112)	1	(1 111)
-	30 879	(1 112)	29 767	683	30 450
19 404	(19 404)	-	-	-	-
-	(1 128)	-	30 877	-	30 877
-	(531)	-	(531)	-	(531)
-	(12 904)	-	(12 904)	-	(12 904)
(22 043)	(16 019)	-	(38 062)	-	(38 062)
-	(9 068)	-	(9 068)	18 752	9 684
(8 701)	46 693	(4 923)	259 937	19 547	279 484

4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

(en milliers €)	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
Résultat net consolidé	31 560	44 157
Élimination du résultat des mises en équivalence	(15)	(91)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	16 375	10 504
Perte de valeur sur immobilisations financières	(140)	(8)
Perte de valeur sur créances commerciales, stocks et autres actifs courants	(475)	3 622
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	541	577
Incidence de variation de juste valeur sur les instruments financiers	(3 824)	-
Variation des intérêts résiduels des actifs donnés en location	3 363	(4 968)
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	4 558	(5 958)
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	(531)	1 236
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	51 412	49 071
Charge d'impôt constatée	21 004	23 011
Coût de l'endettement financier net	12 771	6 734
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (a)	85 187	78 816
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	(36 834)	36 665
Impôt décaissé (c)	(16 013)	(12 433)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a+b+c=d)	32 340	103 048
<i>dont flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sur les activités non poursuivies⁽¹⁾</i>	<i>(2 199)</i>	<i>(62)</i>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, hors activité de location	(17 116)	(14 804)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles, hors activité de location	39	1 555
Acquisition et cession des immobilisations corporelles mise en location	136	(60)
Acquisition d'immobilisations financières	(5 391)	(6 309)
Cession d'immobilisations financières	1 091	4 708
Acquisition de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise	(47 214)	(18 032)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (e)	(68 455)	(32 942)
<i>dont flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement générés par les activités non poursuivies⁽¹⁾</i>	<i>-</i>	<i>(12)</i>

(en milliers €)	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
Rachat et remboursement des OCEANE	(47 355)	(1 775)
Émission d'ORNANE	175 000	-
Exercice des stock-options	9 323	-
Augmentation des dettes financières non courantes	33 573	13 334
Remboursement des dettes financières non courantes	(8 012)	(17 678)
Augmentation des dettes financières courantes	20 764	79 027
Remboursement des dettes financières courantes	(19 394)	(25 534)
Intérêts décaissés	(7 461)	(6 584)
Acquisitions et cessions d'actions propres	(50 758)	(30 775)
Dividendes décaissés au cours de l'exercice	(12 700)	(9 329)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (f)	92 980	686
<i>dont flux de trésorerie liés aux opérations de financement générés par les activités non poursuivies⁽¹⁾</i>	2 233	113
Incidence des différences de change sur la trésorerie (g)	525	(504)
Incidence de la trésorerie nette de clôture des activités non poursuivies (h)⁽¹⁾	(194)	-
Variation de la trésorerie (d+e+f+g+h)	57 196	70 288
Trésorerie au début de l'exercice	150 139	79 851
Variation de la trésorerie	57 196	70 288
Trésorerie à la clôture de la période	207 335	150 139

(1) Les flux nets attribuables aux activités non poursuivies au sens de la norme IFRS 5 concernent l'activité services de l'Allemagne.

5. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

1.	Informations relatives au groupe Econocom	125
2.	Principes et méthodes comptables	126
3.	Variation du périmètre de consolidation	158
4.	Périmètre de consolidation	163
5.	Information sectorielle	167
6.	Immobilisations incorporelles	170
7.	Écart d'acquisition	172
8.	Immobilisations corporelles	174
9.	Immobilisations financières	176
10.	Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et autres actifs à long terme	178
11.	Stocks	179
12.	Clients, autres débiteurs et autres actifs courants	180
13.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	182
14.	Juste valeur des actifs financiers	183
15.	Éléments sur capitaux propres	184
16.	Provisions	189
17.	Provisions pour retraites et engagements assimilés	192
18.	Dettes Financières et endettement net	197
19.	Fournisseurs, autres créditeurs et autres passifs courants	201
20.	Juste valeur des Passifs financiers	202
21.	Produits des activités poursuivies	203
22.	Charges de personnel	203
23.	Charges externes	204
24.	Dotations et reprises aux amortissements et provisions	204
25.	Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	205
26.	Autres produits et charges d'exploitation courants	205
27.	Résultat financier d'exploitation	206
28.	Autres produits et charges opérationnels non courants	207
29.	Résultat financier	208
30.	Impôt sur le Résultat	209
31.	Résultat par action	213
32.	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé	214
33.	Gestion des risques	216
34.	Engagements hors bilan	223
35.	Information sur le transfert d'actifs financiers	224
36.	Informations sur les parties liées	226
37.	Événements subséquents à la clôture des comptes	228
38.	Appréciations émises par la direction et sources d'incertitude	229

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE ECONOCOM

Econocom Group SA/NV, société mère du groupe, est une société anonyme de droit belge à Conseil d'Administration, dont le siège social est Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles.

La société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0422 646 816 et est cotée à l'Euronext de Bruxelles.

Les États financiers consolidés au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable d'Econocom Group et de ses filiales.

Le 5 mars 2015, le Conseil d'Administration a arrêté les États financiers consolidés au 31 décembre 2014 et donné autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2015.

Les comptes sont mis à la disposition des actionnaires en date du 19 avril 2015.

Au cours de l'exercice 2014, le groupe a concentré ses efforts sur l'intégration de ses activités de services en Europe suite à l'acquisition d'Osiatis en septembre 2013. Le groupe a également renforcé son financement en procédant à la levée de 175 millions d'euros d'ORNANE et à la conversion anticipée de son OCEANE lancée en 2011. En janvier 2014, le groupe a investi dans Digital Dimension en association avec George Croix. Ce projet a pour ambition de faire émerger un acteur de référence du marché du digital avec une gamme étendue de solutions et services « sur-mesure » et « sur étagère » proposés en mode cloud. Digital Dimension a réalisé plusieurs acquisitions dans cet objectif : Rayonnance, ASP serveur, Aragon-eRH. Par ailleurs, le groupe a procédé à d'autres prises de contrôle ciblées dans son activité Services : Fonds de commerce Comiris en France et Interadapt au Brésil. Enfin le groupe a engagé la cession de certaines de ses activités de services non stratégiques en Allemagne et en Belgique.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Econocom au 31 décembre 2014 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2014 sont les mêmes que ceux retenus pour les États financiers consolidés au 31 décembre 2013 à l'exception des normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les États financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les États financiers consolidés du groupe sont présentés en milliers d'euros.

2.2. Référentiel IFRS appliqué

2.2.1. Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014

Le groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014, adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire.

Normes/interprétations	Date d'application UE ⁽¹⁾	Date d'application du groupe prévue	Impacts groupe
<p>IFRS 10 États financiers consolidés et amendement IAS 27 États financiers individuels</p> <p>IFRS 10 introduit une nouvelle définition du contrôle reposant sur le pouvoir, l'exposition et les droits à des rendements variables et la capacité d'exercer ce pouvoir afin d'influer sur les rendements. Ils remplacent la norme IAS27.</p>	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	L'analyse des méthodes de consolidation du groupe (notamment de la Société Digital Dimension et de ses filiales, ainsi qu'Interadapt et sa filiale) découle de la définition du contrôle établie par IFRS10. Pas d'impact sur le périmètre existant au 31 décembre 2013.
<p>IFRS 11 Partenariats et amendements IAS 28</p> <p>Ces textes prévoient deux traitements comptables selon que chaque investisseur ait le contrôle sur l'actif net (coentreprises) ou les actifs (opération conjointe). Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalences et les opérations conjointes à hauteur des quotes-parts des actifs, passifs, produits et charges contrôlés.</p>	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Sans impact au 31 décembre 2013 et 2014.
<p>IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</p> <p>Cette nouvelle norme s'applique aux entités qui ont des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées.</p>	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Informations complémentaires au 31 décembre 2014 au titre des intérêts minoritaires. Pas d'impact au titre de l'exercice 2013

Normes/interprétations	Date d'application UE ⁽¹⁾	Date d'application du groupe prévue	Impacts groupe
<p>Amendement IAS 32 Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs et de passifs financiers</p> <p>Les modifications d'IAS 32 donnent des précisions sur l'application existante des dispositions en matière de compensation. En particulier, elles précisent le sens des expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation » et « réalisation et règlement simultanés ».</p>	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Amendement sans impact sur les comptes.
<p>Amendement à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires »</p>	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Amendement sans impact sur les comptes.
<p>Amendement à IAS 36 « Dépréciation des actifs » - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers</p>	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Amendement sans impact sur les comptes.
<p>Amendement à IAS 39 Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture</p>	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Amendement sans impact sur les comptes.

2.2.2. Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2015

Normes/interprétations	Date d'application UE ⁽¹⁾	Date d'application du groupe prévue	Impacts groupe
<p>IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » relative à la comptabilisation des droits et taxes. Par exemple, si le fait générateur est que l'entité exerce son activité à une date donnée, la taxe ne sera comptabilisée qu'à cette même date.</p>	<p>17 juin 2014. Une application anticipée est autorisée.</p>	<p>1^{er} janvier 2015 de façon rétrospective.</p>	<p>Le principal impact prévu sur le groupe est la comptabilisation de la contribution sociale de solidarité des entreprises (C3S) en France. Cette taxe actuellement provisionnée lors de l'exercice précédent sa date d'exigibilité pèse pour environ 1,8 million d'euros, net d'impôts différés dans la situation nette du groupe au 31 décembre 2014.</p>
<p>Améliorations annuelles des IFRS (2011- 2013) Amendements sur IFRS 3, IFRS 13, et IAS 40</p>	<p>1^{er} janvier 2015</p>	<p>1^{er} janvier 2015</p>	<p>Amendement sans impact sur les comptes.</p>

2.2.3. Autres évolutions normatives et normes d'application postérieure au 1^{er} janvier 2015

Le groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes, amendements et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} Janvier 2015 :

- Amendement à l'IAS 19 « Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel » (émis par l'IASB en novembre 2013), que l'UE a approuvé et qui est applicable au plus tard à compter des exercices ouverts le 1^{er} février 2015.
- Améliorations annuelles des IFRS (2010-2012) (émises par l'IASB en décembre 2013) que l'UE a approuvé et qui est applicable au plus tard à compter des exercices ouverts le 1^{er} février 2015. Ces améliorations n'ont soit aucun impact sur les comptes consolidés du groupe soit sont déjà appliquées.
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » (émis par l'IASB en mai 2014) qui ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, que l'UE n'a pas encore approuvés et qui une fois entrée en vigueur n'aura pas d'impacts significatifs sur les États financiers du groupe.
- IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients » (norme émise en mai 2014 par l'IASB), et dont l'application est obligatoire qui ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, que l'UE n'a pas encore approuvée. La mesure de l'impact n'est pas encore connue ou raisonnablement estimable à ce stade.
- IFRS 9 « Instruments financiers » (norme émise en juillet 2014 par l'IASB), et qui ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, que l'UE n'a pas encore approuvée. La mesure de l'impact n'est pas encore connue ou raisonnablement estimable à ce stade.

2.3. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

2.3.1. Base d'évaluation pour l'établissement des États financiers

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les États financiers.

Les États financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur,
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

Notion de juste valeur appliquée par le groupe

Le groupe applique la notion de juste valeur telle que décrite dans la norme internationale IFRS13.

La norme IFRS 7 hiérarchise les niveaux de juste valeur de la façon suivante :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif,
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1),
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

Les actifs financiers sont présentés dans la note 14 aux comptes consolidés. Les passifs financiers sont présentés dans la note 20 aux comptes consolidés.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur concernent pour la plupart, des dettes sur acquisitions de sociétés et sont de niveau 3 (cf. Note 20 aux comptes consolidés).

2.3.2. Changements de présentation

Des changements de présentation et des reclassements sont effectués dès lors qu'ils fournissent une information fiable et plus pertinente aux utilisateurs des États financiers et que la structure modifiée est susceptible de perdurer, de manière à ne pas affecter la comparabilité. Lorsqu'un changement dans la présentation a une incidence significative, l'information comparative doit aussi être reclassée.

Le groupe a procédé aux changements de présentation suivants sur les exercices clos au 31 décembre 2014 et 2013 :

- Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a réexaminé l'allocation des actifs et passifs du groupe Osiatis. L'ajustement de l'allocation initiale du prix d'acquisition a entraîné une augmentation non significative du bilan présentée ci-après ;
- En application d'IFRS 5, reclassement rétrospectif des effets dans le compte de résultat des activités abandonnées ;
- Reclassements d'éléments de bilan et de compte de résultat pour améliorer la comparabilité des exercices et se conformer aux pratiques de marché.

À cet effet, certains frais financiers classés auparavant en résultat opérationnel courant ont été reclassés en résultat financier en raison de leur nature (intérêts financiers sur comptes bancaires, charges financières d'affacturage).

Des reclassements ont été également effectués dans le tableau des flux de trésorerie au titre de la variation des engagements bruts de valeurs résiduelles financières (cf. note 32.2).

2.3.2.1. Reclassements au bilan**Actif**

(en milliers €)	31-déc.-13 publié	Impact bilan d'ouverture Osiatis	31-déc.-13 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	59 239	-	59 239
Écarts d'acquisition	331 490	142	331 632
Immobilisations corporelles nettes	21 747	-	21 747
Immobilisations financières	18 011	237	18 248
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	63 462	-	63 462
Créances à long terme	2 045	-	2 045
Impôts différés Actif	23 626	233	23 859
Total actifs non courants	519 620	612	520 232
Actifs courants			
Stocks	20 317	-	20 317
Clients et autres débiteurs	712 888	-	712 888
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	27 907	-	27 907
Actif d'impôt courant	7 472	-	7 472
Autres actifs courants	32 802	-	32 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150 140	-	150 140
Total actifs courants	951 526	-	951 526
Total bilan actif	1 471 144	612	1 471 758

Passif

(en milliers €)	31-déc.-13 publié	Impact bilan d'ouverture Osatis	Autre reclassement ⁽¹⁾	31-déc.-13 retraité
Capital	19 874	-	-	19 874
Primes et réserves	195 846	-	-	195 846
Résultat de l'exercice	44 138	-	-	44 138
Total capitaux propres - part du groupe	259 858	-	-	259 858
Intérêts minoritaires	112	-	-	112
Total capitaux propres	259 970	-	-	259 970
Passifs non courants				
Dettes financières	16 809	-	-	16 809
Engagements bruts de valeur résiduelle financière	33 472	-	-	33 472
Emprunt obligataire	73 924	-	-	73 924
Provisions	3 105	1 000	-	4 105
Provisions pour retraites et engagements assimilés	30 658	-	-	30 658
Autres dettes	5 756	-	-	5 756
Impôts différés Passif	19 313	-	-	19 313
Total passifs non courants	183 037	1 000	-	184 037
Passifs courants				
Dettes financières	95 559	-	-	95 559
Engagements bruts de valeur résiduelle financière	15 298	-	-	15 298
Emprunt obligataire	3 138	-	-	3 138
Provisions	36 779	-	897	37 676
Passifs d'impôts courants	10 278	-	-	10 278
Fournisseurs et autres créditeurs courants	688 889	(388)	(897)	687 606
Autres passifs courants	178 196	-	-	178 196
Total passifs courants	1 028 137	(388)	-	1 027 751
Total bilan passif	1 471 144	612	-	1 471 758

(1) Provisions sur litiges reclassées de dettes sociales à provisions.

2.3.2.2. Reclassements au compte de résultat

(en milliers €)	2013 publié	Reclassement Dépréciation encours⁽¹⁾ et frais financiers⁽²⁾	Impact de l'abandon de l'activité Services - Allemagne (cf. note 3.2.1)	2013 retraité
Produits des activités poursuivies	1 772 583	-	(5 858)	1 766 725
Charges opérationnelles	(1 686 131)	3 614	6 714	(1 675 803)
Coût des ventes	(1 238 843)	-	1 287	(1 237 556)
Frais de personnel	(300 458)	-	3 239	(297 219)
Charges externes	(128 331)	-	1 964	(126 366)
Dotations aux amortissements et provisions	(2 805)	1 591	130	(1 084)
Impôts et taxes d'exploitation	(9 658)	-	6	(9 652)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	(3 853)	(1 591)	108	(5 336)
Autres produits et charges d'exploitation	(759)	-	-	(759)
Résultat financier opérationnel	(1 424)	3 614	(20)	2 169
Résultat opérationnel courant	86 452	3 614	856	90 922
Autres produits et charges opérationnels non courants	(13 404)	-	-	(13 404)
Résultat opérationnel	73 048	3 614	856	77 518
Produits financiers	258	39	-	291
Charges financières	(6 386)	(3 653)	-	(10 033)
Résultat avant impôt	66 920	-	856	67 776
Impôts	(22 854)	-	(274)	(23 128)
Résultat net - activités poursuivies	44 066	-	582	44 648
Résultat SME	91	-	-	91
Résultat des activités abandonnées	-	-	(582)	(582)
Résultat net consolidé	44 157	-	0	44 157
Résultat net - part des minoritaires	19	-	-	19
Résultat net - part du groupe	44 138	-	0	44 138

(1) Reclassement des dépréciations des encours de l'activité Gestion Administrative et Financière.

(2) Reclassement des intérêts financiers sur comptes bancaires et charges financières d'affacturage en résultat financier.

2.3.2.3. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des États financiers consolidés du groupe Econocom implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

La Direction du groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs États financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des États financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et Ecart d'acquisitions et contreparties éventuelles, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés et des instruments financiers. Le groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs.

Les principales hypothèses retenues par le groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux États financiers et notamment dans les notes suivantes :

- Note 2.9.3 - Engagements bruts de valeurs résiduelles financières et intérêts résiduels dans les actifs donnés en location
- Note 2.11 - Dépréciation d'actifs ;
- Note 2.12 - Actifs et passifs financiers ;
- Note 2.14 - Paiements fondés sur des actions ;
- Note 2.15 - Impôts ;
- Note 2.16 - Provisions et passifs éventuels ;
- Note 2.17 - Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel ;
- Note 2.21 - Subventions publiques ;
- Note 3 - Variation du périmètre de consolidation.

Les principales méthodes comptables dont l'appréciation nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments développés en note 38 - Appréciations émises par la Direction et sources d'incertitude.

2.4. Méthodes de consolidation

Le groupe applique, à compter du 1^{er} janvier 2014, les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée (voir note 2.2.1).

Les présents États financiers consolidés comprennent les États financiers d'Econocom Group SA/NV et de toutes les filiales qu'elle contrôle.

La notion de contrôle définie par la norme IFRS 10 repose sur les trois critères suivants :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

2.4.1. Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, en droit ou en fait. Ce dernier est présumé exister lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, le pouvoir sur une entité, qu'il est exposé à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements.

En pratique, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale, au Conseil d'Administration ou au sein de l'organe équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputée contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire une analyse des instruments détenus par le groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'évènement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif, ...).

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) au bilan et au compte de résultats consolidés.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux États financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables du groupe.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe doivent être éliminés complètement lors de la consolidation.

2.4.2. Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les co-entreprises sont des entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres associés et dans lesquelles les partenaires n'ont des droits que sur l'actif net de l'entreprise. Le contrôle conjoint résulte de l'accord contractuel avec les autres partenaires, celui-ci prévoit que toutes les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties qui contrôlent collectivement l'entité.

Le groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celles-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.4.3. Regroupement d'entreprises et écart d'acquisition

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3 révisée. Le coût du regroupement d'entreprises (ou « contrepartie transférée » selon les termes de la norme IFRS 3 révisée) correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- des actifs transférés par le groupe,
- des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise,
- et des parts des capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Auxquels peut s'ajouter au choix du groupe, la valorisation des minoritaires à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net attribuable aux minoritaires.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Évaluation de l'écart d'acquisition

L'excédent entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la somme des justes valeurs des actifs, des passifs identifiés et des passifs éventuels à la date d'acquisition est défini comme un écart d'acquisition et apparaît comme tel sur une ligne spécifique des États Financiers.

L'écart d'acquisition est généralement déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée. La norme prévoit en effet une période d'évaluation qui s'étend sur un an à partir de la date d'acquisition et à l'intérieur de laquelle, le groupe peut comptabiliser des ajustements de ces valeurs provisoires. Ces ajustements découleraient alors d'informations complémentaires aux faits et aux circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui si elles avaient été connues à cette date, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés initialement.

Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des États financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Évaluation de la contrepartie éventuelle

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans le coût de regroupement.

L'ajustement de la contrepartie éventuelle dépend de son classement initial :

- La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres ne fait pas l'objet de réévaluation aux dates de clôture subséquentes, et son dénouement ultérieur doit être comptabilisé dans les capitaux propres.
- La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture subséquentes conformément à IAS 39 ou à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, selon le cas, le profit ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat net.

Écart d'acquisition négatif

Si suite à une réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs est supérieur à la somme du coût du regroupement, du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé directement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)

Les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Par conséquent, sur option à prendre lors de chaque regroupement, elles peuvent être évaluées initialement :

- soit à la juste valeur, donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire (option du « goodwill complet » ou « Full Goodwill ») ;
- soit à la quote-part des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise.

Variation du pourcentage d'intérêt

La comptabilisation des variations ultérieures du pourcentage d'intérêt (par acquisition d'intérêts supplémentaires ou cession) découle de la définition des impacts sur le contrôle de l'entité concernée.

- Si le contrôle n'est pas remis en cause par la variation du pourcentage d'intérêt, la transaction est définie comme une opération entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la participation acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.
- Si le contrôle est remis en cause (dans le cadre notamment d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes), la participation détenue précédemment par le groupe dans l'entreprise acquise fait l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2.11.

En cas de perte de valeur de l'écart d'acquisition, la dépréciation est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

2.5. Conversion de devises étrangères

2.5.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère. Les États financiers consolidés du groupe sont présentés en Euro (€) qui constitue la monnaie de présentation du groupe.

2.5.2. Comptabilisation des opérations en devises

Dans le cadre de la préparation des États financiers de chaque entité du groupe, les transactions libellées en monnaie étrangère des filiales (monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également en capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments financiers dérivés » de la note 2.12 – Actifs et passifs financiers.

2.5.3. Conversion des États financiers des sociétés étrangères

Les résultats et les situations financières des entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros comme suit :

- les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis au cours de change à la date de clôture de la période,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période,
- les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, notamment les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales.

2.6. Immobilisations incorporelles

2.6.1. Les immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

Durée d'utilité	en années
Concessions, brevets, licences	3 - 7

2.6.2. Les immobilisations incorporelles générées en interne

Le groupe réalise des projets de développement informatique. Les dépenses liées à ces activités peuvent être intégrées au coût d'immobilisation incorporelle. Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet informatique interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Durée d'utilité	en années
Systèmes d'information	3 - 7

2.6.3. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation et les logiciels informatiques.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Le portefeuille clients acquis du groupe ECS a été valorisé selon la méthode MEEM (Multi-period Excess Earning Method) à 40 millions d'euros amortis sur 20 ans.

La marque Osiatis a été valorisée selon la méthode réalisée à partir d'une approche d'évaluation assise sur des redevances futures, ces redevances représentant des pourcentages de chiffre d'affaires et d'EBIT cohérents avec les comparables du marché.

Durée d'utilité	en années
Fonds de commerce amortissable	5
Portefeuille de clients ECS	20
Concessions, brevets, licences	3 – 7
Systèmes d'information	3 – 7
Marque Osiatis	10

2.7. Immobilisations corporelles

2.7.1. Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Durée d'utilité	en années
Terrain	Indéfini
Constructions	20 – 50
Agencements	10
Matériels informatiques	3 – 7
Matériel de transport	4 – 7
Mobilier	10

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation » ou dans les « produits des activités ordinaires » si cette cession intervient dans le cadre du cycle d'exploitation.

Les biens en cours de construction à des fins de production, de fourniture ou d'administration sont comptabilisés au coût, moins toute perte de valeur comptabilisée. Le coût comprend les honoraires et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés conformément à la méthode comptable du groupe. Ces biens sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types de biens immobiliers, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs car il n'existe pas d'actif qui exige une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

2.7.2. Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste « Charges de dettes long terme » inclus dans la note 29 détaillant le résultat financier.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre de catégorie identique.

2.8. Autres immobilisations financières

Les titres de participations dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que les titres soient aliénés, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice.

2.9. Contrats de location dans le cadre de l'activité Gestion Administrative et Financière

La quasi-totalité des contrats de location de l'activité Gestion Administrative et Financière sont des contrats de type location-financement (Financial Lease), mais cette activité peut être amenée à signer quelques contrats de type location simple (Operating Lease).

2.9.1. Les contrats de location-financement (Financial Lease)

Le groupe identifie les contrats de location-financement, par opposition aux contrats de location simple, en s'appuyant sur les critères détaillés dans les paragraphes 7 à 12 de la norme IAS17. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Pour qualifier ce transfert des risques et avantages justifiant le classement d'un contrat de location comme un contrat de location-financement, le groupe utilisera le plus souvent le critère de la juste valeur, puis celui de la durée de vie économique de l'actif, même s'il n'y a pas de transfert de propriété. A la date du début du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location doit s'élever à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué. Les seuils utilisés s'inspirent de ceux de la norme ASC840 en USGAAP, soit 85 % de la juste valeur de l'actif loué et 75 % de la durée de vie économique. En pratique, le groupe ayant pour politique de faire exceptionnellement appel à ses fonds propres pour financer les contrats de location et de limiter son risque sur les valeurs résiduelles, les contrats de location simple ne sont pas courants.

Les contrats de location sont pour la plupart des contrats refinancés dont l'économie est la suivante :

- les matériels et les contrats y afférents sont cédés à un organisme de refinancement pour un prix global intégrant, outre la valeur actuelle des loyers à percevoir, la valeur résiduelle financière des matériels ;
- Cette valeur résiduelle financière est le prix auquel le groupe s'engage à racheter le matériel à l'expiration du contrat de location ;
- Les loyers dus par les clients sont versés directement aux organismes de refinancement, et ce, sans recours, le groupe se trouvant ainsi dégagé du risque d'insolvabilité de ses clients.

Sur le plan juridique, le groupe perd la propriété des équipements à dater de la cession et la recouvre au terme du contrat lorsqu'il honore son engagement de rachat. Dans certains cas, le groupe demande aux organismes de refinancement de lui délivrer un mandat de facturation et d'encaissement au nom et pour compte de ces organismes. Cela n'altère pas le transfert de risque d'insolvabilité des clients vers ces organismes.

Le chiffre d'affaires, le coût des ventes et l'intérêt résiduel sont comptabilisés au fur et à mesure des livraisons successives des actifs, au prorata du montant de ces livraisons.

La norme IAS 17 indique que la comptabilisation doit avoir lieu à la date à laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation des actifs loués. L'article 5.1 de nos Conditions Générales de Vente définissent cette date comme étant la date de livraison des actifs loués, matérialisée par la signature d'un procès-verbal de livraison.

Les contrats sont comptabilisés comme suit :

Bilan

- Pour chaque contrat de location, l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués est porté à l'actif du bilan (défini au paragraphe 2.9.3. ci-dessous) et l'engagement brut de valeur résiduelle financière (défini au paragraphe 2.9.3. ci-dessous) est porté au passif du bilan.

Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires est égal à la valeur actualisée des paiements minimums (qui correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer durant la période de réalisation et la durée du contrat de location) ;
- Les produits financiers non acquis sur les loyers sont constatés au compte de résultat au moment du refinancement. Il n'y a donc de charges et produits financiers non acquis que respectivement sur la valeur résiduelle financière (3 044 milliers d'euros au 31 décembre 2014) et sur l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués (5 780 milliers d'euros au 31 décembre 2014) ;
- Le coût des ventes est égal au coût d'achat de l'actif ;
- L'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués est comptabilisé en minoration du coût des ventes pour sa valeur actualisée.

Le cas spécifique des prolongations de contrats de location

La reconnaissance des revenus sur les prolongations de contrats de location suit la qualification initiale du contrat de location, à savoir :

- Si le contrat initial est qualifié de contrat de location opérationnelle, le revenu de la prolongation sera reconnu de façon étalée sur la durée de la prolongation ;
- Si le contrat de location initial est qualifié de contrat de location financière, le revenu de la prolongation sera reconnu intégralement le dernier jour du contrat initial.

2.9.2. Les contrats de location simple (Operating Lease)

Le groupe Econocom conserve l'ensemble des risques liés au contrat de location puisqu'il n'y a pas transfert des principaux risques et avantages liés à la propriété de l'actif.

Bilan

Les équipements sont maintenus à l'actif du bilan et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat jusqu'à atteindre leur valeur résiduelle, égale à l'intérêt résiduel de la société dans l'actif à la fin du contrat.

Compte de résultat

Le résultat est constaté de façon périodique, le chiffre d'affaires étant égal au loyer facturé et le coût égal à la dotation aux amortissements décrits ci-dessus.

2.9.3. Les engagements bruts de valeurs résiduelles financières et intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

Les engagements bruts de valeurs résiduelles financières

Comme indiqué précédemment, le groupe rachète aux organismes financiers les équipements loués lorsque les contrats viennent à échéance. Ces valeurs de rachat sont dénommées « engagements bruts de valeurs résiduelles financières ». Elles constituent une dette, en général à long terme, qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence. Cette dette est portée en dettes financières mais est exclue de l'endettement net (réf. 2.12.6).

Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

L'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs cédés correspond à une valeur de marché prévisionnelle.

Cet intérêt résiduel porté en immobilisations financières est calculé de la manière suivante :

- Pour tous les contrats de durée fixe, cette valeur de marché prévisionnelle est calculée selon une méthode d'amortissement dégressive accélérée, basée sur un amortissement du prix d'achat individuel d'origine de chaque équipement. Cet intérêt résiduel constitue un actif à long terme qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence. Cette règle ne s'applique pas sur des cas non standards qui restent limités ;
- Pour les contrats renouvelables de gestion de parc, la méthode d'amortissement dégressive accélérée décrite ci-dessus n'est pas applicable. La valeur de marché prévisionnelle pour ces contrats est calculée en prenant un pourcentage fixe du prix d'achat d'origine des équipements.

2.10. Stocks

Au sein du groupe, les stocks sont des actifs :

- destinés à être vendus dans le cours normal de l'activité, ou
- présents sous forme de matières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de prestation de services.

Pour les métiers Products & Solutions et Gestion Administrative et Financière, les stocks sont évalués à la plus faible valeur soit de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de leur valeur nette de réalisation.

Pour le métier Services, les stocks sont comptabilisés au coût de revient et dépréciés selon la durée de vie économique des infrastructures auxquelles ils sont destinés ; ou si leur utilisation est plus aléatoire, ces stocks sont dépréciés à leur valeur recouvrable.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition des approvisionnements comprenant le prix d'achat, les droits de douanes, les taxes non récupérables, les coûts de transport et manutention, et d'autres coûts directement imputables aux stocks. Ils sont diminués des escomptes, des remises et rabais ainsi que des coûts d'installation des stocks et des pertes et gains de change non incorporés à la valeur brute des stocks achetés.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks de pièces de rechange ne sont pas immobilisés.

2.11. Dépréciation d'actifs

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie du groupe (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe.

Les écarts d'acquisition composant les Unités Génératrices de Trésorerie du groupe (ou groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie) font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 décembre, ou plus fréquemment s'il y a une indication objective que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu avoir lieu dans une UGT, des tests de dépréciation sont réalisés en particulier sur les écarts d'acquisition mais aussi sur les immobilisations incorporelles et corporelles de cette UGT. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'activité et au contexte spécifiques de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme.

Ces plans sont construits sur un horizon maximal de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs sur la durée du plan.

La juste valeur correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente des actifs testés dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Lorsque la valeur recouvrable des actifs, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est prioritairement portée en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité et est par la suite imputée aux actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des éléments compris dans l'unité. La perte de la valeur est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

A la cession d'une unité génératrice de trésorerie pertinente, l'écart d'acquisition qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la cession.

2.12. Actifs et passifs financiers

2.12.1. Actifs financiers

En application de la norme IFRS 7, les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ;
- Les prêts et créances ;
- Les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Les actifs financiers disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

2.12.1.1. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat net.

Cette catégorie couvre :

- Les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent :
 - les actifs que le groupe a l'intention de revendre à court terme,
 - les actifs qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble par le groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
 - les dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture désignés et efficaces.
- Les actifs financiers autres qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale :
 - si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait,
 - si l'actif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée du groupe et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base,
 - s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et si IAS 39 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les profits ou les pertes découlant de la réévaluation étant comptabilisés en résultat net.

Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les dividendes ou les intérêts reçus à l'égard de l'actif financier et est inclus dans le poste Résultat financier.

2.12.1.2. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Il est à noter que le poste « dépréciation des clients » comprend une provision sur les encours de contrats de location dont le risque de contrepartie n'a pas été transféré de sorte à présenter ces encours nets de dépréciation.

2.12.1.3. Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les autres investissements qui ne sont pas des titres mis en équivalence sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 3.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

2.12.1.4. Les actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans les trois catégories précédentes.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. À chaque arrêté des comptes, ils sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché que le groupe Econocom considère comme juste valeur).

Les variations de la valeur comptable des actifs financiers monétaires disponibles à la vente découlant des variations des taux de change, les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sur les placements en capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net.

Les autres variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si le placement est cédé ou s'il est déterminé comme étant déprécié, le profit ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans la réserve au titre de la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation : en cas d'indication objective d'une dépréciation, une perte de valeur est enregistrée en résultat (irréversible en ce qui concerne les instruments de capitaux propres).

2.12.2. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Transfert uniquement des flux de trésorerie

Dans le cas où le groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif.

Conservation de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé

Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Conservation du contrôle de l'actif financier

Si le groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si le groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Décomptabilisation totale

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global et accumulé en capitaux propres.

Décomptabilisation partielle

Lors d'une décomptabilisation partielle d'un actif financier, le groupe ventile la valeur comptable antérieure de l'actif financier entre la partie qu'il continue à comptabiliser au titre de son implication continue et la partie qu'il ne comptabilise plus, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue au titre de la partie décomptabilisée et tout profit ou toute perte cumulé, qui lui a été alloué et qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être comptabilisée en résultat net. Un profit ou une perte cumulé qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie décomptabilisée, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties.

2.12.3. Passifs financiers

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les « autres passifs financiers ».

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net recouvre :

- Les passifs financiers détenus à des fins de transaction :
 - S'ils sont contractés principalement en vue d'être rachetés dans un proche avenir ;
 - Si, au moment de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
 - S'ils sont des dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture désignés et efficaces.
- Les passifs désignés explicitement par le groupe lors de leur comptabilisation initiale comme des instruments financiers dont la variation à la juste valeur est enregistrée par le biais du résultat net.
- Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale :
 - si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait ;
 - si le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée du groupe et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base ;
 - s'il fait partie d'un contrat contenant un ou plusieurs dérivés incorporés, et si IAS 39 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Au 31 décembre 2014, les passifs financiers du groupe sont constitués essentiellement des obligations convertibles (ORNANE) émises en janvier 2014, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie, de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location financement et des dettes d'affacturage. Ils sont évalués au coût amorti.

Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus.

Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

Emprunt obligataire

Le 8 janvier 2014, le groupe a émis un emprunt obligataire de type ORNANE (à option de remboursement en numéraire et en actions nouvelles et existantes), d'un montant de 175 millions d'euros à échéance 2019. Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Maturité : 5 ans ;
- Taux de coupon annuel : 1,5 % ;
- Prix de conversion : 11,16 euros, soit une prime de 40 % par rapport au cours de référence du 8 janvier 2014.

Dans les comptes consolidés, les obligations convertibles sont considérées en majeure partie comme des dettes financières sauf l'instrument dérivé inclus dans l'ORNANE dont la valeur à l'émission (9,4 millions d'euros) a été classé en instrument dérivé passif.

Les obligations convertibles diminuées de la valeur du dérivé inclus sont comptabilisées et amortis au taux d'intérêt effectif de 3,68 %.

Dettes d'affacturage

Afin de diversifier les sources de financement et de réduire le risque de crédit, certaines filiales du groupe Econocom ont recours à des programmes d'affacturage. L'affacturage entraîne, via la subrogation conventionnelle, le transfert de propriété des créances commerciales et de tous les droits associés au profit du cessionnaire. Cela implique qu'il y a transfert du droit à recevoir les flux de trésorerie.

Selon l'IAS 39 – Instruments financiers, si la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances est transférée au cessionnaire, alors il y a décomptabilisation des créances au bilan du cédant. Sinon, ces créances demeurent au bilan après cession et une dette financière est constatée en contrepartie du cash reçu.

2.12.4. Instruments financiers dérivés

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2.

Etant donné le faible niveau de risque de change, les contrats de change à terme et de devise sont comptabilisés comme des instruments évalués à la juste valeur par le résultat net.

Dans le cadre du traitement comptable de l'ORNANE, le groupe a choisi de séparer le produit dérivé incorporé, valorisé à la juste valeur et la partie obligataire, valorisée au coût amorti. Ce dérivé est enregistré à la juste valeur par résultat.

2.12.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Dettes financières.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur (niveau 1) ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Résultat financier opérationnel.

2.12.6. Définition de l'endettement financier net du groupe

La notion d'endettement financier net utilisée par le groupe est constituée de l'endettement financier brut (présenté ci-dessous et dans la note 18) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement net ne comprend pas les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location ainsi que les intérêts résiduels à l'actif.

L'endettement financier brut présente l'ensemble des dettes portant intérêts et contractées par la réception d'instruments financiers.

2.13. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle acquis ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres nets des coûts de transaction est comptabilisée en capitaux propres.

2.14. Accords de paiement fondé sur des actions

Des plans d'actions gratuites et des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le groupe et dénoués en actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires, est évaluée à la date d'attribution selon le modèle mathématique de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur est passée en charges de façon linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis, une augmentation correspondante des capitaux propres devant aussi être comptabilisée.

À chaque clôture, le groupe révise son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de façon à ce que les charges cumulatives tiennent compte des estimations révisées, et un ajustement correspondant est apporté à la réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres.

Pour les plans d'attributions d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

2.15. Impôts

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

2.16. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) actuelle à l'égard de tiers, provenant d'événements passés, dès lors qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice des tiers et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant importante).

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle du groupe ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2.16.1. Provisions non courantes

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Les provisions non courantes portent sur des risques dont la matérialisation n'est raisonnablement pas attendue avant plusieurs exercices. Elles font l'objet d'une actualisation si nécessaire.

2.16.2. Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles sont déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. ci-dessus).

Les principales natures de provisions courantes sont les suivantes :

- Les risques sociaux dans le cadre ou en dehors du cadre des réorganisations ;
- Les risques juridiques et fiscaux.

Ils portent sur les litiges en cours avec des clients, des agents ou des administrations fiscales.

- Provisions pour commissions différées ;

Elles sont calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat.

- Provision pour risques liés à l'activité Gestion Administrative et Financière ;

Elle correspond à une provision pour couvrir la prime négociée lors du transfert d'un portefeuille de contrats à un refinanceur.

- Autres provisions.

2.17. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

2.17.1. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la Gestion Administrative et Financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite, defined contribution plans).

2.17.2. Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à une constitution de provisions.

L'engagement net actualisé au titre des régimes à prestations définies (DBO : Defined Benefit Obligation) est calculé en date de chaque arrêté comptable selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Chaque année, ce passif varie en fonction des éléments suivants :

Le coût des services qui est constitué :

- des coûts des services rendus au cours de l'exercice (accroissement de la valeur actuelle de l'engagement au titre des services rendus par les salariés),
- des coûts des services passés qui proviennent de trois types d'évènements : l'introduction d'un nouveau régime, le retrait d'un régime existant (réduction significative du nombre de bénéficiaires du régime décidée par le groupe), la modification apportée à un régime existant,
- des effets de liquidation du régime (opérations qui éliminent toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des avantages prévus par le régime).

Le coût des services est comptabilisé en résultat opérationnel dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime.

- Les intérêts nets sur le passif ou l'actif net calculés sur la base du taux des obligations d'entités de première catégorie. Ils sont comptabilisés en résultat financier dans la période au cours de laquelle ils surviennent.
- Les réévaluations du régime qui se décompose :
 - des écarts actuariels sur la dette actuarielle, issus des modifications d'hypothèses actuarielles, ou des différences entre ces hypothèses et la réalité ;
 - du rendement des actifs du régime (sous déduction du produit financier déterminé au taux d'actualisation) ;
 - des variations de l'effet de plafonnement de l'actif net sous déduction de son effet financier calculé au taux d'actualisation.

Ces réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global lors de leur survenance et ne peuvent pas être recyclées en résultat net.

2.18. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Ces actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

2.19. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du groupe sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront au groupe de manière probable,
- le montant des revenus et des coûts engagés ou à engager concernant la transaction peut être mesuré d'une façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Ils se composent de :

Ventes de biens

Ces ventes de biens sont à rapprocher de nos activités Products & Solutions et sont comptabilisées en référence à la norme IAS18.

Le revenu est réputé reconnu au moment de la livraison du bien et du transfert des titres de propriété, ce qui revêt les conditions suivantes :

- le groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens,
- le groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus.

En pratique, les ventes de biens sont comptabilisées à l'émission du bon de livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Ventes de location-financement

Ces ventes de location-financement sont à rapprocher de l'activité Gestion Administrative et Financière.

IAS 17 est la norme appliquée pour la reconnaissance des revenus ; celle-ci dépend du type de contrat, comme précisé en note 2.9.1.

Ventes de prestations de services

Les produits provenant d'un contrat de prestation de services sont à rapprocher de nos activités de Services et sont comptabilisés en référence à la norme IAS 18.

On peut distinguer deux types de contrat :

Les contrats au forfait

Les affaires significatives sont découpées en phases et le chiffre d'affaires correspondant aux prestations de chaque phase est reconnu au fur et à mesure de leur avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Les contrats en régie

Les prestations de service en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées au prix de vente.

2.20. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant comprennent :

- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant,
- les pertes de valeur d'écart d'acquisition,
- les résultats de cessions significatives d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnelles,
- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux adaptations des effectifs (considérés comme tels s'il s'agit de plusieurs départs (plan) et non pas de départs isolés),
- les coûts liés aux déménagements d'activité.

2.21. Subventions publiques

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Conformément à IAS 20, le groupe comptabilise différemment les subventions liées à des actifs et les subventions liées au résultat.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles le groupe comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. En pratique, ils sont reconnus au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations visées par la subvention ; le résultat différé est enregistré au passif.

Les subventions liées au résultat sont reconnues au résultat en compensation des coûts qu'elles subventionnent.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat au groupe sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

2.22. Résultat net des activités abandonnées

Une activité abandonnée (arrêtées, cédées) ou en cours de cession est une composante dont le groupe s'est séparé ou qui est destinée à être cédée et :

- qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale et distincte pour le groupe,
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un secteur d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat net des activités non conservées comprend :

- le résultat net d'impôt de l'activité non conservée réalisé jusqu'à la date de cession ou jusqu'à la date de clôture si l'activité non conservée n'a pas encore été cédée à la clôture de l'exercice,
- le résultat de cession net d'impôt si l'activité non conservée a été cédée avant la clôture de l'exercice.

2.23. Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du groupe et isole, d'une part les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avec les éléments non récurrents après variation des impôts et plus-value de cession d'actifs,
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents,
- la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1^{er} janvier de chaque exercice et nécessaires à une exploitation normale,
- les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés, ...

Les flux de trésorerie des activités de financement incluent :

- les variations de capitaux propres,
- les variations des dettes et emprunts et engagements bruts de valeurs résiduelles financières,
- les dividendes.

2.24. Résultat net par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est-à-dire en tenant compte prorata temporis des actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments anti dilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

2.25. Secteurs opérationnels

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe applique la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle. L'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité de Direction Groupe (Comité Exécutif), principal décideur opérationnel du groupe aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur.

Les activités opérationnelles du groupe sont organisées en 3 secteurs opérationnels stratégiques qui permettent leur agrégation : Gestion Administrative et Financière, Products & Solutions, et Services.

Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :

Secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés (3)	Implantations (20)
Gestion Administrative et Financière	Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse
Products & Solutions	Belgique, France, Italie, Luxembourg
Services	Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Mexique

Chaque secteur d'activité a une rentabilité financière et des caractéristiques propres.

Ils sont gérés suivant la nature des produits et des services vendus dans les environnements économiques et géographiques donnés. Cette segmentation en domaine d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par les décideurs opérationnels du groupe dans leur suivi d'activité.

Le Comité de Direction Groupe évalue la performance de ces secteurs d'activités opérationnelles stratégiques qui permettent leur agrégation à partir du résultat opérationnel. Les résultats comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché et sont éliminés selon les principes de consolidation usuels.

Les secteurs d'activités opérationnelles stratégiques du groupe se définissent comme suit :

Gestion Administrative et Financière

Des solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.

Products & Solutions

Des prestations allant de la conception de solutions d'architecture à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques, ...) et l'intégration de systèmes.

Services

Accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solution cloud.

2.26. Autres informations

En 2014, le groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables significatifs, en dehors des obligations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 et dont l'incidence sur les comptes consolidés est indiquée dans la note 2.1.1.

Les informations au titre des périodes comparatives sont conformes au référentiel IFRS.

3. VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Econocom établis au 31 décembre 2014 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 4 - État des filiales.

Les incidences sur la trésorerie des variations significatives de la période sont présentées dans la note 32.

Les acquisitions 2014 renforcent la présence d'Econocom dans les solutions digitales front office d'entreprises, accessibles en mode cloud à travers le développement de Digital Dimension et sur le marché brésilien des Services IT en fort développement. Ces opérations s'inscrivent dans le plan stratégique « Mutation » annoncé en 2013, et ont toutes été affectées à l'Unité Génératrice de Trésorerie Services.

3.1. Entrées dans le périmètre de consolidation et augmentation de pourcentage d'intérêts sur l'exercice 2014

3.1.1. Groupe Digital Dimension

Digital Dimension

En janvier 2014, Econocom a co-investi dans Digital Dimension avec Georges Croix. Ce projet a pour ambition de faire émerger un acteur de référence du marché du digital avec une gamme étendue de solutions et services « sur-mesure » et « sur étagère » proposés en mode cloud.

Au 31 décembre 2014, le groupe détient 50,1 % du capital de Digital Dimension et contrôle cette société au regard du nombre de droits de vote et du pacte d'actionnaires.

Digital Dimension est consolidée en intégration globale, le goodwill constaté sur l'opération est de 5 millions d'euros calculé en tentant compte de la quote-part des intérêts minoritaires dans Digital Dimension.

En réalisant plusieurs opérations de croissance externe en 2014 (notamment, Rayonnance, ASP Serveur, Aragon), Digital Dimension a rapidement initié les premières étapes de son plan de développement ambitieux qui vise un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros à l'horizon 2016.

Rayonnance

Le 14 mai 2014, Digital Dimension a acquis 70 % du capital du groupe Rayonnance, spécialiste des solutions mobiles en entreprises (14 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013 avec plus de 20 % de résultat d'exploitation). Le prix d'acquisition de la quote-part acquise s'élève à 18,4 millions d'euros auquel se rajoute une part variable liée aux perspectives d'EBIT.

Les fondateurs de Rayonnance disposent encore de 30 % du capital, part qui pourra être cédée à Digital Dimension d'ici 2017 soit par l'exercice d'une option de vente des fondateurs de Rayonnance, soit par l'exercice d'une option d'achat de Digital Dimension. Une dette d'engagement de rachat de minoritaires a été constatée au passif et a été évaluée à partir d'une estimation de l'EBIT de Rayonnance en 2016-2017. Cette dette a été enregistrée en contrepartie d'une diminution des capitaux propres de l'entité parente (Digital Dimension, elle-même détenue à hauteur de 50,1 % par le groupe).

Le coût du regroupement a été calculé selon la méthode du goodwill complet et fait ressortir un écart d'acquisition de 26,1 millions d'euros.

ASP Serveur

Le 25 juillet 2014, la Société Digital Dimension a acquis 80 % du capital de la Société ASP Serveur, acteur de référence dans la mise à disposition de solutions d'hébergement cloud public et privé destinées aux entreprises. ASP Serveur est propriétaire de son infrastructure et dispose d'un data center éco-performant de dernière génération. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros, notamment auprès de grands comptes dans les domaines d e-commerce et des utilities, et dans le secteur public.

Le prix d'acquisition de la quote-part acquise s'élève à 3,3 millions d'euros.

Le solde du capital (20 %) reste détenu par le fondateur de la Société, Sébastien Enderle, qui est nommé Président et continuera à exercer son rôle opérationnel au sein de l'organisation. Ce solde pourra être cédé à Digital Dimension d'ici 2019 soit par l'exercice d'une option de vente du fondateur, soit par l'exercice d'une option d'achat de Digital Dimension. Une dette d'engagement de rachat de minoritaires a été constatée au passif et a été évaluée selon une valeur d'entreprise égale à 6 fois l'EBITDA 2017. Cette dette a été enregistrée en contrepartie d'une diminution des capitaux propres de l'entité parente (Digital Dimension, elle-même détenue à hauteur de 50,1 % par le groupe).

Le coût du regroupement a été calculé selon la méthode du goodwill complet et fait ressortir un écart d'acquisition de 4,6 millions d'euros.

ARAGON

Le 1^{er} décembre 2014, Digital Dimension a acquis 66,67 % du capital d'Aragon, éditeur de solutions SIRH simples et globales qui couvrent l'ensemble des besoins RH des entreprises. Accessible via une interface web unique pour l'ensemble des utilisateurs, Aragon-eRH est la seule solution en mode SaaS qui s'adapte de façon modulaire au triptyque des besoins RH tant opérationnels que décisionnels : Talent Management, Core HR et Workforce Management.

Le prix d'acquisition de la quote-part acquise s'élève à 3 millions d'euros.

Les fondateurs d'Aragon disposent encore de 32,33 % du capital ; ce solde pourra être transféré à Digital Dimension à compter de la certification des comptes 2016 soit par l'exercice d'une option de vente des fondateurs, soit par l'exercice d'une option d'achat de Digital Dimension. Une dette d'engagement de rachat de minoritaires a été constatée au passif et a été évaluée à partir d'une estimation du chiffre d'affaires récurrent de 2016 ou d'un multiple de l'EBITDA 2016. Cette dette a été enregistrée en contrepartie d'une diminution des capitaux propres de l'entité parente (Digital Dimension, elle-même détenue à hauteur de 50,1 % par le groupe).

Le coût du regroupement a été calculé selon la méthode du goodwill complet et fait ressortir un écart d'acquisition de 5,2 millions d'euros.

3.1.2. Autres acquisitions

COMIRIS

Dans le cadre du plan de cession ouvert le 1^{er} août 2014, Econocom, via sa filiale Exaprobe, a acquis pour 1,6 million d'euros le fonds de commerce de la Société Comiris, spécialiste français des outils collaboratifs et de visioconférence. Le groupe renforce ainsi son pôle outils collaboratifs, communication unifiée, intégration réseaux et sécurité, en forte croissance. Créée en 1999, Comiris a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros auprès de grands comptes et entreprises publiques.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un écart d'acquisition de 4,7 millions d'euros.

INTERADAPT

Au 31 décembre 2013, le groupe exerçait une influence notable sur Interadapt puisqu'Econocom détenait déjà une participation stratégique de 28,76 % par l'intermédiaire de sa filiale Osiatis Do Brasil. Le call détenu par Econocom sur la Société Interadapt devient exerçable à compter du 1^{er} janvier 2014 ce qui a entraîné la prise de contrôle par Econocom au 1^{er} janvier. Ce call donne droit à 22,5 % du capital. Le call a été exercé fin décembre 2014 (le transfert de propriété de 22,5 % étant effectif début 2015).

Le prix d'acquisition de la quote-part acquise s'élève à 2 millions d'euros.

Le coût du regroupement a été calculé selon la méthode du goodwill complet et fait ressortir un écart d'acquisition de 2,9 millions d'euros.

SYRIX

Le 11 août 2014, Interadapt a acquis 100 % du capital de la Société Syrix, spécialiste de la gestion de la performance des applications, des infrastructures et de solutions cloud au Brésil (5,3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013).

Le prix d'acquisition s'élève à 1,9 millions d'euros et fait ressortir un écart d'acquisition du même montant.

3.2. Activités cédées ou abandonnées sur l'exercice 2014

3.2.1. Cession de l'activité Services en Allemagne

Le 21 novembre 2014, Econocom a finalisé un accord de cession de la Société Econocom Managed Services AG. La cession effective aura lieu en avril 2015.

La cession d'Econocom Managed Services AG entraîne une dépréciation de 1,0 million d'euros de l'écart d'acquisition de l'activité Services.

Conformément à IFRS 5, dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats de cette activité en cours de cession ont été reclassés ligne par ligne sur le poste « Résultat net des activités non poursuivies ».

Les principaux indicateurs du compte de résultat de l'activité en cours de cession sont les suivants :

(en millions €)	2014	2013
Produits des activités ordinaires	4,2	5,9
Résultat opérationnel courant	(1,4)	(0,9)
Autres produits et charges non courants	(1,7)	-
Résultat opérationnel	(3,1)	(0,9)
Eléments financiers		
Impôts	0,1	0,3
Résultat net consolidé	(3,0)	(0,6)

Au 31 décembre 2014, les actifs et passifs liés à cette activité (portée par l'entité Econocom Managed Services AG) en cours de cession ont été présentés séparément sur l'état de la situation financière consolidée du groupe. Les principales catégories d'actifs et de passifs sont présentées ci-après :

(en millions €)	2014
ACTIF	
Actifs non courants	0,1
Actifs courants	1,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2
Actifs détenus en vue de la vente	2,1

(en millions €)	2014
PASSIF	
Passifs non courants	
Passifs courants	1,6
Passifs liés aux actifs en cours de cession	1,6

3.2.2. Cession du fonds de commerce A2Z Business

Le 1^{er} décembre 2014, le fonds de commerce A2Z spécialisé dans l'infogérance des PME en Belgique, a été cédé à Foneo Datacenter. Ce fonds de commerce comprend des actifs, des contrats, des accords commerciaux ainsi qu'une équipe de salariés.

Le prix de cession a été fixé à 0,5 million d'euros et comprend un complément de prix de 0,1 million d'euros estimé à 10 % du chiffre d'affaires transféré durant les douze premiers mois.

La cession du fonds de commerce A2Z en Belgique entraîne une dépréciation du Goodwill Service de 0,2 million d'euros.

3.3. Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les acquisitions de l'exercice 2013 ont concerné principalement la prise de contrôle du groupe OSIATIS pour un coût d'acquisition de 169,7 millions d'euros. L'autre acquisition a concerné l'entité Exaprobe.

La juste valeur finale des actifs et passifs identifiables du groupe OSIATIS est ventilée de la façon suivante :

(en milliers €)	Juste valeur en normes IFRS Calcul définitif
Actifs non-courants	33,4
Immobilisations incorporelles nettes	1,0
Marque	10,0
Goodwill	
Immobilisations corporelles nettes	4,4
Immobilisations financières	6,5
Impôts différés - actif	11,5
Actifs courants	128,2
Stocks	2,4
Clients et autres débiteurs	93,7
Actifs d'impôts exigibles	2,6
Trésorerie	23,5
Autres actifs courants	6,1
Passifs non-courants	37,3
Dettes financières	16,5
Provisions	4,1
Provisions pour retraites et engagements assimilés	12,4
Autres dettes	0,3
Impôts différés – passif	4,0
Passifs courants	133,1
Dettes financières	13,2
Provisions	12,0
Passifs d'impôts courants	4,2
Fournisseurs et autres créditeurs	89,1
Autres passifs courants	14,4
Intérêts minoritaires	0,2
Total actif net acquis	(8,8)
Coût du regroupement d'entreprise	169,7
Goodwill comptabilisé	178,5

Comme indiqué dans la note 2.3.2 – changement de présentation, l'ajustement de l'allocation initiale du prix d'acquisition a entraîné une augmentation non significative du bilan de 2013.

Au cours de l'exercice 2014, le groupe a réglé le solde du paiement différé au titre de l'acquisition d'Osiatis soit 29,5 millions d'euros.

Ces opérations d'acquisitions et de cessions sont détaillées dans la note 3 des comptes consolidés 2013 présentés dans le rapport annuel 2013.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales filiales du groupe en Intégration globale sont les suivantes :

Nom / Name	Pays	2014		2013	
		% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Alcion Group SA	France	99,43 %	99,43 %	99,43 %	99,43 %
Atlance France SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Asystel SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econcom SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Services SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom France SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Products and Solutions SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Exaprobe SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
ESR SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Osiatis France SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Osiatis Ingénierie SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Osiatis Systems SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Digital Dimension SAS	France	50,10 %	50,10 %	nc	nc
Rayonnance Distribution SAS	France	35,07 %	100,00 %	nc	nc
Rayonnance Technologies SAS	France	35,07 %	100,00 %	nc	nc
Mobis SAS	France	35,07 %	70,00 %	nc	nc
ASP Serveur	France	40,08 %	80,00 %	nc	nc
Aragon ERH SAS	France	33,40 %	66,67 %	nc	nc
Econocom International Italia S.P.A	Italie	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Digital Finance Limited (Ex. Econocom Technology Finance Limited)	Irlande	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom SA (Espagne)	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Ermestel S.L. (Spain)	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %

nc : non consolidée.

Principales filiales du groupe (suite) :

	Pays	2014		2013	
		% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Osiatis S.A. (Espagne)	Espagne	95,10 %	95,10 %	95,10 %	95,10 %
Atlance SA / NV	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Lease SA / NV	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Managed Services SA / NV	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %
EPS BELUX SA / NV	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Finance SNC	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Nederland BV	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %	100 %
Interadapt (Brésil)	Brésil	28,76 %	51,26 %	MEE*	28,76 %
Syrix	Brésil	28,76 %	51,26 %	nc	nc
Econocom Public BV	Pays-Bas	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom PSF SA	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Deutschland GmbH	Allemagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Osiatis Computer Services GmbH	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Ltd	Royaume- Uni	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Polska SP z.o.o	Pologne	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Corporation	États-Unis d'Amérique	100 %	100 %	100 %	100 %

nc : non consolidée.

* MEE – Entité mise en équivalence en 2013.

Les participations dans les entreprises associées et évaluées selon la méthode de mise en équivalence sont les suivantes :

Nom / Name	Pays	Pourcentage d'intérêt retenu en consolidation	
		2014	2013
Broke System	France	20 %	20 %
Interadapt	Brésil	IG*	28,76 %

* IG : Entité consolidée en intégration globale à partir de 2014.

Aucune de ces sociétés n'est individuellement significative au regard des agrégats du groupe. Les informations requises sur le détail des entreprises associées sont présentées dans la note 9.

Autres informations

A compter du 1^{er} janvier 2014, le call que détenait le groupe sur Interadapt est devenu exerçable. Ce call donne droit à une part complémentaire de 22,5 % dans le capital d'Interadapt et permet au groupe d'en exercer le contrôle (à hauteur de 51,3 %). Le call a été notifié fin décembre 2014, le transfert de propriété de 22,5 % a été effectif début 2015. Il reste une option portant sur les 9,99 % de titres restants exerçables en 2015 sur la base des comptes 2014.

Il est par ailleurs à noter que Digital Dimension dispose de trois options croisées sur les titres restants lui permettant d'acquérir la totalité du capital d'Aragon en 2016, de Rayonnance en 2017 et d'ASP Serveur en 2019 (cf. Note 3 pour plus de détails et note 34.1).

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires concernent principalement le sous-groupe Digital Dimension et le sous-groupe Interadapt au Brésil. Ces deux sous-groupes sont affectés à l'activité « services » et ont été constitués au cours de l'exercice 2014.

Les principaux agrégats de ces entités sont présentés ci-après en contribution situation nette du groupe Econocom mais avant élimination des opérations intragroupe réciproques.

	Palier Digital Dimension	Interadapt et Syrix
	31-déc-2014	31-déc-2014
Bilan résumé à 100 % (en milliers €)		
Actifs non courants	41 230	4 799
Actifs courants	36 946	8 064
Total actif	78 176	12 863
	31-déc-2014	31-déc-2014
Capitaux propres, part du groupe	(5 453)	158
Capitaux propres, part des intérêts minoritaires	14 321	5 063
Total capitaux propres	8 868	5 221
Passifs non courants	44 444 ⁽¹⁾	1 140
Passifs courants	24 864	6 502
Total passif	78 176	12 863

(1) Dont compte courant intragroupe avec le groupe Econocom pour 27 millions d'euros.

	Palier Digital Dimension	Interadapt et Syrix
	31-déc-2014	31-déc-2014
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18 969	1 288
Passif financier	(1 488)	(1 223)
Trésorerie Nette (hors compte courant)	17 481	65

Compte de résultat à 100 %	31-déc-2014	31-déc-2014
Chiffre d'affaires (avant élimination intragroupe)	40 685	13 491
Résultat opérationnel courant	1 747	1 191
Résultat opérationnel	997	1 205
Résultat financier	(589)	(187)
Impôt	(483)	(432)
Résultat net	(75)	585
<i>dont part du groupe</i>	<i>(225)</i>	<i>168</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>150</i>	<i>417</i>

Aucun dividende n'a été versé au titre de ces deux sous-groupes sur l'exercice 2014.

La trésorerie de ces entités est gérée de façon autonome dans chaque sous-groupe. Les remontées de dividendes sont soumises à l'approbation des actionnaires.

5. INFORMATION SECTORIELLE

Comme indiqué dans la note 2.25 les secteurs d'activité du groupe se décomposent en 3 secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés suivants :

- Gestion Administrative et Financière
- Services
- Products & Solutions

Prenant acte de la transversalité de la question de la mobilité, la direction ne suit plus individuellement le secteur Telecom, et apprécie la contribution de cette activité aux deux secteurs « Products & Solutions » et « Services ».

Le secteur « Activités diverses » regroupe l'ensemble des secteurs non reportables selon les dispositions d'IFRS 8.

Chiffre d'affaires et résultats sectoriels

Les transactions internes concernent :

- Des ventes de biens et services : le groupe s'assure que ces transactions soient faites à des conditions de marché et qu'aucun montant significatif de marge interne ne soit stocké. Dans la plupart des cas, les biens et services internes achetés sont à leur tour revendus à un client externe. Certains services sont commercialisés avant d'être effectivement réalisés. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est différé et enregistré au passif en « Autres passifs courants ».
- des refacturations de frais de structure et de personnel
- des refacturations de frais financiers

Le résultat sectoriel du groupe est le « Résultat opérationnel courant des activités ». Ce résultat sectoriel, retenu pour l'application d'IFRS 8, est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer les performances des opérationnels et allouer les ressources.

Le « Résultat opérationnel courant des activités » correspond au Résultat opérationnel avant les autres charges et produits opérationnels et amortissements des incorporels issus d'opérations majeures (amortissement de la Clientèle ECS et de la marque Osiatis).

5.1. Informations par secteur d'activités opérationnelles

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles aux comptes du groupe est détaillée ci-après :

(en milliers €)	Gestion Administrative et Financière	Products & Solutions	Services	Total des secteurs opérationnels	Activités diverses	Total
2014						
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires des clients externes	1 044 763	384 767	663 013	2 092 543	69	2 092 612
Chiffre d'affaires interne opérationnel	39 202	55 878	40 790	135 870	-	-
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 083 965	440 645	703 803	2 228 413	-	-
Résultat opérationnel courant des activités⁽¹⁾	59 703	10 260	25 306	95 269	-	95 269
Amortissement du portefeuille ECS et Marque Osiatis	(2 000)	-	(1 000)	(3 000)	-	(3 000)
Résultat opérationnel courant des activités	57 703	10 260	24 306	92 269	-	92 269

(1) Avant amortissement du portefeuille ECS et Marque Osiatis.

2013

Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires des clients externes	1 027 560	323 284	415 755	1 766 599	126	1 766 725
Chiffre d'affaires interne opérationnel	13 898	30 892	36 710	81 500	-	-
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 041 458	354 176	452 465	1 848 099	-	-
Résultat opérationnel courant des activités⁽¹⁾	64 219	8 413	20 590	93 222	-	93 222
Amortissement du portefeuille ECS et Marque Osiatis	(2 000)	-	(300)	(2 300)	-	(2 300)
Résultat opérationnel courant des activités	62 219	8 413	20 290	90 922	-	90 922

(1) Avant amortissement du portefeuille ECS et Marque Osiatis.

5.2. Information du revenu par zone géographique

(en milliers €)	Chiffre d'affaires par zone géographique (origine)	
	2014	2013
France	1 115 614	898 056
Benelux	314 551	340 091
Europe du Nord et de l'Est	251 705	158 192
Europe du Sud	372 275	355 952
Amériques	38 467	14 435
Total	2 092 612	1 766 725

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2014

(en milliers €)	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développement interne	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2013	52 636	27 105	27 372	707	107 820
Acquisitions	-	1 966	5 390	-	7 356
Cessions	(200)	(301)	(296)	(4)	(801)
Variations de périmètre	122	200	24	832	1 178
Reclassement activité abandonnée	-	-	(6)	-	(6)
Ecart de conversion	-	(4)	-	-	(4)
Transferts et autres	115	(786)	835	229	393
Valeur brute au 31 décembre 2014	52 673	28 180	33 319	1 764	115 936
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(8 421)	(23 742)	(15 482)	(936)	(48 581)
Dotations	(3 547)	(2 520)	(3 281)	(20)	(9 368)
Cessions	200	132	-	4	336
Variations de périmètre	-	(184)	(24)	(444)	(652)
Reclassement activité abandonnée	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	2	-	-	2
Transferts et autres	-	1 665	(1 780)	-	(115)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(11 768)	(24 647)	(20 567)	(1 396)	(58 378)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	44 215	3 363	11 890	(229)	59 239
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	40 905	3 533	12 752	368	57 558

Le groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et amortit donc linéairement l'ensemble de ses immobilisations incorporelles.

Les fonds de commerce et portefeuille clients sont des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise; à l'exception de la clientèle acquise lors de l'achat du groupe ECS, amortie sur 20 ans, ces éléments sont amortis sur des durées de 3 à 7 ans.

Les concessions, brevets, licences et droits similaires sont principalement des licences acquises et amorties sur leur durée de validité.

Les systèmes d'informations sont issus de développements réalisés par le Groupe et les sociétés qui le rejoignent, et sont amortis sur des durées variables de 3 à 7 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2013

(en milliers €)	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développement interne	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2012	42 636	18 125	22 444	707	83 912
Acquisitions	-	1 374	5 706	-	7 080
Cessions	-	(451)	(778)	-	(1 229)
Variations de périmètre	10 000	8 077	-	-	18 077
Transferts et autres	-	(20)	-	-	(20)
Valeur brute au 31 décembre 2013	52 636	27 105	27 372	707	107 820
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	(5 813)	(15 176)	(14 427)	(706)	(36 122)
Dotations	(2 608)	(1 827)	(1 068)	(231)	(5 734)
Cessions	-	357	13	-	370
Variations de périmètre	-	(7 096)	-	-	(7 096)
Transferts et autres	-	-	-	1	1
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(8 421)	(23 742)	(15 482)	(936)	(48 581)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	36 823	2 949	8 017	1	47 790
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	44 215	3 363	11 890	(229)	59 239

7. ÉCART D'ACQUISITION

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.).

2014 (en milliers €)	Gestion Administrative et Financière	Products & Solutions	Services	Total
Ecart d'acquisition au 1^{er} janvier 2014	108 686	14 851	208 095	331 632
Acquisitions	-	-	50 433	50 433
Cessions	-	-	(242)	(242)
Reclassé en actifs destinés à être cédés	-	-	(1 036)	(1 036)
Dépréciation				
Ecart d'acquisition au 31 décembre 2014	108 686	14 851	257 250	380 787
<i>dont montant brut</i>	<i>108 686</i>	<i>14 851</i>	<i>261 511</i>	<i>385 048</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(4 261)</i>	<i>(4 261)</i>

En 2014, les acquisitions de Digital Dimension, Rayonnance, ASP Serveur, Aragon, Interadapt, Syrix et Comiris ont été affectées à l'activité Services. Les cessions correspondent à la sortie de l'activité A2Z, activité spécialisée dans l'infogérance des PME en Belgique. Les écarts d'acquisition reclassés en actifs destinés à être cédés correspondent à l'activité des Services en Allemagne et ont été dépréciés. Ces opérations sont décrites dans la note 3.

2013 (en milliers €)	Gestion Administrative et Financière	Products & Solutions	Services	Total
Ecart d'acquisition au 1^{er} janvier 2013	108 686	14 851	26 099	149 635
Acquisitions	-	-	181 997	181 997
Dépréciation				
Ecart d'acquisition au 31 décembre 2013	108 686	14 851	208 096	331 632
<i>dont montant brut</i>	<i>108 686</i>	<i>14 851</i>	<i>212 357</i>	<i>335 894</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(4 261)</i>	<i>(4 261)</i>

En 2013, les acquisitions d'Osiatis et d'Exaprobe ont été affectées à l'activité Services. Des corrections ont été apportées sur les écarts d'acquisition d'Ernestel (activité Services) et de France Systèmes (activité Distribution) suite à la revue des balances d'ouverture.

7.1. Définition des Unités Génératrices de Trésorerie

L'accroissement de la taille du groupe, ainsi que l'internationalisation de notre clientèle et la mise en commun de ressources par métier ont conduit le groupe à définir le périmètre de ses Unités Génératrices de Trésorerie comme correspondant à ses trois métiers : Gestion Administrative et Financière, Products & Solutions et Services.

7.2. Tests de dépréciation et pertes de valeur sur les écarts d'acquisitions

Les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ont été effectués conformément à la note 2.11: « Principes comptables – Dépréciation d'actifs ». Dans un contexte de poursuite des activités du groupe, la valeur recouvrable est déterminée en priorité à partir de la valeur d'utilité de l'UGT.

Les valeurs d'utilité des UGT ont été déterminées suivant la méthode D.C.F (actualisation des flux de trésorerie futurs). Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de quatre ans issues des plans et budgets approuvés par le management.

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation des flux ;
- Taux de croissance des flux de trésorerie utilisé au-delà de la période de prévision ;
- Plan d'affaires (chiffre d'affaires et taux de marge).

	2014		2013	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Gestion Administrative et Financière	8,20 %	1,00 %	8,90 %	1,00 %
Services	8,20 %	1,50 %	8,90 %	1,50 %
Products & Solutions	8,20 %	1,00 %	8,90 %	1,00 %

Le taux d'actualisation après impôt retenu correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant des taux de croissance à l'infini cohérents avec les taux de croissance attendus à moyen et long terme du secteur informatique.

Le plan d'affaires est déterminé sur la base des croissances attendues des marchés correspondant aux UGT et tient compte des relais de croissance identifiés par le management. Les taux de marge sont déterminés sur la base des marges historiquement constatées au titre des exercices précédant le début de la période budgétée. Ces taux de marges tiennent compte également des gains de productivité attendus ainsi que des événements connus du management pouvant affecter la rentabilité des activités.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

(en milliers €)	Sensibilité aux taux				Sensibilité aux flux de trésorerie
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		
	+ 1,0 %	(1,0 %)	+ 0,5 %	(0,5 %)	(10 %)
Gestion Administrative et Financière	(67 853)	90 071	29 967	(26 075)	(107 619)
Services	(54 693)	74 160	25 093	(21 608)	(107 275)
Products & Solutions	(12 414)	16 472	5 473	(4 762)	(25 450)

La sensibilité des tests de dépréciation à des modifications défavorables mais néanmoins possibles des hypothèses se présente ainsi :

- Sensibilité raisonnable au taux d'actualisation : une variation simulée jusqu'à +1 point au-delà du taux d'actualisation utilisé ne modifierait pas les conclusions de l'analyse ;
- Sensibilité raisonnable au taux de croissance long terme : dans l'hypothèse pessimiste d'un taux de croissance long terme diminué de 0,5 point, la valeur d'utilité de chaque UGT demeure supérieure à la valeur comptable ;
- Sensibilité raisonnable sur le plan d'affaires : la conclusion serait identique si les prévisions de chiffre d'affaires du plan d'affaires étaient réduites de 10 %, les différents coûts variables étant ajustés en conséquence.

Ainsi, aucun de ces tests de sensibilité n'a pour conséquence de réduire la valeur d'utilité d'une UGT à une valeur inférieure à sa valeur comptable.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2014

Les mouvements de l'exercice 2014 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2013	19 287	36 685	9 695	758	3 327	69 752
Acquisitions	3 252	4 660	840	1 008	-	9 760
Cessions	(39)	(1 690)	(662)	(24)	-	(2 415)
Variations de périmètre	-	1 851	94	423	-	2 368
Reclassement activité abandonnée	-	(7)	(664)	-	-	(671)
Ecart de conversion	14	130	25	-	-	169
Transferts et autres	4 098	(2 985)	397	(973)	73	610
Valeur brute au 31 décembre 2014	26 612	38 644	9 725	1 192	3 400	79 573
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(10 177)	(29 706)	(6 782)	(213)	(1 128)	(48 005)
Dotations	(871)	(4 517)	(952)	(11)	(658)	(7 009)
Reprises	-	2	-	-	-	2
Cessions	34	1 690	640	-	-	2 364
Variations de périmètre	-	(793)	(42)	-	-	(835)
Reclassement activité abandonnée	-	3	574	-	-	577
Ecart de conversion	(10)	(117)	(13)	-	1	(139)
Transferts et autres	(1 142)	770	27	198	(181)	(328)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(12 166)	(32 668)	(6 548)	(26)	(1 966)	(53 373)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	9 110	6 979	2 914	545	2 199	21 747
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	14 446	5 976	3 178	1 166	1 434	26 200

Par ailleurs, le groupe détient en location-financement les immobilisations suivantes :

(en milliers €)	Valeur Brute 2014	Valeur Nette 2014	Valeur Brute 2013	Valeur Nette 2013
Constructions	5 067	1 444	5 067	1 603
Mobilier et Matériel roulant	2 194	1 384	2 063	1 267

La dette et les décaissements futurs liés à ces contrats sont présentés en note 18 et 33.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2013

Les mouvements de l'exercice 2013 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2012	10 879	28 055	5 905	109	2 202	47 150
Acquisitions	90	5 039	1 835	760	60	7 784
Cessions	(5)	(6 149)	(1 105)	(14)	-	(7 273)
Variations de périmètre	4 781	12 978	2 253	232	0	20 244
Ecart de conversion	-	(48)	(18)	(0)	(8)	(74)
Transferts et autres	3 542	(3 190)	825	(329)	1 073	1 921
Valeur brute au 31 décembre 2013	19 287	36 685	9 695	758	3 327	69 752
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	(6 011)	(20 638)	(5 021)	(188)	(1 962)	(33 820)
Dotations	(327)	(3 706)	(663)	(19)	(58)	(4 774)
Reprises	-	3	-	-	-	3
Cessions	7	4 900	1 093	-	-	6 000
Variations de périmètre	(3 826)	(10 316)	(1 599)	(6)	-	(15 746)
Ecart de conversion	-	39	13	0	6	58
Transferts et autres	(20)	11	(604)	-	886	273
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(10 177)	(29 706)	(6 782)	(213)	(1 128)	(48 005)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	4 868	7 417	884	(79)	240	13 330
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	9 110	6 979	2 913	545	2 199	21 747

9. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	Participations des sociétés non consolidées	Participations mises en équivalence	Autres immobilisations financières	Total
Solde au 31 décembre 2012	2	174	12 241	12 417
Augmentation*	-	91	6 309	6 400
Remboursements	-	-	(7 108)	(7 108)
Variations de périmètre	1	385	6 176	6 562
Écart de conversion	0	(20)	(3)	(23)
Retraitement à la juste valeur	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2013	3	630	17 615	18 248
Augmentation*	-	15	5 391	5 406
Remboursements	-	-	(1 091)	(1 091)
Variations de périmètre	8	(484)	196	(280)
Écart de conversion	-	-	1	1
Retraitement à la juste valeur	-	-	108	108
Autres mouvements	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	11	161	22 220	22 393

* L'augmentation pour la colonne des participations mises en équivalence correspond à la quote-part de résultat mise en équivalence.

Les autres immobilisations financières concernent principalement des dépôts et cautionnements.

Échéancier des immobilisations financières

2014	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations des sociétés non consolidées	-	-	-	11	11
Participations mises en équivalence	-	-	-	161	161
Dépôts de garanties - affacturage	-	2 179	2 460	-	4 639
Autres dépôts et cautionnements	-	6 424	11 158	-	17 582
Total	-	8 603	13 618	172	22 393

2013	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations des sociétés non consolidées	-	-	-	3	3
Participations mises en équivalence	-	-	-	630	630
Dépôts de garanties - affacturage	-	2 694	2 042	-	4 736
Autres dépôts et cautionnements	202	5 573	7 104	-	12 879
Total	202	8 267	9 146	633	18 248

10. INTÉRÊTS RÉSIDUELS DANS LES ACTIFS DONNÉS EN LOCATION ET AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Créances à long terme (en milliers €)	2014	2013
Créances fiscales à long terme	280	263
Autres créances à long terme	1 953	1 782
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	62 612	63 462
Total	64 845	65 507

Par échéance	2014	2013
1an < x < 5 ans	63 152	63 538
> 5 ans	1 693	1 969
Total	64 845	65 507

11. STOCKS

(en milliers €)	2014			2013		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Équipements en cours de refinancement	14 074	(2 074)	12 000	8 188	(1 831)	6 357
Autres stocks	33 183	(17 879)	15 304	32 610	(18 650)	13 960
<i>Matériels informatique et telecom</i>	10 427	(665)	9 762	7 710	(507)	7 203
<i>Pièces détachées</i>	22 756	(17 214)	5 542	24 900	(18 143)	6 757
Total	47 257	(19 953)	27 304	40 798	(20 481)	20 317

Valeur brute

(en milliers €)	Au 31-déc-2013	Variation de stocks	Variation de périmètre	Abandon d'activité	Autres variations	Au 31-déc-2014
Équipements en cours de refinancement	8 188	5 882	-	-	4	14 074
Autres stocks	32 610	2 064	375	(1 866)	-	33 183
<i>Matériels informatique et telecom</i>	7 710	2 325	375	-	17	10 427
<i>Pièces détachées</i>	24 900	(261)	-	(1 866)	(17)	22 756
Total	40 798	7 946	375	(1 866)	4	47 257

Perte de valeur sur stocks

(en milliers €)	Au 31-déc-2013	Dotations	Reprises	Variations de périmètres	Abandon d'activité	Autres Variations (reclassement)	Au 31-déc-2014
Équipements en cours de refinancement	(1 832)	(243)	-	-	-	1	(2 074)
Autres stocks	(18 649)	(5 089)	4 319	120	1 426	(6)	(17 879)
<i>Matériels informatique et telecom</i>	(506)	(219)	217	(18)	(133)	(6)	(665)
<i>Pièces détachées</i>	(18 143)	(4 870)	4 102	138	1 559	-	(17 214)
Total	(20 481)	(5 332)	4 319	120	1 426	(5)	(19 953)

12. CLIENTS, AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers €)	2014	2013
Clients	647 050	662 927
Autres débiteurs	76 932	49 961
Clients et Autres Débiteurs	723 982	712 888
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	25 863	27 907

Clients

(en milliers €)	2014	2013
Clients - valeur brute	687 356	705 387
Clients refinanceurs	110 962	187 021
Autres Clients	576 393	518 366
Perte de valeur sur créances douteuses	(40 306)	(42 460)
Valeur nette	647 050	662 927

Les clients refinanceurs sont des établissements financiers, filiales de banques.

Perte de valeur sur créances douteuses

(en milliers €)	Au 31/12/2013	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres Variations	Abandon d'activité	Au 31/12/2014
Perte de valeur sur créances douteuses	(42 460)	(6 310)	7 943	(144)	579	86	(40 306)

Une réduction de valeur des créances est enregistrée dès lors qu'un doute sérieux existe sur la recouvrabilité de ces créances.

Les dépréciations au titre de l'encours de créances de l'activité Gestion administrative et financière s'élèvent à 33 797 milliers d'euros

Autres débiteurs

(en milliers €)	2014	2013
Créances fiscales hors IS	37 090	18 870
Fournisseurs débiteurs	11 653	9 055
Avances aux agents	194	385
Créances d'affacturage	25 549	20 196
Autres	2 446	1 455
Autres Débiteurs	76 932	49 961
Partie court terme de l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location	25 863	27 907

Les créances de TVA sont à analyser de manière corrolaire avec les dettes de TVA. Les autres débiteurs représentent des avances personnel et diverses créances sur les tiers (fournisseurs, Trésor Public, ...)

Autres actifs courants

(en milliers €)	2014	2013
Charges constatées d'avance	34 456	32 802
Autres actifs courants	34 456	32 802

13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers €)

	2014	2013
Disponibilités	192 900	94 209
Caisses	1 496	53
Comptes à vue	191 404	94 156
Équivalents de trésorerie	14 435	55 931
Comptes à terme	7 750	54 926
Valeurs mobilières de placement	6 685	1 005
Trésorerie	207 335	150 140

14. JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix du marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation de marché nécessaire à la valorisation.

De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs et de la trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

Au titre de l'exercice 2014, les actifs financiers du groupe s'analysent comme suit :

(en milliers €)	Notes	Rubriques du bilan	Catégorie IAS 39	Traitement comptable IAS 39		Valeur comptable
				Coût amorti	Juste valeur par résultat	
		Niveau de Juste valeur*		niveau 2	niveau 2	
9		Immobilisations financières	Prêts et créances	22 221	-	22 221
9		Immobilisations financières	Actifs en juste valeur par résultat	-	172	172
10		Créances long terme	Prêts et créances	2 233	-	2 233
12		Clients	Prêts et créances	647 050	-	647 050
12		Autres Débiteurs	Prêts et créances	76 932	-	76 932
13		Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs en juste valeur par résultat	-	207 335	207 335
		Total des actifs financiers		748 436	207 507	955 943

* cf. note 2.3.1

Au vu des informations détenues par la société, la juste valeur des actifs financiers s'assimile à la valeur comptable.

15. ÉLÉMENTS SUR CAPITAUX PROPRES

15.1. Éléments sur le capital social

	Nombre d'actions			Valeur (en milliers d'euros)		
	Total	Autocontrôle	En circulation	Capital social	Prime d'émission	Autocontrôle
Au 31 décembre 2012	96 691 588	2 202 511	94 489 077	17 077	72 530	(9 894)
Émission	15 840 618	-	15 840 618	2 797	104 233	-
Achats de titres d'autocontrôle	-	4 869 489	(4 869 489)	-	-	(31 325)
Ventes de titres d'autocontrôle	-	(291 604)	291 604	-	-	1 084
Annulation de titres	(6 014 892)	(6 014 892)	-	-	-	34 073
Levées d'options						
Rachat d'OCEANE	-	-	-	-	(1 774)	-
Au 31 décembre 2013	106 517 314	765 504	105 751 810	19 874	174 989	(6 062)
Ventes de titres d'autocontrôle	-	(916 132)	916 132	-	-	7 084
Achats de titres d'autocontrôle	-	8 276 121	(8 276 121)	-	-	(58 286)
Conversion d'OCEANE par émission d'actions nouvelles	9 055 276	-	9 055 276	1 690	45 850	-
Conversion d'OCEANE par livraison d'actions existantes	-	(4)	4	-	-	-
Rachats et destructions d'OCEANE	-	-	-	-	(15 536)	-
Destructions d'actions propres	(3 053 303)	(3 053 303)	-	-	-	19 405
Levées d'options	-	(3 612 000)	3 612 000	-	-	29 158
Au 31 décembre 2014	112 519 287	1 460 186	111 059 101	21 564	205 303	(8 701)

Le nombre d'actions ou dématérialisées s'élève à 76 772 370.

Le nombre d'actions nominatives est de 35 746 917.

Au 31 décembre 2014, le capital autorisé disponible s'élève à 7 717 627 euros.

15.2. Réserve de conversion

La réserve de conversion représente l'effet cumulé de change résultant de la consolidation des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que l'euro.

Le montant des différences de change en capitaux propres se répartit comme suit :

Différences de change par devise (en milliers €)	2014	2013
Real Brésilien (BRL)	36	(24)
Dollar Canadien (CAD)	(26)	(33)
Franc Suisse (CHF)	(507)	(535)
Yuan (CNY)	(107)	(59)
Couronne Tchèque (CZK)	(150)	(133)
Livre Sterling (GBP)	(2 518)	(3 324)
Dollar Américain (USD)	(19)	(13)
Dirham Marocain (MAD)	78	(100)
Peso Mexicain (MXN)	(6)	22
Zloty (PLN)	(347)	(229)
Nouveau leu Roumain (RON)	(99)	(94)
Total	(3 665)	(4 522)

Les fonds propres ont donc été réduits de ce montant au 31 décembre 2014.

15.3. Variation de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

15.3.1. Plan d'attribution de souscription d'actions

Depuis 1998, il a été consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe, des plans d'actions à prix unitaire convenu. Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Plans d'options	Options non encore exercées au 31 déc. 2013	Options émises sur la période	Options exercées sur la période	Options expirées ou perdues	Options non encore exercées au 31 déc. 2014	Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 déc. 2013	Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 déc. 2014	Prix d'exercice (en euros)	Cours moyen de l'action au moment de l'exercice	Date limite d'exercice
2010	353 000	-	(353 000)	-	-	1 412 000	-	2,74	8,10	août 2015
	550 000	-	(550 000)	-	-	2 200 000	-	2,48	8,11	déc. 2014
2011	30 000	-	-	-	30 000	120 000	120 000	3,23	-	déc. 2015
	790 000	-	-	-	790 000	3 160 000	3 160 000	3,06	-	déc. 2016
2013	1 100 000	-	-	(25 000)	1 075 000	1 075 000	1 075 000	5,96	-	déc. 2018
2014	-	2 075 000	-	-	2 075 000	-	2 075 000	5,52	-	déc. 2019
Total	2 823 000	2 075 000	(903 000)	(25 000)	3 970 000	7 967 000	6 430 000			

Le Comité de Rémunérations a validé en décembre 2014 un plan d'émission de 2 500 000 droits de souscription, dont 2 075 000 ont été émises sur l'exercice 2014 : la formule retenue permettra à Econocom Group d'émettre des actions nouvelles lors de l'exercice de ces options.

Les justes valeurs des options ont été évaluée à la date d'attribution selon le modèle mathématique de Black-scholes-Merton (cf. note 2.14). Les évaluations ainsi que les principales hypothèses retenues sont présentées dans le tableau ci-après :

Informations générales	Hypothèses pour l'évaluation initiale selon IFRS 2					
	Options non encore exercées	Juste Valeur	Volatilité	Durée	Dividende futur estimé (en euros) ⁽²⁾	TISR ⁽¹⁾
Plans d'options						
2011	30 000	2,69	34 %	3 ans	0,4	2,00 %
	790 000	2,81	34 %	4 ans	0,4	2,00 %
2013	1 075 000	1,21	24 %	4 ans	0,15	1,14 %
2014	2 075 000	0,71	28 %	4 ans	0,13	0,32 %

(1) TISR : taux d'intérêt sans risque.

(2) Les options attribuées avant 2012 donnent droits à quatre actions.

Conformément à IFRS 2, les options sont évaluées à leur juste valeur en date d'attribution. Cette juste valeur est amortie sur la durée de service nécessaire pour pouvoir les exercer.

La volatilité attendue est calculée par la société de bourse gérant le titre sur une base quotidienne et sur une durée en adéquation avec la durée des options et l'historique des variations du titre.

Une description détaillée de ces plans d'attribution est donnée au point 5.10. du Rapport de Gestion.

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2014 au titre des paiements en actions s'élève à 0,9 million d'euros comptabilisés en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant. A partir de 2014, un effet d'impôt a été constaté à hauteur de 0,3 million d'euros au titre de la charge 2014 et de 1,1 million d'euros au titre des années antérieures.

La charge 2013 s'élevait à 1,2 million d'euros comptabilisés dans le résultat opérationnel courant. Conformément à la norme IFRS 2, cette charge, après effet impôt, a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

15.3.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les impacts sur les capitaux propres de ces obligations consolidées sont présentés en note 17.

15.3.3. Actions d'autocontrôle

Le groupe dispose d'un plan de rachat d'actions propres.

Ces titres d'autocontrôle sont détenus par la Société Econocom Group SA/NV. Le nombre total d'actions détenues ne peut excéder 20 % du nombre total d'actions émises constituant le capital social.

Le coût net d'acquisition des titres achetés et le produit de cession des titres vendus ont été imputés respectivement en diminution et augmentation des capitaux propres.

15.3.4. Rémunérations des actions

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le groupe au titre des exercices antérieurs. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilé à du capital libéré à raison de 0,15 euro par action, à la place d'un versement de dividende.

	A verser en 2015	Distribué en 2014	Distribué en 2013
Rémunération totale (en milliers d'euros)	16 877	12 904	9 280
Rémunération par action (en euros)	0,15	0,12	0,10

Dans la mesure où ce remboursement de prime d'émission est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les États financiers au 31 décembre 2014.

15.4. Évolution des intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2014, les intérêts minoritaires s'élevèrent à 19,5 millions d'euros (0,1 million d'euros au 31 décembre 2013). L'évolution est présentée ci-après :

(en milliers €)

Au 31 décembre 2013	112
Investissement dans Digital Dimension	5 990
Quote-part de situation nette sur les participations attribuées aux minoritaires	21 022
Engagement de rachat de participations minoritaires au niveau des entités contrôlées par Digital Dimension	(8 260)
Part de résultat global attribuable aux minoritaires	683
Au 31 décembre 2014	19 547

Au 31 décembre 2014, ce poste inclut essentiellement :

- la part des associés minoritaires dans le sous-groupe Digital Dimension pour 14,3 millions d'euros (George Croix, les actionnaires minoritaires de Rayonnance, Aragon et ASP Serveur).
- la part des associés minoritaires d'Interadapt au Brésil pour 5,1 millions d'euros.

Une information financière résumée de la contribution de ces deux sous-groupes est présentée dans la note 4.

16. PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Provisions non courantes

Les provisions pour risques liés à l'activité Gestion Administrative et Financière représentent les provisions sur risques portant sur des encours.

Provisions courantes

Les provisions pour restructuration et risques sociaux couvrent les coûts liés aux litiges avec les salariés et les coûts liés aux réorganisations en cours ou annoncées dans le groupe (notamment risques de perte de valeur et d'indemnités avant que celles-ci ne soient calculées).

Les risques juridiques et fiscaux concernent les litiges en cours avec des clients, des agents ou des administrations fiscales.

Les provisions pour commissions différées sont calculées contrat par contrat sur l'Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat.

Les provisions pour risques liés à l'activité Gestion Administrative et Financière représentent les provisions sur risques portant sur des encours.

Les autres provisions liées à l'activité représentent l'ensemble des risques liées à nos activités de Service et d'Approvisionnement, dans le cadre de nos obligations réglementaires et contractuelles.

Certains litiges sont décrits dans la note 38 – appréciations émises par la direction et sources d'incertitude.

Passifs éventuels

En dehors des risques généraux mentionnés à la note 33, le groupe n'a pas identifié de risque significatif non provisionné dans ses comptes.

(en milliers €)	Restructuration et Risques sociaux	Risques juridiques et fiscaux	Commissions différées	Autres risques	Risques sur actifs transférés	Total
Solde au 31 décembre 2012	7 541	11 391	3 054	5 504	2 805	30 295
Dotations	2 857	2 305	333	673	-	6 168
Reprises/ utilisations	(6 182)	(3 901)	(1 266)	(390)	(3 258)	(14 997)
Variations de périmètre	7 414	2 770	-	5 057	-	15 241
Écarts de conversion	-	-	(3)	-	29	26
Autres mouvements	149	2 342	(8)	44	624	3 151
Solde au 31 décembre 2013 publié	11 779	14 907	2 110	10 888	200	39 884
Retraitement de l'ouverture	151	690	-	1 056	-	1 897
Solde au 31 décembre 2013 retraité	11 930	15 597	2 110	11 944	200	41 781
Dotations	11 026	2 748	156	1 210	-	15 140
Reprises/ utilisations	(4 963)	(7 671)	(186)	(1 468)	-	(14 288)
Variations de périmètre	1 532	460	16	-	-	2 008
Écarts de conversion	1	5	(1)	(1)	-	4
Autres mouvements	18	59	3	897	104	1 081
Solde au 31 décembre 2014	19 544	11 198	2 098	12 582	304	45 726
Courant	19 484	11 098	2 098	7 660	304	40 643
Non courant	61	100		4 922		5 083

(en milliers €)	2014	2013 retraité	2013 publié
Provisions non courantes (part long terme)	5 083	4 105	3 105
Provisions courantes (part court terme)	40 643	37 676	36 779
Total Provisions	45 726	41 781	39 884

(en milliers €)	Dotations	Reprises
Résultat opérationnel courant	4 940	(9 737)
Éléments opérationnels non courants	10 200	(4 533)
Impôts	-	(18)
Total	15 140	(14 288)

17. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

17.1. Description des régimes

Les salariés du groupe bénéficient d'avantages à court terme (conгés payés, conгés maladie, participation aux bénéfices) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière).

Les avantages à court terme sont comptabilisés dans les charges des différentes entités du groupe, qui les accordent.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

17.1.1. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite).

En raison de la législation belge (Loi Vandebroucke) tous les régimes belges à cotisations définies sont considérés en IFRS comme des régimes à prestations définies. En effet, la Loi Vandebroucke stipule que l'employeur a l'obligation de garantir un rendement minimum de 3,75 % pour les primes versées par les travailleurs, et de 3,25 % pour les primes payées par l'employeur. En raison de ce rendement minimum garanti pour les régimes à cotisations définies en Belgique, l'employeur est exposé à un risque financier (il existe une obligation légale de payer des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer tous les avantages liés aux coûts des services passés). En raison de cette incertitude, depuis 2013, ces plans sont classés et comptabilisés comme des régimes à prestations définies selon IAS 19.

17.1.2. Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé (DBO : Defined Benefit Obligation) est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du groupe.

Pour le groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France :
 - indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération moyenne perçue au cours de douze derniers mois d'activité. L'article 22 de la Convention précise néanmoins que la rémunération ne doit pas intégrer les primes, gratifications et majorations pour heures supplémentaires, déplacement et détachement.
 - le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction des Ressources Humaines France une fois par an en novembre de chaque année.
 - le montant calculé reste en provision au bilan.

Au cours de l'année 2012, il a été décidé de regrouper l'ensemble des salariés français dans la même convention collective, avec pour conséquence pour certains salariés une augmentation de l'obligation du groupe au titre des indemnités de fin de carrière. En conformité avec la norme IAS19R, cette modification de régime a été passée en charge en 2012.

- les indemnités de cessation de service en Italie:
 - droits acquis par le salarié pour chaque année d'ancienneté au prorata de sa rémunération annuelle brute, revalorisés annuellement et versés sous formes d'avance ou au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement.
 - le montant calculé reste en provision au bilan. Tous les droits postérieurs au 1^{er} janvier 2007 ont été transférés à un organisme tiers, la provision ne concerne donc que les droits acquis au 31 décembre 2006, encore à la charge de l'employeur au 31 décembre 2014.
- les assurances « groupe » en Belgique :
 - plans dits à cotisations définies, offrant une rémunération garantie sur des versements effectués par l'employeur et le salarié et versés sous forme de capital ou d'une annuité équivalente ou en cas de décès pendant l'emploi, le versement d'une indemnité. La rémunération garantie par l'assureur étant incertaine, le groupe présente ces plans en régimes à prestations définies malgré une faible variabilité du solde au bilan. La comptabilisation de l'engagement net a été comptabilisée rétroactivement en autres éléments du résultat global en 2012 en accord avec les principes comptables IFRS.
 - plans dits à prestations définies, offrant un capital ou une annuité équivalente en fonction du salaire et du nombre d'années de service ou une indemnité en cas de décès pendant l'emploi.
- la retraite d'entreprise en Autriche : versée en fonction des années de service, elle couvre aussi les risques de décès et d'invalidité et inclut une reversion au conjoint survivant.

Le groupe dispose d'actifs de couverture en France, en Belgique et en Autriche. Le taux de rendement attendu des actifs a été fixé au même niveau que le taux d'actualisation de l'engagement.

Les prestations directement versées par le groupe attendues en 2015 sont de l'ordre de 900 k€.

17.2. Hypothèses actuarielles et ajustements liés à l'expérience

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme. Ces paramètres sont revus chaque année.

	France		Autres pays	
	2014	2013	2014	2013
Âge de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	64 - 65 ans	64 - 65 ans
Évolutions des salaires et droits acquis	1,75 % - 2,25 %	2,7 % - 3 %	1 % - 2,8 %	1 % - 3 %
Taux d'actualisation des engagements	1,75 %	3,00 %	1,75% - 2 %	3 % - 3,75 %
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	INSEE 2009-2011	-	-

Le niveau de rotation des effectifs a été déterminée sur la base d'observations statistiques au sein de chaque pays et de chaque activité. Ce niveau de rotation est appliqué en fonction de la classe d'âge des membres du personnel, et pour certains pays, en fonction du statut du salarié (cadre/non cadre).

Une baisse d'environ 0,25 % du taux d'actualisation des engagements entraînerait une hausse de la provision d'environ 1,5 million d'euros. Une hausse de 0,25 % entraînerait une diminution de la provision de 1,4 million d'euros.

En application de la norme IAS 19, les taux d'actualisation retenus pour notre évaluation sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé sur un horizon correspondant à celui des obligations du groupe.

Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à (5 202)k€ contre (2 394)k€ en 2013.

(en milliers €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur actuelle de l'obligation	3 702	11 689	11 714	28 205	49 178	56 055
Valeur actuelle des actifs	-	-	-	10 927	18 520	19 924
(Pertes) et gains liés à l'expérience	45	59	34	61	1 168	(931)

17.3. Détail des charges et des produits comptabilisés en résultat

Éléments des coûts de retraite (en milliers €)	2014	2013
Coût des services rendus	(3 626)	(1 412)
Prestations payées	1 991	275
Coût financier	(1 443)	(646)
Rendement attendu des actifs de couverture	597	68
Modification de régime	-	-
Total des coûts comptabilisés dans le compte de résultat	(2 481)	(1 715)
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	(2 808)	490
Autres mouvements en AERG	-	-
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(2 808)	490

Les coûts comptabilisés au résultat sont présentés dans la ligne « Frais de personnel » à l'exception du coût financier comptabilisé en « charges financières ».

17.4. Mouvement de la provision au bilan

Variation de la provision 2014

(en milliers €)	Ouverture	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	Écarts de réévaluation	Autres	Clôture
France	25 647	223	2 654	(179)	3 265	-	31 610
Autres pays	5 011	-	1 779	(1 812)	(457)	-	4 521
Total	30 658	223	4 433	(1 991)	2 808	-	36 131

Variation de la provision 2013

(en milliers €)	Ouverture	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	Écarts de réévaluation	Autres	Clôture
France	14 116	10 568	1 574	(134)	(480)	3	25 647
Autres pays	3 161	1 860	140	(141)	(9)	-	5 011
Total	17 278	12 428	1 714	(275)	(490)	3	30 658

17.5. Variation des actifs de couverture

Variation des actifs de couverture 2014

(en milliers €)	Ouverture	Effet périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Écarts de réévaluation	Autres	Clôture
France	5 375	-	160	-	(362)	17	-	5 190
Autres pays	13 145	-	743	1 591	(961)	216	-	14 734
Total	18 520	-	903	1 591	(1 323)	233	-	19 924

Variation des actifs de couverture 2013 (retraité)*

(en milliers €)	Ouverture	Effet périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Écarts de réévaluation	Autres	Clôture
France	-	5 435	56	-	(80)	(36)	-	5 375
Autres pays	10 927	2 206	12	-	(6)	(26)	32	13 145
Total	10 927	7 641	68	-	(86)	(62)	32	18 520

* Retraité par rapport au publié 2013 : impact du plan en Autriche qui était présenté en net.

Répartition des actifs : 100 % Assurances.

17.6. Décaissements attendus des régimes à prestations définies (sans actualisation) à horizon 10 ans

Présentation des échéanciers de décaissements attendus des principaux régimes à prestation définies :

(en milliers €)	Moins d'un an	Entre 1 à 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Total
Décaissements attendus	825	551	938	1 416	2 232	19 121	25 083

18. DETTES FINANCIÈRES ET ENDETTEMENT NET

18.1. Dettes financières incluses dans l'endettement net

(en milliers €)	31-déc-14	31-déc-13
Dettes de location-financement et assimilés	2 972	3 106
<i>Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier</i>	<i>1 706</i>	<i>2 013</i>
<i>Autres dettes de location-financement</i>	<i>1 266</i>	<i>1 093</i>
Emprunts obligataires	166 956	73 924
Autres emprunts	43 027	13 703
Passifs non courants portant intérêt	212 955	90 733
Emprunts bancaires	43 038	43 158
Emprunts obligataires (part à moins d'un an)	2 625	3 138
Dettes de location-financement et assimilés	44 298	43 518
<i>Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier</i>	<i>266</i>	<i>291</i>
<i>Dettes sur contrats refinancés avec recours⁽¹⁾</i>	<i>43 639</i>	<i>42 966</i>
<i>Autres dettes de location-financement</i>	<i>393</i>	<i>261</i>
Découverts bancaires	2 878	266
Dettes d'affacturage⁽²⁾	7 410	8 617
Passifs courants portant intérêt	100 249	98 697
Total de l'endettement financier	313 204	189 430

(1) La dette sur contrats refinancés avec recours est adossée aux loyers de nos clients sur des contrats refinancés, mais sur lesquels le groupe conserve une part du risque de crédit. Le groupe a donc réintégré un montant similaire de créances non cédées selon la norme IAS 32 « instruments financiers – prestation ».

(2) Les dettes d'affacturage se composent des risques résiduels de nos contrats d'affacturage.

Le 8 janvier 2014, Econocom Group SA/NV a émis des obligations convertibles (ORNANE) pour un montant total de 175 millions d'euros.

Ces obligations convertibles sont cotées à la bourse de Francfort (Freiverkehr) et leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- Maturité : 5 ans.
- Taux de coupon annuel : 1,5 %.
- Prix d'émission : 10,60 euros.

Elles seront remboursées en numéraire le 15 janvier 2019 au prix de 11,16 euros.

L'ORNANE est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation.

En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, laquelle est possible à tout moment, le nombre d'actions Econocom qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et / ou actions) que le groupe retiendra.

Ce facteur de variabilité est enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur à chaque arrêté. Dans le tableau de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur a été retraitée pour le calcul de la Capacité d'autofinancement.

Dans les comptes consolidés, les obligations convertibles sont considérées en majeure partie comme des dettes financières (169,5 millions d'euros), sauf l'instrument dérivé inclus dans l'obligation, dont la valeur (5,6 millions d'euros) est portée dans le poste autres créditeurs. Après prise en compte des frais d'émission, le taux d'intérêt effectif de la composante dette de l'obligation ressort à 3,68 %.

Analyse par échéance des passifs non courants

(en milliers €)	Total 2014	1 an < x <5 ans	> 5 ans
Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier	1 706	336	1 370
Autres dettes de location-financement	1 266	1 266	-
Emprunts obligataires	166 956	166 956	-
Autres emprunts	43 027	43 027	-
Total	212 955	211 585	1 370

(en milliers €)	Total 2013	1 an < x <5 ans	> 5 ans
Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier	2 013	1 330	683
Autres dettes de location-financement	1 093	1 093	-
Emprunts obligataires	73 924	73 924	-
Autres emprunts	13 703	13 703	-
Total	90 733	90 050	683

Analyse de l'endettement net

La notion d'endettement financier est présentée dans la note.2.12.6.

(en milliers €)	31-déc-14	31-déc-13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	207 335	150 140
Dettes Bancaires	(86 001)	(57 127)
Trésorerie Nette bancaire	121 334	93 013
Dettes obligataire convertible	169 581	77 062
Contrats avec recours	43 639	42 966
Dettes d'affacturage avec recours	7 410	8 617
Autres dettes dont crédit-bail immobilier	6 573	3 658
Endettement net	(105 869)	(39 290)

L'endettement net exclut les dettes d'engagement brut de valeur résiduelle financière.

Les taux effectifs moyens par nature se déclinent comme suit :

(en %)	2014	2013
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	3,68 %	5,34 %
Lignes de financements	1,55 %	1,50 %
Dettes d'affacturage	0,77 %	0,89 %

(1) En 2014, il s'agit du taux effectif de l'ORNANE. En 2013, il s'agissait du taux de l'OCEANE. Pour l'ORNANE, le coupon annuel est de 1,5 %. Le taux d'intérêt effectif ressort à 3,68 %.

18.2. Dettes d'engagement brut de valeur résiduelle financière

Les dettes « d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières » constituent une dette en général à long terme qui est actualisée. Cette dette correspond à l'engagement du groupe de racheter les équipements loués aux organismes financiers lorsque les contrats viennent à échéance.

Les valeurs nettes et brutes des valeurs résiduelles financières enregistrées en dettes financières s'analysent suivant l'échéancier comme suit :

2014 (en milliers €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Valeur brute totale des valeurs résiduelles financières	13 012	38 001	158	51 171

2013 (en milliers €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Valeur brute totale des valeurs résiduelles financières	15 298	32 700	773	48 771

18.3. Locations simples et engagements de paiements futurs minimaux

Les engagements de location simple s'analysent comme suit :

Analyse par échéance des engagements de location simple

Paiements futurs minimaux

(en milliers €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	2014	2013
Engagements de location simple - Immobilier	8 560	18 476	3 153	30 189	42 833
Engagements de location simple - Véhicules	8 896	11 590	163	20 649	28 614
Total	17 456	30 066	3 316	50 838	71 447

Charges de location simple de la période

(en milliers €)	2014	2013
location simple – Immobilier	18 127	11 467
location simple – Véhicules	11 774	9 909
Total	29 901	21 376

19. FOURNISSEURS, AUTRES CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers €)	2014	2013
Fournisseurs	464 103	494 558
Autres crédateurs	221 105	193 048
Total Fournisseurs et autres crédateurs	685 208	687 606

Les autres crédateurs se décomposent comme suit :

(en milliers €)	2014	2013
Dettes fiscales et sociales	205 424	177 396
Dividendes à payer	423	79
Dérivé incorporé de l'ORNANE	5 620	-
Clients crédateurs et autres	9 638	15 573
Autres crédateurs	221 105	193 048

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers €)	2014	2013
Autres dettes	16 613	41 486
Produits constatés d'avance	132 840	132 214
Divers passifs courants	4 233	4 496
Autres passifs courants	153 686	178 196

Le poste « autres dettes » comprend le solde des paiements différés sur les acquisitions, dettes échues à moins d'un an.

20. JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs et autres créditeurs est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

(en milliers €)		Traitement comptable IAS 39			Valeur comptable
Notes	Rubriques du bilan	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
	Niveau de Juste valeur*	niveau 2	niveau 2	niveau 3	
18	Passifs non courants et courants portant intérêt	313 205	-	-	313 205
	<i>Obligation convertible</i>	169 581	-	-	169 581
	<i>Dettes de location financement</i>	47 270	-	-	47 270
	<i>Découverts bancaires</i>	2 878	-	-	2 878
	<i>Emprunts bancaires et autres emprunts</i>	93 476	-	-	93 476
	Passifs non courants ne portant pas intérêt	3 375	-	17 328	20 703
	Engagement brut de valeurs résiduelles financières	51 171	-	-	51 171
19	Fournisseurs	464 103	-	-	464 103
19	Autres créditeurs	210 513	5 696	4 895	221 104
	Autres passifs courants	153 730	-	-	153 730
	Total des passifs financiers	1 196 097	5 696	22 223	1 224 016

* cf. note 2.3.1

Les passifs non courants ne portant pas intérêt estimés à la juste valeur par résultat correspondent aux dettes d'acquisitions.

Les autres créditeurs évalués à la juste valeur par résultat (de niveau 2) correspondent à la composante dérivé de l'ORNANE et à d'autres instruments financiers dérivés utilisés dans la couverture opérationnelle de nos risques de changes.

Au vu des informations détenues par la société, la juste valeur des passifs financiers s'assimile à la valeur comptable, sauf pour l'obligation convertible (ORNANE) dont la valeur de cotation s'élevait à 10,37 euros par obligation au 31 décembre 2014 (dont intérêts courus), soit une valeur de marché de 171,2 millions d'euros pour l'ensemble des ORNANE en circulation à cette date.

Les passifs financiers de niveau 3 correspondent à des dettes sur options croisées de rachat de minoritaires (16,6 millions d'euros), et à des dettes sur acquisitions de sociétés. Ils sont évalués selon des estimations de niveau de performances futures des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT).

21. PRODUITS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Les produits des activités poursuivies se répartissent par métier comme suit :

(en milliers €)	2014	2013
Gestion Administrative et Financière	1 044 763	1 027 560
Products & Solutions	384 767	323 284
Services	663 013	415 755
Activités diverses	69	126
Total des produits des activités poursuivies	2 092 612	1 766 725

22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	2014	2013
Salaires et traitements	(298 810)	(202 140)
Charges sociales	(122 285)	(83 427)
Charges de l'exercice relatives aux pensions et avantages assimilés donnant lieu à des provisions	(2 274)	(856)
Participation des salariés	(2 477)	(1 997)
Autres charges de personnel	(15 443)	(8 799)
Total	(441 289)	(297 219)

Les charges afférentes aux régimes de retraites à prestations définies concernent les filiales en France, en Italie, en Belgique et en Autriche.

Les caractéristiques des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées en note 17.

L'impact des plans de rémunération en actions ou liés aux actions s'élève à :

(en milliers €)	2014	2013
Stock-options ⁽¹⁾	(943)	(1 236)
Total	(943)	(1 236)

(1) dont 855 k€ en charges de personnel.

23. CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	2014	2013
Services extérieurs (loyers, entretien, assurances...)	(39 050)	(32 644)
Commissions agents	(23 012)	(18 795)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(45 860)	(39 441)
Autres services et biens divers (sous-traitance, relations publiques, transports,...)	(47 939)	(35 486)
Total	(155 861)	(126 366)

24. DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations et reprises aux amortissements et provisions s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	2014	2013
Immobilisations incorporelles-concessions, brevets, licences et droits similaires, fonds de commerce	(7 427)	(5 639)
Immobilisations corporelles données en location	(658)	(58)
Immobilisations corporelles - Autres immobilisations	(6 445)	(4 645)
Provisions pour risques et charges d'exploitation	4 832	9 258
Total dotations et reprises aux amortissements et provisions	(9 699)	(1 084)

25. PERTE NETTE DE VALEUR SUR ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille la perte nette sur actifs courants et non courants par nature.

(en milliers €)	2014	2013
Perte de valeur sur stocks	(5 332)	(2 007)
Reprise de perte de valeur sur stocks	4 319	1 801
Perte de valeur sur créances douteuses	(6 310)	(11 602)
Reprise de perte de valeur sur créances douteuses	7 943	5 209
Gains et pertes sur réalisations de créances	(2 590)	234
Gains et pertes sur réalisations d'autres actifs	2 725	1 029
Total	755	(5 336)

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION COURANTS

Les autres produits et charges d'exploitation courants s'analysent comme suit :

(en milliers €)	2014	2013
Refacturations et indemnités reçues	4 929	2 653
Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(477)	(573)
Refacturations et indemnités versées	(2 516)	(2 839)
Autres produits et charges d'exploitation	1 936	(759)

27. RÉSULTAT FINANCIER D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges financiers opérationnels selon leur nature :

(en milliers €)	2014	2013
Produits financiers opérationnels liés à l'activité Gestion Administrative et Financière	6 705	5 935
Produits des activités circulants	142	259
Produits financiers opérationnels divers	266	226
Différences de change	1 427	784
Total produits financiers opérationnels	8 540	7 204
Charges financières opérationnelles liées à l'activité Gestion Administrative et Financière	(2 824)	(3 283)
Charges financières opérationnelles diverses	(1 864)	(1 004)
Différences de change	(1 765)	(748)
Total charges financières opérationnelles	(6 453)	(5 035)
Résultat financier d'exploitation	2 087	2 169

Différences de change nettes au résultat

(en milliers €)	2014	2013
CAD	(2)	(1)
CHF	(4)	(14)
CNY	23	16
CZK	(13)	(23)
EUR (€)	(172)	36
GBP (£)	129	(5)
MAD	(255)	(30)
MXN	(40)	65
PLN	(12)	(3)
RON	(9)	(11)
USD (\$)	17	7
Total	(338)	36

28. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en milliers €)	2014	2013
Coûts liés à des réorganisations	(22 623)	(11 697)
Coûts d'acquisition	(1 006)	(1 478)
Autres charges	(1 954)	(614)
Autres charges opérationnelles	(25 583)	(13 789)
Autres produits opérationnels	667	385
Autres produits opérationnels	667	385
Total	(24 916)	(13 404)

Les coûts liés aux réorganisations sont liés majoritairement au regroupement des équipes de services depuis l'intégration d'Osiatis au deuxième semestre 2013. Les coûts d'acquisition se rapportent aux acquisitions de l'exercice dont principalement les prises de contrôle réalisées par Digital Dimension. Les autres charges incluent les dépréciations de l'écart d'acquisition de l'activité Services en Allemagne, et un amortissement de nature exceptionnelle.

Les autres produits opérationnels concernent des litiges dont le dénouement a été favorable à Econocom.

29. RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers €)

	2014	2013
Plus-value sur cession d'actifs financiers	143	246
Variation de juste valeur du dérivé incorporé ORNANE	3 824	-
Autres produits financiers	312	45
Produits financiers	4 279	291
OCEANE - Charges d'intérêt	(1 916)	(4 858)
OCEANE - Pertes sur rachat	(1 057)	-
ORNANE - Coupon à payer 1,5 %	(2 488)	-
ORNANE - Charges restantes - Coût amorti	(3 782)	-
Charges de dettes long terme	(625)	(126)
Variation du coût actuariel des provisions pour engagements de retraite	(884)	(583)
Intérêts sur découverts bancaires	(3 315)	(2 258)
Charges financières d'affacturage	(1 950)	(1 395)
Autres charges financières	(76)	(813)
Charges financières	(16 093)	(10 033)
Résultat financier	(11 814)	(9 742)

Les intérêts financiers sur comptes bancaires ainsi que les charges financières d'affacturage ont été reclassés de résultat opérationnel financier à résultat financier pour se conformer aux pratiques de marché.

30. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

30.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

30.1.1. Compte de résultat

(en milliers €)	2014	2013
Impôt courant	(18 607)	(19 436)
Impôt différé	(2 397)	(3 692)
Charge d'impôt - activités poursuivies	(21 004)	(23 128)

L'impôt afférent aux activités abandonnées s'élève respectivement à (21 k€) en 2014 et à 274 k€ en 2013.

30.1.2. Rationalisation du taux d'impôt

(en milliers €)	2014	2013
Résultat avant impôt	55 539	67 776
Charge d'impôt	(21 004)	(23 128)
Taux effectif d'impôt du groupe rapporté au résultat avant impôt	37,82 %	34,12 %

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en milliers €)	2014	2013
Résultat net, part Groupe avant Résultat SME	30 864	44 047
Intérêts des minoritaires	682	19
Charge d'impôt	(21 004)	(23 128)
Résultat des activités abandonnées	(2 989)	(582)
Résultat avant impôt	55 539	67 776
Charge d'impôt théorique au taux courant belge (2014 et 2013:33,99 %)	(18 878)	(23 037)
Rapprochement:		
Différences permanentes	(1 876)	(2 828)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non reconnus	(2 196)	(653)
Déficits fiscaux utilisés sur l'exercice et antérieurement non reconnus	322	935
Régularisation d'impôt différé antérieurement non reconnu	400	105
Régularisation d'impôt courant	64	363
Taxes en charge d'impôts ⁽¹⁾	(5 443)	(4 296)
Effet des taux d'impôt étrangers	1 988	2 045
Crédits d'impôts et assimilés	4 615	4 240
Charge réelle d'impôt	(21 004)	(23 126)

1) Les taxes en charge d'impôts se composent de taxes dont la base est assise sur la valeur ajoutée et qui répond aux exigences de la norme IAS12. Il s'agit chez Econocom de la cotisations sur la valeur ajoutée en France et des cotisations IRAP (imposta regionale sulle attività produttive) en Italie.

Les différences permanentes sont liées principalement aux éléments suivants :

(en milliers €)	2014	2013
Différences sur écart d'acquisition, fonds de commerce et autres amortissements	(107)	(155)
Impacts relatifs aux emprunts obligataires	932	
Autres charges et produits non déductibles ou non imposables	(2 085)	(2 401)
Imposition sur les transactions internes	(616)	(272)
Total	(1 876)	(2 828)

30.2. Actifs et passifs d'impôts différés

30.2.1. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en milliers €)	31-déc-13	Résultat	Capitaux propres		Autres			31-déc-14
		Produit (charge) de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Autres Réserves	Variation de périmètre	Effet de taux de change	Reclas-sements	
Imposition différée sur la reconnaissance des charges ⁽¹⁾	12 309	(185)	-	-	(44)	(20)	6	12 066
Engagements de retraite	9 660	868	844	-	59	-	(1)	11 430
Différences temporelles sur provisions	9 990	909	-	-	(21)	-	842	11 720
Autres actifs et passifs	13 377	(7 158)	-	3 380	1 934	20	(893)	10 660
Reportis fiscaux déficitaires	4 438	2 265	-	-	(122)	16	20	6 617
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(25 915)	-	-	-	-	-	(11 779)	(37 694)
Total Impôts différés Actif	23 859	(3 301)	844	3 380	1 806	16	(11 805)	14 799
Imposition différée sur la reconnaissance du revenu ⁽¹⁾	(29 871)	(60)	-	-	243	18	(1)	(29 671)
Actifs intangibles amortissables	(14 579)	1 000	-	-	-	-	-	(13 579)
Autres actifs et passifs	(778)	(36)	-	-	(535)	3	35	(1 311)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	25 915	-	-	-	-	8	11 771	37 694
Total Impôts différés Passif	(19 313)	904	-	-	(292)	29	11 805	(6 867)
Solde net d'impôts différés	4 546	(2 397)	844	3 380	1 514	45	-	7 932

(1) Relative à l'activité «Gestion Administrative et Financière».

(en milliers €)	31-déc-13	31-déc-14
Recouvrés dans les 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par shère fiscale	5 172	9 397
Recouvrés au-delà de 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par shère fiscale	(626)	(1 465)
Solde net d'impôts différés	4 546	7 932

30.2.2. Actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires

Au 31 décembre 2014, le groupe dispose de reports fiscaux déficitaires dont l'échéance se répartit comme suit :

(En base et en milliers €)	2014	2013
2015		
2016		
2017		
2018	1 370	1 046
Au-delà	2 938	2 362
Sans limite	60 006	46 818
Total	64 314	50 226

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 13,8 millions d'euros (contre 11,7 millions d'euros en 2013) et correspondent à des reports déficitaires reportables dont la récupération n'est pas probable au point de justifier une inscription au bilan au 31 décembre 2014.

Des impôts différés actifs sur les reports fiscaux déficitaires (2,2 millions d'euros) ont été reconnus au titre de l'exercice 2014, principalement sur l'intégration fiscale française compte tenu des recettes complémentaires dont elle bénéficiera dans les années futures, du fait des effets de synergie suite aux acquisitions successives (ECS et Osiatis) et de la facturation de prestations de services.

Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé passif pour les impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines de ses filiales dans la mesure où il contrôle la politique de distribution de dividendes de celles-ci. Dans le cas où il perdrait le contrôle de ces filiales, la charge d'impôt relative à la distribution de dividendes serait de 14,3 millions d'euros.

31. RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat par action

(en milliers d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)	2014	2013
Résultat net consolidé part du groupe	30 879	44 138
Résultat net consolidé part du groupe avant amortissement du portefeuille clientèle ECS et de la marque Osiatis	32 848	45 674
Nombre moyen d'actions en circulation	109 938 391	95 940 400
Résultat net par action (en €)	0,281	0,460
Résultat net par action avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque OSIATIS (en €) (en €)	0,299	0,476

Résultat dilué par action

(en milliers d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)	2014	2013
Résultat net dilué part du groupe	31 197	47 153
Résultat net consolidé part du groupe avant amortissement du portefeuille clientèle ECS	33 166	48 689
Nombre moyen d'actions en circulation	109 938 391	95 940 400
Impact des stocks options	2 874 969	3 813 695
Impact des obligations convertibles (OCEANE) ⁽¹⁾	-	15 382 537
Impact des ORNANE	16 509 433	-
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	129 322 793	115 136 632
Résultat net dilué par action (en €)	0,241	0,410
Résultat net dilué par action avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque OSIATIS (en €)	0,256	0,423

(1) Au 31 décembre 2014, les actions potentielles de l'OCEANE ont un effet relatif. Elles ne sont donc pas prises en compte dans la base de calcul du résultat dilué.

32. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

32.1. Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau des flux de trésorerie intègre la variation de toutes les activités, qu'elles soient poursuivies, cédées ou en cours de cession. La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La variation de la trésorerie entre 2013 et 2014 est présentée dans le tableau suivant :

(en millions €)	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	150,1
Variation de la trésorerie brute	57,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	207,3

32.2. Commentaires sur le tableau de flux de trésorerie

Retraitements :

La variation des engagements bruts de valeurs résiduelles financières a été classée en variation du besoin en fonds de roulement plutôt qu'en flux de financement, pour faciliter la lecture du tableau de flux. Ce classement est en cohérence avec la définition de l'endettement financier présentée dans la note 2.12.6 qui exclut ces dettes et la nature récurrente de la dette pour l'activité Gestion Administrative et Financière.

La variation de juste valeur de l'instrument dérivé incorporé ORNANE inscrit en dette courante est classée en capacité d'autofinancement. Le principe de comptabilisation de l'ORNANE est rappelé dans la note 18.1.

Analyse :

Les flux liés aux activités opérationnelles sont en diminution notamment en raison des investissements dans l'activité d'Econocom Digital Finance Limited et compte tenu de développement des opérations autoportées dans l'activité Gestion Administrative et Financière. Les flux liés aux opérations d'investissement sont plus importants, en raison du paiement du solde du crédit-vendeur lié à l'acquisition d'OSIATIS, et aux paiements effectués sur les acquisitions de l'exercice. Les opérations de financements sont marquées par l'émission de l'ORNANE (175 millions d'euros – voir détail ci-après), le rachat et le remboursement des OCEANE (47 millions d'euros – voir détail ci-après), et par le retour aux actionnaires à travers les acquisitions d'actions propres et les dividendes.

Flux liés à l'ORNANE

(en millions €)

Valeur initiale de la composante « dette » de l'ORNANE	163,3
Valeur initiale du dérivé incorporé de l'ORNANE	9,4
Frais d'émission de l'emprunt	2,3
Flux d'émission de l'ORNANE	175,0

Flux liés à l'OCEANE

(en millions €)

Impact des rachats d'OCEANE en diminution de la dette	(30,9)
Impact des rachats d'OCEANE en diminution des capitaux propres	(15,5)
Charges financières sur les rachats d'OCEANE	(1,0)
Flux de rachats des OCEANE	(47,4)

32.3. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Les acquisitions de l'année sont détaillées en note 3.

Les décaissements s'analysent comme suit :

(en millions €)

Coût en trésorerie des rachats	(59,2)
Trésorerie acquise	12,0
Coûts nets	(47,2)

33. GESTION DES RISQUES

33.1. Politique de gestion du capital

Ratio endettement financier net / fonds propres (2014 : 37,9 % ; 2013 : 15,1 %)

Le groupe utilise différents indicateurs dont le ratio « endettement financier net / fonds propres ». Ce ratio fournit aux investisseurs une vision du niveau d'endettement du groupe comparé aux fonds propres. Il est calculé à partir de l'agrégat d'endettement financier, tel que décrit dans la note 18, diminué de la trésorerie, et les capitaux propres totaux du bilan à la clôture (attribuable au groupe et intérêts minoritaires).

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques.

33.2. Politique de gestion des risques

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans plusieurs filiales.

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction Générale du groupe.

33.2.1. Risque de marché

En fin d'année, la Direction Générale du groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change pour l'année suivante.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt par le recours à des instruments de couverture tel que les contrats de swap et les couvertures de change à terme. Ces instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

33.2.1.1. Risque de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi que sur le continent américain, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais, le real brésilien, le yuan chinois et le peso mexicain. Les achats et ventes de ces filiales sont libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif ; plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

33.2.1.2. Risque de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Au 31 décembre 2014, l'endettement du groupe est en partie à taux variable et est constitué des emprunts à court terme (lignes de crédit et bridges) ainsi que de l'affacturage, également à court terme.

Il n'y a pas de contrat de couverture de taux ouvert au 31 décembre 2014 sur ces emprunts à taux variable. L'emprunt obligataire ORNANE est à taux fixe. Par ailleurs, suite à l'acquisition d'Osiatis, Econocom a hérité d'emprunts à taux fixe qui ont une durée maximale de 4 ans.

33.2.1.3. Risque de variation de prix

Dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe est exposé au risque de variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note 2.9.3.

Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

33.2.1.4. Risque de liquidité

La Direction Financière est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle, des prévisions de trésorerie des quinze principales sociétés du groupe,
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant,
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Ainsi, au 31 décembre 2014, le groupe a négocié des nouvelles lignes de crédit bilatérales auprès de diverses banques à hauteur de 111 millions d'euros, 60 millions d'euros ont été mises en place sur 2014 et 51 millions d'euros le seront sur le premier trimestre 2015. De ces lignes, 40 millions d'euros sont confirmées à 2 ans, 11 millions d'euros à 3 ans, 30 millions d'euros confirmées à 5 ans et 30 millions d'euros confirmées de 3 à 5 ans afin de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement et ce au moindre coût.

Par ailleurs, Econocom n'a pas d'échéance d'emprunts significative en 2015 ni en 2016. Les deux emprunts négociés dans le cadre de l'acquisition d'Osiatis sont certes à échéance 2015 mais sont renouvelables à la discrétion d'Econocom pour 18 mois additionnels.

En janvier 2014, un emprunt obligataire de type ORNANE (Obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes) de 175 millions d'euros a été émise avec comme échéance 2019. Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 1,5 %, payable annuellement à terme échu le 15 janvier de chaque année. Le prix d'émission unitaire était de 10,60 euros. Elles seront remboursées au-dessus du pair (105,26 %), soit un prix unitaire de 11,16 euros.

Parallèlement, le groupe a procédé au rachat et au remboursement de l'emprunt obligataire OCEANE.

En cas d'exercice de leur droit de conversion, les porteurs recevront un montant en espèces correspondant à la valeur acquise et, le cas échéant, un montant payable en actions Econocom nouvelles et/ou existantes pour le solde (avec la possibilité pour le groupe de remettre seulement des actions nouvelles et/ou existantes).

La direction du groupe estime, compte tenu des projections financières actuelles, qu'Econocom dispose de ressources suffisantes à la poursuite et au développement de ses activités. Le groupe envisage de diversifier ses ressources de financement afin d'optimiser ses coûts et de renforcer encore son indépendance financière.

Échéancier des passifs financiers (hors dérivés)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2014 (en milliers €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de crédit-bail	3 544	796	2 748	-
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	54 215	13 183	40 874	158
Emprunts bancaires	85 715	44 391	41 324	-
Emprunt obligataire	197 330	2 625	194 705	-
Fournisseurs et autres créditeurs	685 208	685 208	-	-
Affacturation	7 476	7 476	-	-
Autres dettes financières	904	904	-	-
Passif non courant ne portant pas intérêt	20 703	-	20 703	-
Total	1 055 095	754 584	300 353	158

2013 (en milliers €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de crédit-bail	3 684	339	1 545	1 800
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	53 938	15 835	37 566	537
Emprunts bancaires	106 185	56 607	49 578	-
Emprunt obligataire	87 864	3 138	84 726	-
Fournisseurs et autres créditeurs	688 889	688 889	-	-
Affacturation	8 639	8 639	-	-
Autres dettes financières	267	267	-	-
Passif non courant ne portant pas intérêt	5 756	-	5 756	-
Total	955 222	773 714	179 171	2 337

33.2.2. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Gestion Administrative et Financière limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques, dans la mesure où ces opérations n'impactent pas significativement le profil de risque de l'activité. Le groupe a décidé de concentrer ces opérations stratégiques avec risque crédit dans sa filiale Econocom Digital Finance Limited afin d'assurer une gestion uniformisée.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant ni dérivé de crédit ni implication continue significative dans les actifs transférés, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable des actifs financiers (note 14).

Balance âgée des créances échues non dépréciées

2014 (en milliers €)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances			
			Total	< 60 jours	60 < x < 90 jours	> 90 jours
Clients – Refinanciers ⁽¹⁾	110 962	70 897	40 065	35 220	1 891	2 954
Autres clients	576 392	423 785	152 606	57 454	18 922	76 230
Perte de valeur sur créances douteuses	(40 304)	(3 630)	(36 674)	(96)	(188)	(36 390)
Total clients et comptes rattachés nets	647 050	491 052	155 997	92 578	20 625	42 794

(1) Les Clients – Refinanciers sont des établissements financiers, filiales de banque. La forte activité Gestion Administrative et Financière en décembre est à l'origine de ce montant significatif des créances échues au 31 décembre. Ces créances échues sont recouvrées pour l'essentiel dès la première quinzaine de janvier.

33.2.3. Risque sur actions

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en autodétention au 31 décembre 2014 figurent dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres depuis leur acquisition ; il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

L'émission de l'ORNANE a fait ressortir une composante « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt). L'ORNANE est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation. En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, le nombre d'actions Econocom qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et / ou actions) que le groupe retiendra. Ce facteur de variabilité est enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur par résultat. Cet instrument dérivé passif est évalué à 5,6 millions d'euros dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2014.

33.3. Politique de gestion des risques opérationnels

33.3.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services

Le principal risque des contrats de Services concerne les engagements de résultats auprès des clients et le délai de résiliation. Ces risques, ainsi que le risque de défaillance des sous-traitants sont décrits au chapitre III Facteurs de risques et sont couverts par un suivi juridique et opérationnel.

33.3.2. Risques liés à une éventuelle dépendance

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe. Par ailleurs, aucun fournisseur ne représente plus de 25 % du volume total des achats du groupe. L'activité du groupe ne dépend d'aucun brevet particulier, ni de licences de marques dont il n'aurait pas la propriété.

33.3.3. Risques liés à la concurrence

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché très concurrentiel, et ce depuis longtemps. Le nombre de concurrents présents dans l'ensemble des activités du groupe au niveau international est réduit. Cependant, dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une importante concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux.

33.3.4. Risques juridiques

Le groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales avec des dirigeants ayant la connaissance des réglementations et législations locales.

Son siège à Bruxelles lui permet d'être proche des évolutions en matière de réglementation et législation européenne.

Le groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige suffisamment significatif pour affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité, ses résultats. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la Direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2014, figurent dans la note 35.

La méthode de comptabilisation des passifs est conforme aux règles comptables en vigueur (note 2.16).

Les provisions pour litiges sont présentées dans la note 16.

33.3.5. Risques sociaux

A la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges et italiennes.

33.3.6. Risques environnementaux

Le groupe Econocom n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire afin d'assurer le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie des clients d'Ecologic, pour lesquels l'éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels sur toute la France, dans le respect de la réglementation.

33.3.7. Assurances – couverture des risques

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

33.3.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du groupe. Le montant des nantissements et hypothèques figure en note 34.

33.3.9. Risques liés aux acquisitions et aux intégrations

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en recherchant des opportunités d'acquisition sur tous les segments d'activité. En acquérant d'autres entreprises, le groupe encourt des risques liés à leur intégration. Ces risques comprennent, mais ne sont pas limités à, la prise en charge de frais financiers et opérationnels plus élevés qu'attendus, l'échec de l'intégration des opérations qui peut se traduire par la perte de clients importants ou le départ de salariés clés des entreprises acquises, et la dégradation de leurs performances financières. L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncée, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies supérieures aux attentes. Les éléments susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif sur le goodwill comptabilisé dans les États financiers en rapport avec les acquisitions (voir aussi Note aux comptes consolidés 7 « Ecart d'acquisition »). Historiquement, Econocom a mené à bien sa stratégie de croissance mixte et bénéficie d'une expérience reconnue en matière d'intégration. L'acquisition puis l'intégration réussie du groupe ECS, acquis en 2010 et qui a permis au groupe de doubler de taille, puis celle d'Osiatis en 2013, témoignent de l'expérience du groupe en la matière.

33.3.10. Risques liés aux contrôles fiscaux

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe a estimé au mieux les provisions pour risque relatives à ces contrôles fiscaux, et les a comptabilisées en conséquence dans ses comptes. Des résultats définitifs de ces contrôles pourraient avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement dans les comptes consolidés.

33.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité effectuées afin de mesurer l'impact des variations des cours de change par rapport à l'euro des diverses monnaies dans lesquelles le groupe opère montrent que, sur la base d'une performance constante des filiales étrangères, une variation défavorable de 10 % de l'ensemble de ces monnaies aurait un impact inférieur à 0,4 million d'euros sur le résultat net du groupe.

Par ailleurs, le groupe, dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, gère des contrats de location-financement en dollars. Le mécanisme de fonctionnement de ces contrats fait que le risque de change est naturellement couvert. Quelle que soit la variation du cours du dollar, l'impact sur le résultat est non significatif.

Concernant les taux d'intérêt, l'analyse de sensibilité montre que l'impact sur le résultat avant impôt et éléments non récurrents d'une variation des taux à court terme de 1 % (100 points de base) serait de plus ou moins 1,4 million d'euros.

34. ENGAGEMENTS HORS BILAN

34.1. Engagement de rachat de titres

Les fondateurs de Rayonnance, ASP Serveur et Aragon conservent une part du capital de leurs sociétés. Toutefois, ces titres restants seront cédés à Digital Dimension dans le cadre de l'exercice d'options croisées respectivement exerçables pour Rayonnance en 2017, pour Aragon en 2016, pour ASP Serveur en 2019. Le groupe a évalué au mieux une dette au titre de ces options croisées (cf. note 3 et note 20), toutefois une sortie de ressources complémentaires impacterait le résultat des exercices futurs.

34.2. Engagement de complément de prix

Le groupe a pris des engagements de complément de prix lors des acquisitions de Rayonnance (cf. note 3) en 2014, d'Ernestel et de France Systèmes en 2013. Le groupe a évalué au mieux ces compléments de prix dans les comptes et tout dépassement éventuel du montant prévu serait couvert par une contribution complémentaire de ces sociétés au résultat du groupe en 2015 et 2016.

34.3. Engagements reçus liés aux acquisitions

Garanties de passif relatives aux acquisitions de 2014 :

Le total des garanties de passif accordées par les vendeurs sur les acquisitions de 2014 sont plafonnées à 5,4 millions d'euros ; leur validité s'étend de 2014 jusqu'en 2018, à l'exception de certains risques fiscaux et sociaux dont la garantie court trois mois après la prescription légale.

Garanties de passif relatives aux acquisitions de 2013 :

Le total des garanties de passif accordées par les vendeurs sur l'acquisition d'Exaprobe en 2013 est plafonné à 1 million d'euros ; leur validité s'étend jusqu'au 31 mars 2015, à l'exception de certains risques fiscaux et sociaux dont la garantie court trois mois après la prescription légale.

34.4. Engagements de garantie

Les engagements hors bilan du groupe se ventilent par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en milliers €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total 2014	Total 2013
Engagements donnés :	144 009	192 712	255 376	592 097	500 061
Garanties données aux banques	143 995	125 586	67 500	337 082	260 861
Garanties aux refinanceurs ⁽¹⁾	-	52 418	187 876	240 294	214 964
Garanties données aux clients	13	14 708	-	14 721	24 236
Engagements reçus :	29 864	-	-	29 864	26 632
Cautions et gages	29 864	-	-	29 864	26 632

(1) Le montant non utilisé au 31.12.2014 s'élève à 86 249 k€.

35. INFORMATION SUR LE TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

35.1. Informations sur les transferts d'actifs – actifs non intégralement décomptabilisés

Cession de créances commerciales

En vue d'optimiser la gestion de trésorerie de ses activités Products & Solutions et de Services, le groupe cède, tout au long de l'année, une partie de ses créances à des sociétés d'affacturage. À fin décembre 2014, la société a présenté des balances de 197,5 millions d'euros aux sociétés d'affacturage, obtenant un financement de 155,1 millions d'euros dont 7,4 millions d'euros sont comptabilisés en créances et en dette au titre de l'implication continue liée au risque de crédit. Le montant non financé de 42,4 millions d'euros est présenté en immobilisations financières et en autres créances, et correspond à des créances incessibles.

(en millions €)	2014	2013
Créances présentées au factor	197,5	151,2
Dette	7,4	8,6
Créances non cédées	42,4	32,6
Créances cédées	147,7	110

La charge globale liée à l'affacturage s'est élevée à 2,0 millions d'euros en 2014 contre 1,4 million d'euros en 2013.

Refinancement avec recours

Dans certains cas très minoritaires, le groupe Econocom conserve le risque de crédit sur des encours transférés. Il est à noter que dans cette situation, le groupe transfère au refinancier, pour le temps de la location, la propriété des matériels sous-jacents aux contrats de location, en garantie de la transaction.

Pendant par simplification, le groupe a comptabilisé une dette financière égale au total de l'encours avec recours et un actif brut (« implication continue » au sens de la norme IAS39) enregistré en créances clients pour un montant de 43,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 43,0 millions d'euros au 31 décembre 2013.

35.2. Informations sur les transferts d'actifs relatifs au refinancement – actifs décomptabilisés

35.2.1. Nature des implications continues

Valeurs résiduelles financières

Les encours des contrats de location conclus par le groupe avec ses clients sont, sauf exception, refinancés sans recours.

Le groupe gère de façon active son risque de manière à minimiser non seulement le risque de crédit mais toute autre implication continue. En conséquence, le groupe décomptabilise les encours de contrats de location refinancés sans recours.

En revanche, le groupe vend fréquemment avec obligation de rachat le matériel sous-jacent aux contrats de location, en même temps que les encours de ces mêmes contrats. Ces obligations de rachat, appelées « Engagements bruts de valeurs résiduelles financières », sont présentées au bilan.

Autres implications continues

Les principales formes juridiques des contrats de refinancement des encours de loyers sont les suivantes :

Encours cédés en cession simple: Econocom estime ne pas avoir d'autre implication au sens d'IFRS7 sur ces contrats.

Encours cédés en cession de créances: Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle et à la propriété des actifs.

Encours cédés par des contrats de crédit-bail : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle.

Le risque lié à ces implications continues est avant tout lié à la bonne qualité des relations commerciales d'Econocom avec ses clients, et donc considéré, géré et éventuellement provisionné comme un risque opérationnel et non un risque financier.

35.2.2. Comptabilisation au compte de résultat

Pour le groupe Econocom, le coût de transfert des encours est un coût opérationnel pris en compte dans l'analyse économique de chaque opération ; il est donc inclus dans le résultat opérationnel courant. Les coûts liés à l'affacturage des créances clients ont en revanche une nature financière et sont dorénavant classés en résultat financier. Les gains et coûts liés aux intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et aux engagements bruts de valeurs résiduelles financières sont considérés comme des coûts opérationnels et sont inclus dans le résultat financier d'exploitation.

35.2.3. Répartition des transferts lors de la période

Le refinancement fait partie du cycle opérationnel des ventes et sa saisonnalité est donc liée à celle de notre activité et non à la présentation du bilan. Une partie importante de cette activité se déroule en décembre qui est traditionnellement pour les entreprises un mois important dans le domaine des investissements informatiques et télécoms.

36. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

36.1. Rémunérations des dirigeants

(en milliers €)	Total 2014	Total 2013
Avantages à court terme (y compris charges sociales)	4 679	3 820
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	81	167
Autres avantages à long terme	150	97
Indemnités de départ	723	
Paiements fondés sur des actions	854	1 127
Total	6 487	5 211

Le tableau ci-dessus présente les montants passés en charges de personnel pour les Administrateurs et les membres du Comité Exécutif. Les rémunérations sont présentées sur 12 mois ou au prorata temporis pour ceux qui n'ont pas exercé leur mandat ou fonction durant l'ensemble de l'année. En 2013, les rémunérations des membres du Comité Exécutif issus d'OSIATIS étaient présentées sur 4 mois.

La politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif est détaillée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration en note 5.7.1.

36.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette annexe. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations avec les sociétés dans lesquelles le Président du Conseil d'Administration est membre du Conseil d'Administration.

(en milliers €)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
SCI de Dion-Bouton	-	-	(2 394)	(2 279)	2 101	2 064	-	-
Econocom International NV	366	47	(2 858)	(2 222)	-	8	20	14
SCI Maillot Pergolèse	13	13	(408)	(423)	216	5	-	43
Ecofinance International	-	-	(522)	(212)	78	-	-	28
Audevard	-	0	-	-	-	2	-	-
APL	-	-	(502)	(101)	-	-	113	-
Total	379	60	(6 684)	(5 237)	2 395	2 079	133	85

La Société Econocom International NV est une société non cotée qui détient 41,03 % du capital d'Econocom Group SA/NV au 31 décembre 2014. La Société Econocom International NV, dont Jean-Louis Bouchard est Président, a facturé à Econocom Group SA/NV et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 2,8 millions d'euros en 2014 (2,2 millions d'euros en 2013).

L'augmentation découle de l'acquisition d'OSIATIS et de l'évolution des prestations et des coûts associés.

En 2014, la SCI Dion-Bouton, propriétaire de l'immeuble de Puteaux a perçu 2,4 millions d'euros au titre des loyers de 2014.

Dans le cadre de ses activités Gestion Administrative et Financière, le groupe refinance sans recours plusieurs contrats auprès de la Société Ecofinance International. En 2014, les charges de garantie et de refinancement reversées à Ecofinance International se sont élevées à 0,5 million d'euros contre 0,2 million d'euros en 2013.

Les transactions avec la SCI Maillot Pergolèse, propriétaire des locaux situés à Clichy, concernent des loyers sur 2014. Le montant est en baisse du fait du regroupement progressif des équipes dans l'immeuble de Puteaux, loué à la SCI de Dion-Bouton.

La Société APL, dont Robert Bouchard est Président, a principalement facturé Osiatis France pour des travaux sur le site de Rungis.

37. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Digital Dimension, filiale du groupe Econocom, a annoncé le 20 janvier 2015 l'acquisition d'Aragon-eRH, éditeur de logiciels SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) SaaS en mode cloud. Créée en 2007 par des experts en ressources humaines, cette société édite une solution SIRH simple et globale qui couvre l'ensemble des besoins RH des entreprises. Au terme de cette acquisition, Digital Dimension détient les deux tiers du capital, le tiers restant étant conservé par les deux fondateurs qui continuent d'assurer leur rôle opérationnel au sein de l'organisation.

Econocom a annoncé le 9 février une prise de participation de 45 % dans la Société française Hélicis, active dans le conseil et l'ingénierie des infrastructures critiques et des réseaux, qui réalise un chiffre d'affaires de plus de 8 millions d'euros. Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie d'Econocom visant à renforcer son positionnement sur les marchés à potentiel et les prestations de services à forte valeur ajoutée.

Enfin, Econocom a finalisé le 11 février l'acquisition de 100 % du capital de la Société française Clesys, spécialisée dans la sécurisation des infrastructures systèmes et réseaux. Spécialiste des infrastructures open source, et de la sécurisation des flux à partir de logiciels de marché (Cisco, Juniper, ...) ou applications « in house », Clesys développe également ses propres applications pour répondre à des demandes spécifiques. Par ailleurs, la Société fournit l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les définitions d'architecture et l'administration de solutions techniques. Clesys réalise près de 6 millions d'euros de chiffre d'affaires et compte une cinquantaine d'ingénieurs. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Mutation » 2013-2017 et renforce le pôle Sécurité du groupe qui est au cœur des enjeux de transformation digitale.

38. APPRÉCIATIONS ÉMISES PAR LA DIRECTION ET SOURCES D'INCERTITUDE

Les principaux sujets où la Direction du groupe a exercé son jugement sont les suivants :

- Dépréciation des écarts d'acquisition (note 7) : la valeur dans les comptes consolidés du groupe Econocom des écarts d'acquisition est revue annuellement, conformément aux principes mentionnés dans la note 2.11. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'aux taux d'actualisation retenus pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.
- Évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 17) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué par un actuairé selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2.17. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.
- La valorisation du plan de stock-options octroyées depuis novembre 2002 : les formules actuarielles retenues sont impactées par les hypothèses de rotation du personnel, d'évolution et de volatilité du cours de Bourse d'Econocom Group SA/NV ainsi que de probabilité d'atteinte des objectifs par les managers (note 15.3.1).
- La valorisation de l'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs donnés en location (notes 10 et 12) : cette valorisation est établie selon la méthode décrite en 2.9.3 et vérifiée annuellement selon des méthodes statistiques.
- L'appréciation de la probabilité de récupération des reports fiscaux déficitaires et des crédits d'impôt de nos filiales (note 30 sur l'état des reports déficitaires).
- Provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.
- Une filiale française de l'activité Services fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur le crédit d'impôt recherche, et a reçu fin juin 2014 une proposition de rectification de l'administration fiscale au titre des années 2009 et 2010. Une provision a été constituée à cet effet pour tenir compte du risque (note 16). La société, assistée de ses conseils spécialisés, a apporté en réponse des compléments techniques d'information et continue ses discussions avec l'administration. La société considère avoir des arguments sérieux pour contester la position de l'administration.
- Les options comptables retenues, dans le cadre des acquisitions sont décrites dans la note regroupement d'entreprises.

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE SUR
LES COMPTES CONSOLIDÉS**
pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2014



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2014, le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Econocom Group SA/NV (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à EUR 1.602.417.000 et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (part du groupe) de EUR 30.879.000.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le conseil d'administration estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sint-Stevens-Woluwe, le 13 avril 2015

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Représenté par


Damien Walgrave
Réviseur d'Entreprises

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Nous attestons qu'à notre connaissance, les États financiers consolidés clos le 31 décembre 2014, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le 30 mars 2015

**Au nom et pour le compte
du Conseil d'Administration**



**Jean-Louis Bouchard,
Président du groupe Econocom**

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS*

au 31 décembre 2014

SOMMAIRE

Bilan	238
Compte de résultat	240
Tableau des flux de trésorerie	242

() Les comptes non consolidés sont présentés en normes comptables belges.*

COMPTES STATUTAIRES ECONOCOM GROUP SA/NV

En application de l'article 105 du Code des sociétés, les précisions suivantes sont apportées : les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible au siège de la société et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du Commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

VIII.

1. BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2014

Actif

(en milliers €)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs immobilisés	652 518	723 787
I. Frais d'établissement	1 818	761
II. Immobilisations incorporelles	245	357
III. Immobilisations corporelles	50	68
A. Terrains et constructions	0	0
B. Installations, machines et outillage	28	46
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours	0	0
IV. Immobilisations financières	650 405	722 600
A. Entreprises liées	649 998	722 394
1. Participations	493 607	440 482
2. Créances	156 391	281 912
C. Autres immobilisations financières	407	207
1. Actions et parts	401	201
2. Créances et cautionnements en numéraire	6	6
Actifs Circulants	38 918	26 062
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	17	26
A. Stocks	17	26
VII. Créances à un an au plus	29 865	18 952
A. Créances commerciales	27 170	17 973
B. Autres créances	2 695	979
IX. Placements de trésorerie	8 985	6 939
A. Actions propres	8 701	6 062
B. Autres placements	283	877
X. Valeurs disponibles	38	47
XI. Comptes de régularisation	13	98
Total de l'actif	691 436	749 849

Passif

(en milliers €)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capitaux propres	299 985	260 352
I. Capital	21 564	19 874
A. Capital souscrit	21 564	19 874
II. Primes d'émission	188 568	158 253
III. Plus-values de réévaluation	2 520	2 520
IV. Réserves	11 275	8 467
A. Réserve légale	2 156	1 987
B. Réserves indisponibles	8 701	6 062
1. Pour actions propres	8 701	6 062
D. Réserves disponibles	418	418
V. Bénéfice reporté	76 058	71 237
Provisions et impôts différés	13 289	37 369
VII. A. Provisions pour risques et charges	13 289	37 369
4. Autres risques et charges	13 289	37 369
Dettes	378 162	452 128
VIII. Dette à plus d'un an	281 157	302 752
A. 2. Emprunts oblig. non sub. convertibles	176 657	75 285
4. Etablissements de crédit		
5. Autres emprunts	104 500	227 467
IX. Dettes à un an au plus	96 981	149 376
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2 625	3 360
Emprunts oblig. non sub. conv.	2 625	3 360
B. Dettes financières	80 404	96 939
1. Etablissements de crédit	126	250
2. Autres emprunts	80 278	96 689
C. Dettes commerciales	11 461	4 926
1. Fournisseurs	11 461	4 926
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	830	878
1. Impôts	230	18
2. Rémunérations et charges sociales	600	860
F. Autres dettes	1 661	43 273
XII. Comptes de régularisation	23	
Total du Passif	691 436	749 849

2. COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2014

Charges

(en milliers €)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
II. Coût des ventes et des prestations	7 754	34 375
A. Approvisionnements et marchandises		
B. Services et biens divers	19 100	10 484
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	12 589	2 902
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	139	152
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises-)	5	2
F. Provisions risques & charges (dotations +, reprises-)	(24 080)	20 835
G. Autres charges d'exploitation		
V. Charges financières	14 340	13 493
A. Charges des dettes	11 164	13 227
B. RDV actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances comm	8	6
C. Autres charges financières	3 168	260
VIII. Charges exceptionnelles		14
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	-	14
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles (dotations +, utilisations-)		
D. Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés		
E. Autres charges exceptionnelles		
X.A Impôts	83	17
XI. Bénéfice/Perte de l'exercice	27 155	13 197
Total	49 332	61 096

Produits

(en milliers €)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
I. Ventes de prestations	29 948	14 265
A. Chiffre d'affaires	28 676	12 680
D. Autres produits d'exploitation	1 272	1 585
IV. Produits financiers	15 575	39 084
A. Produits des immobilisations financières	12 617	36 084
B. Produits des actifs circulants	2	29
C. Autres produits financiers	2 955	2 970
VII. Produits exceptionnels	3 810	7 747
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	3 810	7 600
E. Autres produits exceptionnels		147
X. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	0	-
Total	49 332	61 096

Affectations et prélèvements

(en milliers €)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
A. Bénéfice à affecter	98 392	114 147
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	27 155	13 197
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	71 237	100 950
B. Prélèvements sur les capitaux propres		
1. Sur le capital et les primes d'émission		
2. Sur les réserves		
C. Affectations aux capitaux propres	(22 335)	(30 127)
2. A la réserve légale	(169)	(279)
3. Aux autres réserves	(22 166)	(29 848)
D. Résultat à reporter	(76 058)	(71 237)
1. Bénéfice à reporter	(76 058)	(71 237)
F. Bénéfice à distribuer	-	(12 782)
1. Rémunération du capital	-	(12 782)

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2014

(en milliers €)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net	27 155	13 197
Charge d'impôts constatée		17
Amortissements et réductions de valeurs actés	152	172
Incidence de la variation de provision pour autres risques et charges	(24 079)	20 835
Résultat sur cessions d'immobilisations financières		0
Dividendes reçus des participations financières	(5 328)	(26 084)
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	(7 289)	(10 000)
Résultat sur cessions actions propres	2 841	(451)
Marge brute d'autofinancement (a)	(6 548)	(2 314)
Variation des créances à un an au plus	(10 913)	(9 441)
Variation des autres actifs courants	99	(29)
Variation des dettes commerciales	6 535	(1 173)
Variation des dettes fiscales, sociales, ... à un an au plus	(48)	(475)
Variation des autres passifs courants	23	0
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	(4 304)	(11 118)
Charge d'impôt constatée (c)	-	(17)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a+b+c)	(10 852)	(13 449)

(en milliers €)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Frais d'établissement et de constitution		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	(9)	(1 233)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne		2 145
Acquisitions de participations financières	(55 335)	(79 252)
Cessions de participations financières	3 285	
Acquisitions de créances financières à plus d'un an	-	(14)
Remboursements de créances financières à plus d'un an	125 521	8 858
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(200)	(201)
Cessions d'autres immobilisations financières		
Dividendes reçus des participations financières	5 328	26 084
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	7 289	10 000
Flux de trésorerie lié aux investissements et désinvestissements (d)	85 879	(33 613)
Océane - rachats	(47 503)	(6 272)
Océane - coupons	(1 654)	4 256
Océane - charges financières	3 279	
Océane - Conversion	-	(198)
Ornane - émission des obligations convertibles	175 000	
Ornane - frais d'émission	(1 818)	-
Ornane - charges financières	4 283	-
Variation des dettes financières à un an au plus	(16 535)	59 816
Variation des dettes financières à plus d'un an	(122 967)	(833)
Acquisitions d'actions propres	(58 286)	(37 608)
Cessions d'actions propres	33 401	6 978
Dividendes payés durant l'exercice	(12 867)	(9 866)
Variation des autres dettes	(29 963)	30 413
Flux de trésorerie des activités de financement (e)	(75 630)	46 686
Variation de la trésorerie (a+b+c+d+e)	(603)	(376)

HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	2009 (publié)	2010 (publié)	2011 (publié dans le RA 2012)	2012 (publié dans le RA 2013)	2013 (retraité)	2014
Nombre d'actions (au 31/12 de l'exercice)*						
Ordinaires	99 200 000	104 691 588	104 691 588	96 691 588	106 517 314	112 519 287
AFV	-	-	-	-	-	-
Total	99 200 000	104 691 588	104 691 588	96 691 588	106 517 314	112 519 287
Flottant	20,09 %	20,93 %	20,79 %	48,08 %	48,44 %	51,22 %
Nombre moyen d'actions en circulation	94 907 576	93 500 948	100 281 668	96 241 520	95 940 400	109 938 397
Données par action (en €)						
Dividende net (actions ordinaires)	0,06	0,07	0,08	0,08	0,09	0,11
Dividende brut (actions ordinaires)	0,08	0,09	0,10	0,10	0,12	0,15
Pay-out (a)	36,59 %	31,83 %	41,61 %	20,76 %	28,96 %	52,48 %
Résultat opérationnel courant	0,30	0,50	0,64	0,78	0,95	0,84
Résultat opérationnel	0,30	0,43	0,46	0,74	0,81	0,61
Résultat avant impôts	0,30	0,44	0,34	0,69	0,71	0,51
Résultat net (part du groupe)	0,21	0,31	0,21	0,48	0,46	0,28
Capacité d'autofinancement consolidé	0,36	0,36	0,57	0,86	0,82	0,77
Capitaux propres du groupe	0,85	1,20	1,30	1,60	2,44	2,31
Rapport cours / Résultat net (b)	12	8	18	12	18	23
Rapport cours / capacité d'autofinancement (b)	7	7	7	7	10	8
Rendement net (c)	2,22 %	2,60 %	1,95 %	1,26 %	1,08 %	1,72 %
Rendement brut (c)	2,90 %	3,50 %	2,61 %	1,68 %	1,44 %	2,29 %
Données boursières (en €)						
Moyen	1,78	2,63	3,50	4,46	6,20	6,91
Au 31 décembre	2,59	2,50	3,84	5,95	8,32	6,56
Le plus haut	2,67	3,06	4,29	5,95	8,35	9,15
Le plus bas	1,15	2,25	2,51	3,56	5,08	4,83
Return annuel (à fin décembre) (d)	64,29 %	(0,87 %)	56,50 %	57,00 %	41,01 %	(19,81 %)
Volume annuel (en unités)	16 414 764	12 657 460	15 258 628	19 746 496	22 486 790	29 095 420
Volume moyen par jour	66 188	49 252	59 836	77 437	84 938	114 100
Volume annuel (en valeur) (M€)	30	34	53	89	147	201
Capitalisation boursière (31/12) (M€)	257	262	407	575	886	738
Place de cotation (e)	TC	TC	TC	TC	TC	TC
Personnel salarié au 31/12	2 266	3 664	3 610	3 700	8 195	8 588

* Après prise en compte de la division par 4 du titre en 2009 et 2010.

(a) Pay-out = dividende brut / résultat courant consolidé après impôts et avant dépréciation du goodwill (part du groupe).

(b) Cours au 31 décembre / cash-flow.

(c) Dividende net (brut) / cours au 31 décembre de l'exercice.

(d) Return annuel = (variation du cours entre le 31/12 de l'exercice et le 31/12 de l'exercice précédent + dividende net) / cours au 31/12 de l'exercice précédent.

(e) Place de cotation = Bruxelles : SM = Second Marché à partir du 09/06/1988 ; CSF = Marché au Comptant Simple Fixing à partir du 13/12/1996.

CDF = Marché au Comptant Double Fixing à partir du 11/03/1998 ; TSC = Marché à Terme semi-continu à partir du 11/03/1999.

L'action est cotée au Marché à terme continu (TC) depuis le 16/03/2000.

ADRESSES ECONOCOM

Allemagne

Herriotstr. 8
D-60528 Francfort-sur-le-Main
Tél. : +49 69 71408-00
info.de@econocom.com

Autriche

Franzosengraben 12
A – 1030 Vienne
Tél. : +43 1 79520 0
info2.at@econocom-osiatis.com

Belgique

Econocom (siège social)
Place du Champ de Mars, 5
1050 Bruxelles

Parc Horizon
Chaussée de Louvain 510/80
1930 Zaventem
Tél. : +32 2 790 81 11
info.be@econocom.com

Brésil

Interadapt
Av Sagitário 138
138 - Alphaville Conde II
24° Andar
Barueri SP - 06473-073
Tél. : +55 11 4195-9663
comercial@interadapt-econocom.com.br

Canada

249 St Jacques Street
Suite 302
Montréal
Québec H2Y 1M6
Tél. : + 1 514 664 1192

Espagne

C/Aragoneses, 7-A
28108 Alcobendas Madrid
Tél. : +34 916 57 43 00
info2.es@econocom-osiatis.com

C/ Cardenal Marcelo Spínola, 4
28016 Madrid
Tél. : +34 91 411 91 20
info.es@econocom.com

États-Unis

149 East 36th Street
New York, NY, 10016

France

1 Rue du Petit Clamart
78140 Vélizy-Villacoublay
Tél. : +33 1 41 28 30 00
info@econocom-osiatis.com

40 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 30 00
info.fr@econocom.com
digital.center@econocom.com

Les Richardets
1 bis rue des Aérostiers
93165 Noisy le Grand
Tél. : +33 1 41 67 30 00
info.fr@econocom.com

Digital Dimension
Tour Vista
52 quai de Dion Bouton
92 800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 33 03
contact@digitaldimension.fr

Exaprobe
Parc Club du Moulin à Vent
Bat. 42
33 avenue du Docteur Georges Levy
69693 Vénissieux Cedex
Tél. : +33 4 72 69 99 69
contact@exaprobe.com

France Systèmes
40 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 46 01 73 73
commercial@francesystemes.fr

Helis
6 rue Royale
75 008 Paris
Tél. : +33 1 53 20 05 12
contact@helis.fr

Clesys
3 rue d'Uzès
75 002 Paris
Tél. : +33 1 47 42 54 00
contact@clesys.fr

ADRESSES ECONOCOM (Suite)

Irlande

3rd Floor IFSC House
Custom House Quay
Dublin 1
Tél. : +353 1 6750300
info.ie@econocom.com

Italie

Via Marcello Nizzoli 8
20147 Milano
Tél. : +39 02 33 62 61
info.it@econocom.com

Luxembourg

4 rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Tél. : +352 39 55 50
info.lu@econocom.com

Maroc

Technopolis
Bâtiment 1
11100, Sala Al Jadia
Tél. : +212 5 38 04 33 00
info.ma@econocom.com

Immeuble Casablanca
Business Center - Lot 2
Lotissement Mandarouna
Sidi Maârouf
20 000 Casablanca
Tél. : +212 (0) 522 78 90 30
info.es@econocom.com

Mexique

Ermestel
Avenida Paseo de la Reforma 389
Piso 19, Colonia Cuauhtemoc
Delégacion Cuauhtemoc
CP 06500 - MEXICO DF

Pays-Bas

Lange Dreef
4131 NJ VIANEN
Tél. : +31 30 6358 250
info.nl@econocom-osiatis.com

Rond het Fort 38
NL-3439 MK Nieuwegein
P.O. Box 264
NL-3430 AG Nieuwegein
KvK 30110081 / KvK 32071903
Tél. : +31 30 63 58 333
info.nl@econocom.com

Pologne

Marszalkowska 111
00-102 Varsovie
Tél. : +48 22 528 53 33
info.pl@econocom.com

République tchèque

Anděl Parc
Radlická 14/3201 - Smíchov
150 00 Prague 5
Tél. : +420 225 100 300
info.cz@econocom.com

Roumanie

Sevastopol street nr. 13-17
Appart nr. 404
Sector 1
Bucharest
Tél. : +40 21 310 93 43
info.ro@econocom.com

Royaume-Uni

Eton House
18/24 Paradise Road
Richmond-upon-Thames
Surrey TW9 1SE
Tél. : +44 20 8940 1299
info.gb@econocom.com

Suisse

Route de Champ-Colin 12
CH-1260 Nyon
Tél. : +41 22 363 79 30
info.ch@econocom.com

Consultez toutes nos adresses régionales sur www.econocom.com et www.econocom-osiatis.com

Contactez-nous au : **N°Vert** **0800 716 715** (France) **+33 800 716 715** (International)

Le Rapport annuel 2014 du groupe Econocom est disponible en français
et en anglais sur le site Internet www.econocom.com.
Une brochure imprimée est également disponible dans les deux langues sur commande,
passée auprès de la Direction de la Communication.

Direction de la Communication du groupe Econocom
40 quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX
FRANCE
email : communication.groupe@econocom.com

Conception : Paola Naugès - paola.nauges@gmail.com
Réalisation : The Crew Paris

